



MANIFESTATION NATIONALE

9 MAI

Marseille
Toulouse
Paris

N°493 ISSN 0751-5619
23 avril 1999
L'UNIVERSITE
SYNDICALISTE
CLASSIQUE
MODERNE
TECHNIQUE
UNES (FNU) SYNDICAT NATIONAL DES
ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRE



- Décisions gouvernementales : des concessions bien limitées
- Consultation collèges : premières tendances

DIMANCHE 9 MAI : MANIFESTATION NATIONALE PARIS - MARSEILLE - TOULOUSE

s'inscrire souscrire

NOM, PRÉNOM..... ÉTABLISSEMENT

VILLE DÉPARTEMENT TÉL. PERSONNEL.....

- Participera à la manifestation nationale du 9 mai à
- Se joindra au déplacement collectif au départ de
- Verse pour contribuer à l'organisation des déplacements : F

Bulletin d'inscription à remettre à votre section S.n.e.s. d'établissement (S1) ou à adresser à votre section académique du S.n.e.s. (S3) ou départementale (S2). Des départs collectifs sont organisés dans les départements et académies. Se reporter aux circulaires académiques ou départementales pour connaître les heures et villes de départ.



LES RENDEZ-VOUS

Paris : 14 heures, Port-Royal

Marseille : 14 h 30, Porte d'Aix

(contact F.s.u. 13 : tél. : 04 91 08 58 77 - fax : 04 91 50 95 35)

Toulouse : 13 h 30, Allée Jean-Jaurès

(contact F.s.u. 31 : tél. : 05 61 43 60 60 - fax : 05 61 43 60 69)

L'informatique et l'Internet (presque) gratuits ?

Après le grand public visé par les « ordinateurs à moins de 2 000 F », les enseignants font l'objet d'une offre de même type (presse nationale et U.s. n°492) mais cette fois-ci à 990 F. La lecture de ce type d'offre mérite attention. Vérifions-le sur l'ensemble proposé par la CAMIF.

Normalement, l'ordinateur proposé vaut 3 990 F, mais l'opérateur Internet propose une éventuelle prime de 3 000 F contre un abonnement de 24 mois à 199 F/mois. Sachant que le même opérateur propose par exemple un abonnement d'un an à 1 200 F et que la fourchette actuelle du marché suivant les services varie de 35 F à 100 F par mois, on doit voir là une offre de crédit déguisée et sans le descriptif attaché à un vrai crédit (taux, coût...).

Le lot « Internet 24 mois » et ordinateur revient donc à $199 \times 24 + 990 = 5\,766$ F, la comparaison avec d'autres offres prises séparément doit donc se faire sur cette base.

Si l'ordinateur proposé en vaut bien un autre, cette offre est bloquée et il faut que la configuration plaise puisqu'on ne peut rien y modifier (le descriptif de la publicité est d'ailleurs plus que succinct).

Beaucoup plus grave, l'évolution des technologies et des contenus des services sur Internet se fait à une telle allure qu'il est actuellement stupide de se lier par un contrat de deux ans avec un fournisseur de services quel qu'il soit.

Pour terminer, la publicité laisse entendre qu'il s'agit là de l'ordinateur et de l'accès à Internet promis par Allègre aux enseignants. Ceux qui avaient compris « offert » doivent être bien déçus. Ceux qui se sont déjà payé le tout sur leur deniers peuvent se demander si l'assistance pédagogique proposée dans les C.d.d.p. et C.r.d.p. leur est inaccessible ou si elle leur sera proposée contre paiement !

Michel Robert,
Jean-Jacques Mornettas

APPEL POUR LE KOSOVO

Des centaines de milliers de réfugiés kosovars fuient vers les pays limitrophes (Albanie, Macédoine, Monténégro) et ont besoin d'une aide massive urgente.

Un devoir de solidarité et d'accueil s'impose à tous, envers les populations civiles sinistrées et réfugiées. Le monde syndical de l'Education doit y

prendre toute sa place. C'est le but de l'appel ci-dessous, à l'initiative de plusieurs syndicats français membres de l'I.e., dont le S.n.e.s.

Les contributions peuvent être envoyées au S.n.e.s.-F.s.u. avec la mention « Appel de l'Internationale de l'Education pour le Kosovo ».

TEXTE DE L'APPEL

Les syndicats français membres de l'Internationale de l'Education lancent un appel commun à la solidarité avec le Kosovo, plus particulièrement avec les enseignants et la jeunesse kosovars. Avec l'ensemble des syndicats européens de l'Education et en liaison avec le syndicat des enseignants albanais du Kosovo, le S.b.a.s.h.k., ils organisent une souscription pour permettre aux enseignants albanais de survivre dans les camps de réfugiés et d'y assurer l'enseignement et d'autres formes d'activités de soutien pour les enfants et les jeunes du Kosovo. Ils apporteront un soutien financier aux syndicats de l'enseignement d'Albanie, de Macédoine et du Monténégro pour leur permettre de venir en aide aux réfugiés du Kosovo. Ils soutiendront les efforts du syndicat des enseignants du Kosovo pour rassembler des témoignages sur les atrocités qui ont été commises et permettre ainsi le jugement des responsables par les tribunaux internationaux compétents.

L'Internationale de l'Education regroupe 291 syndicats de l'enseignement et plus de 20 millions d'enseignants dans le monde. Parmi eux, il y a notamment la quasi-totalité des syndicats européens. Fait à Paris, le 16 avril 1999.

Signataires : S.n.e.s., S.n.u.i.p.p., S.n.e.p., S.n.c.s., S.n.e.t.a.a., S.n.e.t.a.p. (Syndicats de la F.s.u., membres de l'I.e.), S.g.e.n., F.e.n., F.e.p.-C.f.d.t.

ACTION

Le 9 mai mieux que le 20 mars **4**

TEMPS PRÉSENT

Bivalence : le retour **7**

Consultation collègues **8**

MUTATIONS

Premier bilan **9**

CONGRÈS

Un congrès fort en thèmes **10**

ELECTIONS À LA C.A. NATIONALE **13**

CATÉGORIES **24**

TRAITEMENTS **26**

Imposer d'autres choix pour l'éducation

La presse de mardi a largement commenté le contenu des lettres de cadrage pour le budget 2000 adressées par Lionel Jospin à l'ensemble des ministres. Les titres sont sans ambiguïté : « Lionel Jospin opte pour la stagnation des dépenses de l'État » (*Le Monde*), « Jospin détaille à ses ministres l'addition de la rigueur » (*Libération*). Les dépenses devront être strictement identiques à celles de 99 en se limitant à intégrer la hausse des prix (0,9 %). Tout au plus certains ministères « dépensiers », dont l'Éducation, auront une progression de leurs crédits de 0,3 % au-delà de l'inflation. C'est « un tournant radical [de] la politique budgétaire » commente *Le Monde*, qui rappelle que, dans les années 1988-1993, « les gouvernements de gauche ont appliqué une politique budgétaire constante, prévoyant une hausse annuelle des dépenses de l'État à peine inférieure à l'évolution du produit intérieur brut ».

Le gouvernement choisit donc aujourd'hui de faire régresser la part de la richesse nationale consacrée à l'investissement éducatif. L'une des conséquences majeures de ce choix de régression, c'est le maintien du gel de l'emploi public. Il ne pourra y avoir de création d'emplois d'enseignant, de C.o.-psy., de C.p.e. d'infirmière, d'assistante sociale ou d'A.t.o.s. dans l'Éducation nationale que si on supprime des emplois à l'Équipement ou aux Finances. Et à l'intérieur de chaque ministère, les redéploiements seront à l'ordre du jour.

Dans notre secteur, cela peut signifier pour la rentrée 2000 le renouvellement de l'opération qui a consisté à supprimer des emplois de surveillant - transférés sur crédits - pour faire apparaître artificiellement des créations de postes d'enseignant et le développement des emplois précaires. La perspective de créer des emplois de titulaire par la transformation des H.s. est rendue impossible. *A fortiori*, aucune des propositions que nous faisons en matière de réduction des effectifs de classe, de développement des travaux en petit groupe, d'aide aux élèves en difficulté ne peut être mise en œuvre. L'engagement du ministère de réduire les effectifs des classes des lycées ne sera pas tenu. Lourd de conséquences pour les élèves des collèges et des lycées, ce choix l'est également pour les étudiants, dont une publication récente du C.e.r.c. relève qu'un sur deux trouvait après la licence un débouché dans la fonction publique, principalement dans l'Éducation nationale. Les parents qui, consultation après consultation, réaffirment avec constance qu'il faut plus d'enseignants pour enseigner mieux, les étudiants qui se mobilisent contre la baisse des postes aux concours, sont, après nos collègues, les premiers qu'il nous faut convaincre d'être également dans l'action. C'est cela qui nous permettra d'être plus forts le 9 mai. Plus forts pour imposer d'autres choix pour l'éducation.

Monique VUAILLAT, secrétaire générale



Ce numéro comporte un encart volant Cabinet Chodes



SNES FSU
Syndicat National des Enseignements de Second degré

L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat National des Enseignements de Second degré, SNES, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07.
Tél. standard : **01 40 63 29 00**.

- Directeur de la publication : Gérard Anthéaume. Tél. 01 42 80 91 04
- Rédacteur en chef : Serge Chatelain.
- Collaborateurs permanents : Claudie Barles, Andrée Béhotéguy, Francis Guillout.
- Secrétariat de rédaction : Gabriëlle Hübner.
- Service publicité : Catherine Pinchaux. Tél. : 01 40 63 29 80.
- Photocomposition et photogravure noire et couleur : CAG.
- Imprimerie : FAVA PRINT, Les Mureaux (78).
- C.P. N° 1578 D 73.
- Prix du numéro : 7,80 F • Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France : 168 F ; étranger : 263 F. 2) Autres, France : 242 F ; étranger : 335 F.
- Photo de couverture : Clément Martin.
- Publicité : SCT (25 et 32), Arvel (31), Zig-Zag (32), Immo-Bastille (32).
- Petites annonces (30, 31, 32).
- Pour s'informer et donner son avis :
 - Minitel : 3615 USTEL
 - E-Mail : Secgene@snes.edu
 - Internet : <http://www.snes.edu>



Après le 20 mars, le S.n.e.s. appelle à manifester à nouveau le 9 mai. Pourquoi ? A peu de chose près, les raisons que nous avons d'être dans la rue à 60 000 sont malheureusement restées les mêmes, d'autant que sur l'essentiel le ministre, le Premier ministre ont gardé porte close, préférant orchestrer une campagne visant à minimiser le nombre de manifestants...

© NICOLAS AUER



Le 9 mai encore mieux que le 20

Nous demandons le retrait de la charte sur les lycées et l'ouverture d'une discussion sérieuse sur nos propositions. Le ministre a répondu par la publication des décrets et arrêtés en date du 30 mars. Nous maintenons cette exigence et nous avons dans l'U.s. n° 492 donné des consignes pour que, dans les établissements, ces demandes soient prises en compte.

Si le principe d'une aide supplémentaire aux élèves des lycées, aux populations défavorisées est positif, les modalités retenues, ajout de deux heures financées par l'octroi d'heures aux établissements, soulèvent la question de qui fera ces heures ? Qui décidera de leur attribution ? Seront-elles inscrites dans les 18 heures ou imposées en heures supplémentaires dévalorisées ? Nous savons que le ministère travaille à de nouveaux programmes allégés.

Nous venons d'apprendre que les 72

heures d'éducation artistique en second cycle seraient principalement faites par des intervenants du ministère de la Culture.

Nous demandons le retrait du décret sur les heures supplémentaires et la transformation en emplois statutaires d'une partie importante de ces heures : nous maintenons cette exigence, non satisfaite à ce jour.

Nous demandons le retrait du décret sur la déconcentration. Le mouvement interacadémique s'achève avec comme conséquence une diminution importante du nombre de demandeurs (près de 8 000), ce qui confirme l'effet négatif de ce mouvement sur la mobilité géographique, et contrairement à ce que des syndicats comme le S.e.-F.e.n., et le S.g.e.n. n'ont cessé de dire aux stagiaires I.u.f.m., les sortants d' I.u.f.m. sont eux, contraints à une grande mobilité géographique dans les aca-

démies déficitaires. Nous maintenons notre exigence de retrait du décret.

Nous avons de nouvelles raisons d'être très nombreux : le rapport Forestier sur les enseignements technologiques est maintenant déposé sur le bureau du ministre. Nous en savons peu mais assez pour craindre qu'une partie de nos formations soient liquidées. Il serait question de transformer des baccalauréats technologiques de génie mécanique en baccalauréats professionnels. Évidemment tout cela est élaboré dans le plus grand secret.

Sur les collèges, il n'y a aucune transparence sur la consultation, et parallèlement des députés du parti socialiste viennent de sortir un rapport dans lequel est reprise l'idée d'enseignants bivalents à mettre en place dans les collèges.

Le projet de budget de l'an 2000 qui conditionne la rentrée 2000 se prépare sous des aus-



Appel pour l'éducation, pour la jeunesse



Huit jeunes sur dix poursuivent déjà leurs études jusqu'à 18 ans. Mais des inégalités scolaires et sociales subsistent. Tous les élèves d'aujourd'hui seront les principaux acteurs du XXI^e siècle. C'est donc un formidable défi qu'il nous faut relever. Défi de démocratisation et de développement de la scolarisation, de qualité de l'éducation, d'accès pour tous à un diplôme reconnu.

Défi pour que tous aient accès à des loisirs de qualité, à la culture, au sport.

Défi pour que tous accèdent à des emplois stables et valorisants.

L'Education, l'Ecole et l'Université sont l'affaire de tous. L'Etat, le ministère de l'Education nationale et les collectivités territoriales sont concernés au premier chef par ce devoir de qualité. Nul ne peut brader l'avenir des jeunes.

Il est urgent de satisfaire des exigences essentielles

- **Favoriser** la scolarisation dès deux ans des enfants en maternelle, prévenir les difficultés, rendre plus efficace le travail en cours et en petits groupes, apporter une aide continue aux élèves et aux étudiants grâce à des dispositifs de suivi individualisé conséquents.
- **Apporter** des réponses éducatives aux jeunes en rupture scolaire et en grande difficulté sociale.
- **Améliorer** les conditions d'études et d'encadrement éducatif et les conditions de travail pour les personnels avec des classes et des groupes moins chargés, favoriser le travail en équipe pluri-professionnelles et les échanges pédagogiques, développer la formation des personnels.
- **Ouvrir** des possibilités diversifiées de poursuite d'études pour tous, améliorer, rendre transparente l'orientation.
- **Donner** du sens et rendre vivants tous les savoirs scolaires et universitaires, veiller à leurs ambitions et à leurs richesses culturelles, développer les formations technologiques et professionnelles, affirmer leurs acquis et leurs potentialités.
- **Développer** le dialogue entre les élèves et les étudiants, les parents, les personnels pour mieux se comprendre et agir.
- **Développer et améliorer** les services sociaux, de santé et de psychologie à l'école, les services administratifs, ouvriers, techniques et de service, les bibliothèques pour garantir la qualité du service public.
- **Développer** des enseignements artistiques et l'éducation physique et sportive pour tous et l'accès aux activités culturelles et sportives.

Ce grand service public d'éducation, de recherche et de la culture, que nous voulons démocratiser et transformer, appelle une véritable priorité à l'éducation. Avec des locaux bien équipés, des créations de postes et d'emplois et davantage de personnels qualifiés, formés et respectés.

Voilà ce qui devrait inspirer des réformes d'avenir construites après débat avec l'ensemble des acteurs concernés.

Nous ne retrouvons pas cette ambition dans la politique éducative actuelle, ni dans le contenu des réformes engagées, ni dans les choix budgétaires et encore moins dans le gel de l'emploi public. Cette situation n'est pas tolérable pour l'avenir des jeunes

C'est pourquoi nous demandons la prise en compte de ces exigences par les pouvoirs publics

Département Ville

NOM, PRÉNOM	SIGNATURE

nous disent : oui, mais pas sur n'importe quelle base. Tout à fait d'accord. Les bases communes à tous sont claires, comme en témoigne le texte de l'appel ci-contre. La F.s.u. est rassemblée pour formuler 10 exigences qui tracent les axes d'une autre politique que nous cherchons à imposer. Elle dit clairement son désaccord avec les choix qui sont faits par le gouvernement et avec le sens des réformes qu'il engage. C'est la première fois depuis longtemps qu'elle peut le dire ainsi. Il faut bien mesurer l'obstacle que cela peut créer pour le gouvernement que d'être confronté cette fois-ci à une manifestation nationale de tous les personnels et de ne plus pouvoir espérer jouer sur la division.

Certains, y compris des collègues du S.n.e.s., y voient une manœuvre du S.n.e.s. pour noyer le poisson. Comment ne pas voir que la seule façon aujourd'hui d'être plus efficace, de faire plier un gouvernement qui passe en force après des grèves massives, et parfois longues et coûteuses, après une manifestation forte mais d'un seul secteur, celui du second degré, c'est l'unité et l'élargissement à d'autres catégories de personnels ? Si les bases sont claires, nous dit-on. Elles le sont. A partir de là, comment peut-on soutenir que l'unité réalisée est une faiblesse ?

LES PARENTS AVEC NOUS

Qui n'a pas relevé que la stratégie gouvernementale consiste à chercher à avoir l'appui de l'opinion ? Eh bien, dispu-

tons-lui ce terrain et nous serons plus forts. Et la meilleure façon de le faire efficacement, c'est d'obtenir cette fois-ci que les parents de nos élèves signent l'appel de la F.s.u., que les élèves et les étudiants soient avec nous dans la rue, si possible le 9 mai, voire après. Il y a sans doute longtemps que nous aurions réglé le problème et imposé nos solutions si les parents et les jeunes s'étaient engagés dans la durée à nos côtés.

UN PÔLE OU TROIS ?

Certains collègues discutent aussi le choix d'une manifestation nationale avec trois lieux de rassemblement. Nous aurions préféré une manifestation nationale avec un lieu unique, à Paris. D'autres syndicats de la F.s.u., assez

re mars

pices encore plus draconiens que celui de 1999 qui, rappelons-le, ne comportait pour le second degré aucune création nouvelle de postes, ce qui explique d'ailleurs que des options soient fermées, que des effectifs grimpent, que des postes soient supprimés dans nombre d'établissements.

Nous avons donc des raisons supplémentaires de faire encore mieux que le 20 mars, d'autant que nous ne voulons, nous ne pouvons nous satisfaire de seulement combattre ces décisions mais nous devons nous mettre en situation d'imposer les réformes que nous voulons. Et notre congrès nous a mis en meilleure situation pour préciser les propositions que nous faisons pour les collèges et les lycées.

L'UNITÉ C'EST UNE FORCE

Pour être plus forts le 9 mai que nous le fûmes en février et en mars, il nous fallait mettre dans le coup, ensemble, tous les personnels de tous les niveaux et de toutes les catégories. Certains

nombreux pour qu'il en soit tenu compte, ont argumenté sur la nécessité de trois lieux pour faciliter la participation plus massive des collègues les plus éloignés de Paris et pour éviter des coûts de transport qu'ils pensaient ne pas pouvoir financer.

Ne nous racontons pas d'histoires, si nous avons vraiment la détermination qu'il faut, nous pouvons rassembler en trois points autant, sinon plus de monde qu'en un seul. Et si nous par-

venons à être beaucoup plus nombreux encore que le 20 mars pour le second degré, eh bien au bout du compte, la totalisation des trois lieux de rassemblement qui sera faite au plan national le soir du 9 mai sera bien supérieure à ce que nous avons fait le 20. Cet objectif est d'autant plus crédible que cette fois-ci nous serons avec les instituteurs et professeurs d'école, avec les enseignants du supérieur et les chercheurs, avec les per-

sonnels A.t.o.s., avec les infirmières, les assistantes sociales, les médecins scolaires, les éducateurs de la Protection judiciaire de la Jeunesse, une partie des salariés de la Culture, de la Jeunesse et des sports, avec les personnels de l'enseignement agricole, avec l'U.n.e.f. qui vient de donner son accord. Et pourquoi pas avec les parents d'élèves si nous faisons l'effort nécessaire dans nos établissements ? Alors « groggy », le S.n.e.s. ? « Retour

au calme pour Claude Allègre ? » S'agit-il de « la paix sur le front de l'éducation en raison de la guerre dans les Balkans » comme l'écrit une journaliste du *Monde* le 15 avril dans un article bien fait pour démobiliser ? La réalité est tout autre, d'autant que la cause que nous défendons concerne l'avenir des jeunes et que nous ne pouvons pas l'abandonner. Nous devons en faire la démonstration le 9 mai.

Jean-Marie Maillard

Des concessions bien limitées et loin des attentes

Le S.n.e.s. a été reçu le 14 avril par Madame Parly, directeur de cabinet du ministre. Il s'agissait de nous annoncer un certain nombre de mesures qui nous ont été présentées comme «arrêtées» après un arbitrage du cabinet du Premier ministre. Elles n'étaient donc pas soumises à négociation et il ne nous a été possible que de questionner et demander un certain nombre de précisions. Nous n'avons d'ailleurs pas pu toujours obtenir des réponses assurées, et les modalités de mise en œuvre, ainsi que la portée réelle de certaines mesures restent encore incertaines. Vous trouverez ci-dessous le compte rendu de cette audience et les premiers commentaires du S.n.e.s. tels qu'ils ont été rendus publics à la suite de cette audience.

Le S.n.e.s. a été reçu le 14 avril par la directrice de cabinet du ministre de l'Éducation nationale qui a fait part des décisions gouvernementales qu'il a prises.

• En matière d'aide aux élèves pour les classes de Seconde, sans reve-

nir sur les décrets concernant la réforme des lycées, qui ampute les horaires de tous les élèves de Seconde (- 32 000 h au total par semaine, soit - 7 %) pour financer les 2 heures d'aide en Seconde qui auraient nécessité la création de 1 250 postes d'enseignant, le gouvernement décide de dégager l'équivalent de 430 emplois à temps plein pour financer deux heures supplémentaires d'aide aux élèves de Seconde dans les établissements à recrutement social défavorisé.

Cette nouvelle mesure qui est un des effets de la pression exercée pour une meilleure prise en compte de l'aide aux élèves en difficulté ne change cependant pas les orientations négatives de la réforme.

• **Sur les heures supplémentaires**, le gouvernement est contraint de

prendre en compte la mobilisation des personnels. Il ramène de deux heures à une heure le nombre d'heures supplémentaires imposées. Cependant, alors que l'économie réalisée par la baisse du taux de rémunération des H.s. était de l'ordre de 700 millions, il n'en restitue que 390, selon des modalités qui créeront des divisions et des injustices entre les personnels, notamment entre les enseignants des C.p.g.e. et les autres, et au sein des professeurs de C.p.g.e. eux-mêmes. Aucune mesure n'est prise pour transformer les H.s. en emplois statutaires.

Le S.n.e.s. demande le rétablissement intégral du taux de toutes les H.s., la transformation des heures supplémentaires en emplois et la programmation des recrutements nécessaires.

Cette mesure sera ressentie par les personnels comme une nouvelle provocation d'un ministre qui avait pourtant été contraint de reconnaître publiquement son « erreur ».

• Par ailleurs, le gouvernement confirme sa décision de rétablir les personnels dans leurs droits en matière de promotion à la hors-classe. Il le fait cependant en deux ans et non en un.

Ces annonces sont le signe que le gouvernement qui refuse toujours de négocier, est contraint à quelques concessions. Elles restent cependant loin des attentes exprimées par les personnels les 15 et 20 mars.

Le S.n.e.s. appelle les personnels à participer encore plus nombreux à la manifestation nationale du 9 mai pour imposer une autre politique scolaire.

Mesures annoncées le 14 avril 1999 par M^{me} Parly, directeur de cabinet du ministre de l'Éducation nationale

1. Aide individualisée aux élèves. Des moyens supplémentaires vont être dégagés à la rentrée 99 pour faire passer le volume d'aide individualisée de 2 à 4 heures par classe de Seconde dans les lycées de « quartiers difficiles » : 7 900 heures en tout, ce qui correspond à 25 % des classes de Seconde ; les lycées concernés seront déterminés par un critère unique, le pourcentage d'élèves issus de milieux défavorisés figurant dans les documents de la D.p.d. Ces heures pourraient être des H.s.a. ou être intégrées dans le service. Les deux premières heures seront liées aux disciplines fixées par les textes et les deux heures de plus pourront être utilisées plus librement par les établissements.

2. Heures supplémentaires. A la rentrée 99, l'obligation d'accepter des heures supplémentaires serait ramenée de 2 à 1 H.s. Et la 1^{re} H.s. serait majorée de

20 % par rapport au taux actuel, ce qui revient à la ramener légèrement au-dessous du taux antérieur au décret du 30 juillet 98. Le taux des autres H.s. resterait inchangé. Pour les C.p.g.e., le ministère affirme vouloir prendre en compte le fait que dans certaines classes et disciplines, les H.s. sont incoutournables : il compenserait la perte par un système d'indemnités de sujétions spéciales éventuellement modulable selon les disciplines et/ou les classes.

Les modalités précises ne sont pas encore étudiées. L'enveloppe globale serait de 40 millions. Cette mesure serait limitée aux seules C.p.g.e.

3. Le cabinet confirme ce que nous savions déjà et qui vient d'être notifié aux recteurs, le rattrapage des hors-classes en deux ans.

4. Rien sur les services des disciplines artistiques.

BIVALENCE DES CERTIFIÉS

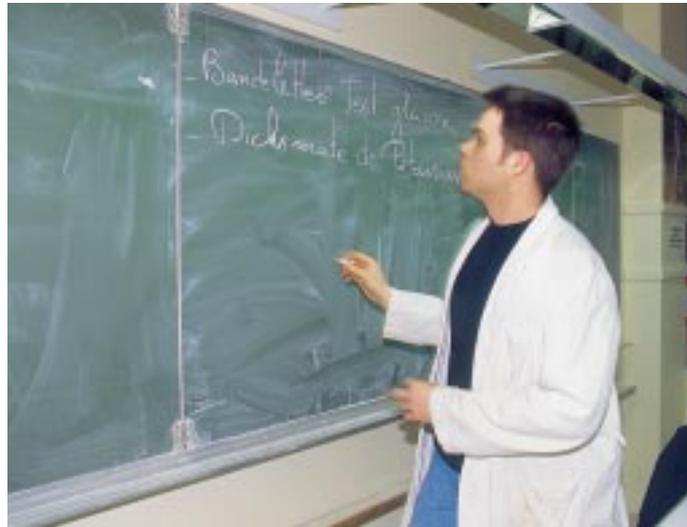
Le retour !

Après le précédent directeur des lycées et collèges (1), c'est au tour des rapporteurs spéciaux de la commission parlementaire sur la gestion des personnels de second degré d'en remettre une couche sur un sujet qui ne semblait pas a priori relever de leur mission (2).

En effet, dans les pistes qu'ils avancent pour améliorer l'enseignement dans les collèges, ils mettent l'accent sur la nécessité « d'encourager la bivalence ». Ce serait un recul de près de 15 ans en matière de qualité de l'enseignement auquel ont droit les élèves, dans les collèges ruraux comme dans les collèges urbains.

Treize ans après l'arrêt du recrutement des P.e.g.c., les arguments pour justifier un tel recul ont peu varié : 1. Les élèves de Sixième seraient « déstabilisés » par le passage du maître unique à « un ensemble de 10 ou 11 enseignants ».

2. La gestion des petits collèges –



© CLÉMENT MARTIN

« réputés pour permettre la diminution des tensions liées à la violence » – rendrait nécessaire la bivalence. Et de citer les « bivalences » lettres-histoire-géographie, maths-sciences physiques. Sur le premier point, aucune étude sérieuse n'ayant apporté la moindre démonstration de cette thèse, les rapporteurs se bornent à affirmer le caractère « notoirement traumatisant » de la Sixième. On aurait pu attendre plus de rigueur de la part

de deux membres éminents de la représentation nationale. Surtout à un moment où le ministre veut multiplier le nombre des intervenants dans le premier degré. Les réponses d'avenir n'ont rien à voir avec les vieilles lunes de la bivalence. Elles sont à trouver du côté du travail en équipe et du temps de concertation nécessaire à dégager sur le service des enseignants. Certes, cela coûte... Sur le deuxième point, les rapporteurs

font une confusion étonnante. Le S.n.e.s., et la quasi-totalité des acteurs de l'éducation demandent que les collèges de 1 000 à 1 200 élèves soient ramenés à une taille plus « humaine » (500 à 600) permettant de mieux prendre en charge les questions de difficulté scolaire et de violence. Il n'y a pas de problème de confection des services de certifiés dans de tels établissements. Si les rapporteurs pensent aux petits collèges ruraux de 200 élèves et moins, qui représentent moins de 2 % des effectifs scolarisés, il y a bien d'autres solutions que la bivalence à mettre en œuvre, à commencer par le renforcement de la formation continue pour les collègues qui y enseignent, et qui n'en rabattent pas sur la qualité de l'enseignement.

Nous avons tout intérêt à dire haut et fort le 9 mai que les voies de l'amélioration du collège ne passent pas par le rapport de MM. Guyard et Durand.

Jean-Marie Maillard

(1) Rencontre A.f.e.f.-Alain Boissinot le 15/12/97.

(2) « Du chapitre budgétaire à la salle de classe » rapport de la mission d'information parlementaire sur les crédits de l'enseignement scolaire, n° 1535, 93 p.

PROVOCATION

Deux députés socialistes (J. Guyard et Y. Durand) viennent de commettre un rapport hallucinant sur la gestion des enseignants de second degré. On y trouve nombre de propositions inspirées du projet d'école fondamentale de la F.e.n., et que l'on pouvait croire remises au musée des horreurs après la puissante mobilisation de nos professions en 1989-90. Qu'on en juge !

• Il faut « encourager la bivalence (...) principalement dans les premières années du collège », pour éviter aux enfants le traumatisme du passage à la pluridisciplinarité. Cette psychologie de café du commerce masque le véritable objectif : « la bivalence facilite la tâche des rectorats dans le calcul des moyens et dans la gestion des remplacements ». Un seul député (de droite) posera la question des cursus universitaires au cours du débat de la commission...

Il faut « permettre aux établissements de gérer eux-mêmes les moyens de remplacement de courte durée » et « inciter les enseignants [à] assurer eux-mêmes le

remplacement *au pied levé* de leurs collègues, avec un impact en matière de rémunération et/ou de notation ». Cela signifie qu'on donnerait au chef d'établissement la possibilité d'imposer aux enseignants de remplacer des collègues absents, c'est inacceptable. De plus, quand on sait ce qu'est un emploi du temps dans un collège ou un lycée, cela signifie que le remplacement serait souvent assuré par un enseignant d'une autre discipline : belle absurdité pédagogique.

• « Le recrutement zéro de maîtres auxiliaires est à exclure » et il faudrait « renforcer le recours aux professeurs contractuels ». A un moment où le gouvernement prétend résorber la précarité, il s'agit non seulement d'envisager le recrutement de nouveaux personnels précaires avec un statut encore plus défavorable que les M.a. (contractuels, vacataires). Nous restons convaincus qu'en particulier la création de postes de titulaire remplaçant en nombre suffisant, permettrait d'assurer les remplacements nécessaires ;

mais là aussi, le dogme du gel de l'emploi public explique sans doute le choix des rapporteurs.

• Le rapport propose pour le stage l.u.f.m. de « consacrer une partie de ce stage (la moitié) à des périodes de remplacement ».

Il y a là aussi une forte contradiction : comment peut-on prétendre vouloir améliorer la formation pédagogique des jeunes recrutés et dans le même temps amputer leur formation en l.u.f.m. pour les placer dans des situations de remplacement ponctuel qui n'apporteront rien à leur formation ?

Il y a d'autres perles, sur lesquelles nous reviendrons. Relevons celle-ci pour finir : « 0,5% des enseignants devraient être déclarés inaptes pour motif psychiatrique », le rapporteur rapprochant cette situation « du caractère exagérément théorique d'un concours de recrutement tel que le C.a.p.e.s ».

Le C.a.p.e.s rend fou ! Mais Guyard et Durand nous soignent...

Francis Berguin, Daniel Robin

1^{er} MAI

Le 1^{er} mai est une date importante pour le monde du travail : salariés, chômeurs, retraités, français et immigrés se retrouvent ensemble pour exprimer leurs exigences de progrès social, de justice et de solidarité.

C'est l'occasion de marquer des avancées unitaires de l'action syndicale dans les régions et départements.

Pour l'Île-de-France, c'est à l'appel de la C.f.d.t., de la C.g.t., de la F.s.u. et de l'U.n.s.a. qu'une manifestation unitaire partira de la place de la République à 14 heures.

La réduction du temps de travail, le développement de l'emploi, le refus du chômage et de l'exclusion sont au cœur des exigences de l'heure. L'appel commun n'oublie pas de souligner la nécessité d'améliorer les moyens de l'éducation et des formations qualifiantes pour les jeunes et les salariés. La solidarité internationale marque traditionnellement le cortège du 1^{er} mai. Cette année, le refus du racisme, de la xénophobie, des nationalismes criminels, et la recherche de paix justes et durables en Europe et dans le monde devront être réaffirmés avec force.

Rendez-vous F.s.u. à 13 h 30 devant le Quick, place de la République.

COLLÈGES

Premières tendances

Au terme de la consultation, le comité de pilotage avance une participation de 80 % des établissements avec environ 4 000 réponses collectives et 1000 individuelles.

Pour les établissements, 80 % des réponses sont considérées comme « sérieuses », c'est-à-dire émanant d'un vrai débat collectif associant l'ensemble des personnels, parfois les parents ou les élèves. Les échos qui nous sont parvenus des diverses académies nous font douter de ce pourcentage mais en tout état de cause le ministère convient aussi que les collègues ont beaucoup exprimé leur lassitude et leur scepticisme devant ce type de consultation. A partir des 100 premières réponses, un certain nombre d'items ont été dégagés et ceux-ci ont servi pour le codage de l'ensemble des réponses qui, elles, sont consultables dans huit C.r.d.p. Comme les réponses aux questionnaires, les réponses sur Internet et les propos tenus dans les débats qui ont eu lieu dans 100 établissements volontaires seront pris en compte dans le rapport final que rédigera le comité, juste avant la journée nationale (vraisemblablement le 18 mai). La réunion du comité consultatif du 14 avril a permis d'avoir de premières tendances bien que le dépouillement soit en cours.

• **Le travail des élèves** : c'est assez consensuel. Il n'y a pas remise en cause du volume, mais propositions d'autres découpages, en liaison avec le projet d'établissement. Certains proposent des réaménagements de la semaine et de l'année mais il faut augmenter le temps de présence de l'élève au collège, c'est pour l'aide au travail personnel, la remédiation.

Sur les fourchettes horaires, c'est mitigé. Insistance sur un horaire commun national, inquiétude d'un système éclaté. Les chefs d'établissement défendent la souplesse.

La question des moyens et des effectifs, de groupes, de taille modulaire des classes est présente.

Il n'y a pas de discours (ni enseignants, ni élèves, ni parents) sur le « trop de travail » tout en rappelant que le trop de travail à la maison aggraverait les inégalités.

• **Le regroupement des élèves, constitution des classes : tensions.** Il y a une volonté affichée des principes du

Consultation collègues : urgent

Suite à la réunion du comité consultatif collègues, nous avons été informés que le colloque national de synthèse aura lieu le 18 mai. D'ici là, nous souhaitons avoir le maximum de remontées des collègues.

1. Votre collège a-t-il participé à la consultation ?
 - Nombre de participants ? : enseignants : parents : élèves : autres personnes :
 - Le débat a-t-il été précédé par des commissions ? Sur quels thèmes ?
 - Qui a rédigé la synthèse ? (nous la faire parvenir)
 - Quelles propositions ont été dégagées ?
 2. Votre collège a-t-il participé à un débat organisé, avec un membre du comité national de pilotage ? Quel bilan en dressez-vous ?
- Adressez-nous tous les documents transmis au nom de votre collège.

collège unique mais « c'est dur ». Hétérogénéité plus difficile à gérer. Ambivalence relevée aussi bien chez les enseignants que chez les parents.

Les classes spécifiques sont approuvées, voire plébiscitées. Quand on creuse, on voit que certains verraient bien des orientations plus précoces, mais ce n'est sans doute pas majoritaire.

La question d'une certaine diversification est posée, certains suggèrent qu'elle se fasse par différentes options, y compris professionnelles. D'autres ont un discours sur les structures. Pas de clivage parents/enseignants sur ces questions.

• **Elèves en grande difficulté**
Les réponses font état de solutions actuellement insuffisantes. Il faut renforcer ce qui est fait sur la consolidation. Demande forte de suivi individualisé, à la rigueur (souci du contribuable) groupes de taille variable. Des élèves proposent du tutorat entre eux. Moins d'unanimité sur l'approche psychologisante ou la médicalisation de l'échec scolaire.

• **Evaluation/orientation** : pas de réponses très novatrices. L'éducation aux choix semble « passer ». Il y a réticence sur les vœux formulés par les parents. Le brevet est plébiscité.

• **Compétences et savoirs.** Taux de réponses très élevé. Peu de surprises. Nécessité des savoirs, insistance sur les

langues, les N.t.i.c., peu de choses sur les « attitudes ».

Développer les compétences à l'oral. La citoyenneté. On demande plus de cohérence entre les disciplines et pour cela plus de concertation. Comme elle n'existe pas, on se contente de le déplorer.

Le S.n.e.s. défend une conception ambiguë du collège, ni un collège unique niant la diversité des élèves, ni un collège à la carte renonçant à des objectifs communs. Si le collège a bien sûr vocation à accueillir tous les élèves, l'accueil ne crée pas lui-même l'égalité et la réussite : une vraie volonté politique de démocratisation doit l'accompagner.

Le fait que celle-ci a toujours manqué explique bien des difficultés rencontrées aujourd'hui.

Puisqu'aujourd'hui l'échec scolaire, l'absence totale de formation et de diplôme compromettent plus qu'avant l'avenir des jeunes, il faut pouvoir leur proposer à tous une scolarité, un cursus qui leur permettent vraiment d'atteindre les objectifs de fin de Troisième et d'accéder à une classe de Seconde générale, technologique ou professionnelle avec des perspectives de réussite. Nous demandons que le ministère aille dans ce sens : c'est en particulier ce que nous dirons ensemble, dans la rue, le 9 mai.

Françoise Dumont

MOUVEMENT DÉCONCENTRÉ

Un premier bilan loin des promesses

Le ministre, en imposant contre la volonté des personnels une déconcentration des mutations, prétendait instaurer une gestion « plus humaine » et faisait entrevoir un dispositif idéal améliorant sensiblement le système.

La première phase de ce mouvement, celle qui concerne les mutations interacadémiques, s'achève avec cinq jours de retard sur le calendrier prévu et elle est bien loin des promesses ministérielles. Force est de constater que le ministère a été incapable d'assurer correctement le travail préparatoire, faute notamment de personnels formés en nombre suffisant.

Les demandeurs de mutation ont connu le peu de fiabilité des prévisions affichées sur S.i.a.m., les informations incertaines et parfois contradictoires données par l'administration, les inégalités dans le calcul par les rectorats d'un barème pourtant national. Les élus ont eu des documents incomplets et envoyés avec retard, des délais de préparation abrégés et des projets de mouvement erronés... C'est la transparence et l'équité du système, le respect des personnels et de leurs vœux qui risquaient de passer à la trappe.

Les élus S.n.e.s. ont réussi malgré les carences du ministère à assurer leur mission aussi bien de contrôle, de proposition que d'information. Ils ont pu informer tant par Minitel, Internet que par téléphone ; et plus de 25 000 courriers individuels ont été envoyés en quelques jours.

Les premiers résultats de ce mouvement ne manquent pas d'inquiéter : ainsi le nombre total des demandeurs (incluant les titulaires demandant une mutation interacadémique, les stagiaires en première affectation, les



réintégrations) est en diminution sensible : 31 600 demandes environ contre 37 800 en 98 dans une situation comparable; et dans ce total, c'est surtout le nombre de titulaires demandant un poste dans une autre académie qui a chuté (d'environ 23 %); avec moins de demandeurs, le taux de mutations a sans doute augmenté, ne serait-ce que parce que tous les stagiaires (qui représentent une proportion plus importante des demandeurs) doivent recevoir une

affectation, mais dans ce cadre, le nombre de titulaires obtenant une mutation s'est réduit.

D'autre part, il semble bien que les premières affectations de stagiaires I.u.f.m. se concentrent dans un nombre plus limité d'académies que par le passé, toujours les mêmes (Créteil, Rouen, Amiens, Lille, Reims). En tout état de cause, le S.n.e.s. est bien décidé à faire un bilan public de ce qui se sera passé.

A présent se pose la question de la

phase intra-académique. Avec un premier problème, celui des délais : nous avons déjà obtenu un premier report au 5 mai de la date limite pour les demandes mais avec le retard pris par le ministère, certains collègues risquent d'être pénalisés. Nous intervenons donc pour demander un report au moins au 9 mai. D'autres questions se posent : quelles procédures d'extension? quel traitement des gros barèmes?...

Nous intervenons auprès de la D.p.e. pour que des réponses rapides soient apportées afin que les collègues puissent faire leurs vœux en toute clarté. Et le S.n.e.s. avec ses 1 600 élus sera présent dans toutes les académies pour vous aider et vous défendre.

Gérard Aschieri,
Danielle Hémerly

Mouvement intra-académique

Un oubli dans l'U.s., page 15, rapprochement de conjoint sur vœu commune : 30 points. Avec nos excuses pour cette omission.

T.A.-T.R.

Cinquième projet

Après le retrait du projet de texte visant à diminuer les indemnités de remplacement, pressions, actions syndicales et discussions serrées avec le ministère ont abouti à la rédaction d'une nouvelle mouture (la cinquième !) du projet de décret sur l'exercice des remplacements.

La comparaison avec les formulations de la première version montre que les modifications que nous avons obtenues peuvent éviter de graves dégradations : référence au respect de la qualification ; paiement d'H.s.a. et non d'H.s.e. en cas de remplacement à l'année ; entre deux rem-

placements, activités de « nature pédagogique » limitées au seul établissement de rattachement ; contrôle paritaire mieux défini sur les affectations ; suppression de la possibilité d'annualiser le service. Le ministère a dû tenir compte du fort mécontentement et de la mobilisation des T.a. et des T.r. avec l'ensemble du syndicat. Reste l'exercice du remplacement dans une zone limitrophe « lorsque l'organisation du service l'exige ».

Le S.n.e.s. demande que cela ne figure pas dans le décret, mais puisse être évoqué dans la circulaire d'accompagnement avec la mention expli-

cite du caractère exceptionnel d'une telle nomination et de la nécessité de le faire avec l'accord des intéressés. Reste également notre opposition de fond à la méthode qui, avec la déconcentration, impose de fait aux T.a. de demander une zone de remplacement ou de s'y retrouver nommés en extension. Les fonctions de remplacement doivent demeurer du domaine du volontariat, la stabilisation des T.a. sur postes fixes en établissement ou sur Z.r. devant se faire selon un plan négocié de plusieurs années, tenant compte des vœux des personnels.

Jean-Marie Maillard

Un congrès fort en thèmes

*Etudier, dialoguer et travailler dans l'établissement scolaire, tel était le thème central du congrès du S.n.e.s. réuni à Lille du 29 mars au 2 avril. Thème lui-même subdivisé en quatre grands sujets, **Espaces nouveaux pour l'enseignement et l'éducation, Travail des élèves, Travail des enseignants et des autres personnels, Syndicalisme et démocratie dans l'établissement scolaire** auxquels se sont ajoutées des questions complémentaires comme **Emploi public, Formation et recrutement des professeurs et des C.p.e., Etat et déconcentration, Retraites, protection sociale, fiscalité**. Autant dire que ces questions ont été l'occasion, pour plus de 500 délégués au congrès national, représentant eux-mêmes les quelque 2 000 militants représentants de leurs sections d'établissement qui ont participé à l'ensemble des congrès académiques, de passer au crible la politique gouvernementale, d'affiner les propositions du S.n.e.s. et de discuter de la stratégie syndicale dans un contexte particulièrement difficile. Cela représente, en tout, des centaines d'heures de débat. L'U.s. 492 a donné l'essentiel de la problématique tracée pour l'action qui se concrétise déjà par la manifestation nationale préparée par la F.s.u. pour le 9 mai et par le lancement d'une grande campagne d'opinion centrée sur l'appel/pétition de la F.s.u. Une U.s. « Spéciale congrès » donnera à la mi-mai l'ensemble des textes votés par le congrès. Sans attendre cette publication, vous trouverez ici un aperçu rapide, et donc forcément réducteur, de l'essentiel de ce qui s'est discuté à Lille.*

Bernard Boisseau

Des espaces nouveaux pour l'enseignement et l'éducation

L'amélioration des enseignements en lycée et collège passe aussi par un nouvel aménagement éducatif du territoire qui enrichisse l'offre d'options et de formations de proximité, améliore la cohérence et la lisibilité des voies de formation, en favorisant en particulier les passerelles et les débouchés de formation vers le haut de la voie technologique (S.t.s. et D.n.t.s., prépa techno) et de la voie professionnelle. Il s'agit pour le S.n.e.s. de

combattre les hiérarchies entre établissements, de supprimer les ghettos scolaires, de sortir de la logique de redéploiement des moyens existants, en donnant des moyens renforcés pour les établissements en difficulté en vue d'améliorer sensiblement la réussite des élèves. L'amélioration nécessaire des liens entre les établissements scolaires et leur environnement social, culturel et économique doit être maîtrisée par le service public et les enseignants doivent bénéficier des moyens nécessaires. Nos exigences pédagogiques de travaux en petits groupes, travaux interdisciplinaires,

d'utilisation accrue du C.d.i. nécessitent des locaux suffisamment spacieux et équipés en T.i.c.

Yves Baunay

Le travail des enseignants

Le contenu du thème dépassait l'énoncé de son titre.

En fait, le premier débat a porté sur les jeunes enseignants, C.p.e., C.o.-psy, leur situation et leurs revendications. Avec l'idée qu'il faut à la fois améliorer les conditions d'entrée dans le métier (conditions d'affectation, insertion dans l'établissement, formation...) et les rémunérations (revendication par exemple d'une prime d'installation pour tous les nouveaux recrutés).

Un autre débat a permis de rappeler nos exigences pour les remplaçants et, dans un troisième ensemble, le congrès a confirmé et actualisé nos revendications en matière de rémunération, de carrière, de péréquation et de départ en C.p.a., C.f.a. et retraite.

Mais le principal débat a porté sur le travail des enseignants et autres personnels. Le texte du prérapport décrivant notre conception du travail enseignant a été largement confirmé ; de même que la revendication d'une réduction

du temps de travail pour toutes les catégories avec comme premiers objectifs à la fois 14 heures pour les agrégés et 15 heures pour les certifiés et une réduction des effectifs des classes.

La question la plus discutée a été celle des moyens de parvenir à une réduction de nos obligations de service et de conjuguer avec celle-ci la prise en compte des évolutions du métier. Ce congrès a choisi de revendiquer une première étape combinant l'alignement des disciplines artistiques sur les autres, une réduction à 17 heures du maximum des certifiés et assimilés et pour tous une décharge d'une heure afin de permettre d'améliorer la concertation et le travail en équipe sans contrainte.

Enfin, le congrès a voté en annexe des motions particulières sur les M.i.-S.e., les C.o.-psy et les documentalistes.

Gérard Aschieri

Le travail des élèves en lycée

En lycée, l'accord se fait bien évidemment sur la condamnation de la réforme et de la charte. Le congrès a affiné les contre-propositions que nous avançons pour le rétablissement des horaires élèves, l'amélioration des conditions d'enseignement (multiplication des dédoublements, rétablissement et extension des modules, rétablissement des options supprimées...).

Par contre, le débat est vif sur les T.p.e. Nous proposons de substituer à cette appellation celle de T.i.e. (Travail interdisciplinaire encadré) plus conforme à notre conception du travail interdisciplinaire. Les T.p.e. version Allègre sont unanimement rejetés et le

congrès définit onze conditions pour en assurer la réussite : les T.i.e. doivent être ancrés dans le disciplinaire. Les listes nationales de thèmes doivent être articulées aux programmes. Les horaires suivis par l'enseignant de la classe nécessitent concertation et formation. Nous proposons une dotation de 4 h par classe rattachée à des disciplines précises sans amputer les horaires existants. Mais des questions demeurent : faut-il évaluer les T.i.e. au bac ? Comment ? Le congrès réaffirme son opposition à toute introduction de C.c.f. et rappelle que l'enseignant a seul autorité pédagogique. Le congrès demande une expérimentation du dispositif T.i.e. avant toute généralisation. Si le principe de l'aide individualisée ne pose pas problème, les modalités de la charte sont condamnées : le S.n.e.s. refuse la logique du redéploiement horaire qui réduit le nombre de cours pour tous pour financer l'aide en Seconde. Elle doit être assurée par le professeur de la classe en français et en maths, inscrite dans l'emploi du temps des élèves et le service de l'enseignant. Le congrès condamne la consultation des comités de vie lycéenne sur l'aide individualisée.

L'apprentissage de la citoyenneté : les débats se sont concentrés sur deux points : l'éducation civique et juridique, l'heure de vie de classe. Nous rappelons notre opposition à un enseignement de l'éducation civique seule. Il doit être ancré dans chaque discipline et donner lieu à un vrai travail interdisciplinaire sous la responsabilité d'un enseignant chargé de la mise en cohérence des apprentissages. La discussion porte aussi sur les modalités de cet



© THIERRY NECTOUX

enseignement : qui enseigne ? Comment éviter l'annualisation ? L'heure de vie de classe provoque des réactions mitigées : doit-elle être le fait du professeur principal ? Quel est son contenu ? Si le congrès dénonce l'empilement des dispositifs censés améliorer la vie lycéenne et le pouvoir délibératif donné au comité de vie lycéenne, il rappelle la nécessité de créer au lycée des lieux d'échange et de propositions réservés aux lycéens.

Marylène Cabouet

Collèges

Z.e.p. - R.e.p.

Le congrès a rappelé que le label Z.e.p. devrait permettre un service moins lourd pour les personnels, du temps de concertation, des conditions de travail améliorées (effectifs, groupes).

Le congrès demande la suppression de la notion de R.e.p. et l'intégration des établissements de R.e.p. en Z.e.p. En effet, le R.e.p. s'accompagne d'une logique de mutualisation et de contractualisation qui permet un transfert de charges et d'emplois de l'Etat vers les collectivités territoriales et qui introduit au sein du service public des éléments d'inégalité et de précarité ; il porte en germe l'affectation de personnels sur réseau et les redéploiements de moyens.

Charge de travail et grilles horaires

Le congrès a réaffirmé sa condamnation des fourchettes horaires et sa demande de retour à une grille horaire nationale avec des programmes nationaux dont les contenus sont à améliorer. Les grilles horaires doivent intégrer la nécessité de définir un équilibre satisfaisant des disciplines et la nécessité de déboulements ou de groupes dans toutes les disciplines, en garantissant pour chaque élève une obligation d'enseignement comprise selon les niveaux entre 27 et 31 h. Les effectifs doivent être limités à 24 élèves, 20 en Z.e.p. Le dispositif de

consolidation doit être étendu en Cinquième et Quatrième. Parallèlement aux groupes de nouvelles technologies appliquées et à l'option technologique de Seconde, le S.n.e.s. propose de maintenir des Quatrième/Troisième technologiques pouvant permettre une orientation vers une Seconde techno ou professionnelle.

L'aide au travail personnel

Le congrès a dressé un bilan des études dirigées en Sixième, qui se déroulent dans des conditions très diverses et peu satisfaisantes. Le respect des qualifications disciplinaires, le nombre restreint d'élèves,



© THIERRY NECTOLX

l'intégration des heures dans le service, sont des conditions indispensables à leur efficacité. Elles ne doivent concerner que les élèves en difficulté repérés par les équipes. Elles pourraient être étendues aux autres niveaux ou être transformées en modules de soutien et d'approfondissement rattachées aux disciplines.

Violence en milieu scolaire

Alors que la situation s'aggrave, le S.n.e.s. constate que la plupart de ses demandes urgentes restent insatisfaites (taille des établissements, rénovation et protection des locaux, attribution des personnels qualifiés supplémentaires, aide aux victimes...). S'il convient de garder un équilibre entre prévention et sanction, toute manifestation de violence doit entraîner de la part de l'établissement une

réponse adaptée. Les conseils de discipline ne doivent pas aboutir à une déscolarisation des élèves. Les mesures de signalement peuvent constituer une réponse ponctuelle à condition que la décision émane de l'équipe éducative. Quant aux mesures d'éloignement, elles relèvent de décisions judiciaires et correspondent la plupart du temps à une absence de mesures préventives. Il est donc indispensable de renforcer les structures de prévention, d'accueil et de suivi de l'éducation surveillée et de l'aide sociale à l'enfance. Les classes-relais doivent fonctionner avec des personnels qualifiés de l'E.n. en partenariat avec les éducateurs de la P.j.j. dans le respect de leurs statuts et de leurs missions. Les élèves doivent recevoir un enseignement en référence avec les programmes de collège afin de faciliter leur rescolarisation qui doit être l'objectif premier du dispositif ; la durée de séjour dans ces classes doit être limitée. Il faut un cadre national, une organisation, des objectifs clairement affichés aux yeux des usagers. Nous demandons qu'un bilan des actuelles classes-relais soit fait et qu'en attendant, un moratoire soit mis en place.

Bilan et évolution des classes accueillant les élèves en grande difficulté

Nous proposons de faire évoluer les Quatrièmes A.e.s. sur le modèle moins ségrégatif du dispositif de consolidation que nous avons retenu pour la Sixième et la Cinquième. Les personnels doivent pouvoir bénéficier d'une formation. Nous réaffirmons que les S.e.g.p.a. doivent rester des structures d'enseignement adaptées au sein des collèges avec une D.h.g. autonome identifiée.

Les personnels du second degré n'ont pas vocation à y enseigner, et ne peuvent y intervenir que sur la base du

volontariat, mais celui-ci montre ses limites sur le terrain. Cela implique de se poser la question du devenir de la S.e.g.p.a.

Le congrès propose un mandat d'étude afin de réfléchir à une formation qui ne ferait pas de nos collègues des enseignants de S.e.g.p.a., mais permettrait à tous d'avancer sur le traitement de la grande difficulté scolaire en collège. Cela nécessite une réflexion avec les syndicats concernés de la F.s.u.

Pour l'intégration des enfants handicapés, la présence d'une équipe pluriprofessionnelle est indispensable, mais il faut aussi repenser l'architecture et l'organisation matérielle des établissements qui devraient être dotés de moyens supplémentaires en personnels.

Pour ceux qu'un handicap trop lourd ne permet pas de scolariser dans les établissements traditionnels, il faut développer et créer des structures spécialisées, en particulier pour les jeunes adultes (maisons d'accueil spécialisées).

Elisabeth Labaye

Emploi public, formation et recrutement

Formation et recrutement

Les offensives répétées contre la qualification des enseignants du second degré ont conduit le congrès à insister fortement sur les revendications suivantes :

- maintien de concours nationaux, du C.a.p.e.s./t. et de l'agrégation pour les enseignants de second degré, création d'agrégations dans toutes les disciplines, y compris éducation et documentation ;
- développement des bourses à l'université, rétablissement des prérecrutements dès le D.e.u.g. ;
- augmentation massive des recrutements et programmation pluriannuelle ;

• élévation du niveau de recrutement à la maîtrise pour les certifiés et les C.p.e. et au niveau D.e.a. pour les agrégés.

I.u.f.m.

et formation initiale

Le congrès a avancé des propositions pour que le principe d'entrée progressive dans le métier devienne réalité : année de préparation au concours permettant l'approfondissement des contenus disciplinaires mieux articulés avec les contenus à enseigner et une première analyse des situations pédagogiques « observées ». Quant à l'année de stage, il est urgent d'obtenir une mise en cohérence des différents éléments de la formation. A noter que le mémoire professionnel a fait l'objet d'un débat approfondi. Compte tenu des conditions difficiles de l'année de stage, il convient d'en redéfinir les objectifs et d'en améliorer les conditions de réalisation afin qu'il constitue un travail pertinent de réflexion.

I.u.f.m.

et formation continue

Le débat a montré que la décision précipitée de fusion M.a.f.p.e.n./I.u.f.m. a eu des conséquences non négligeables sur les contenus et les modalités de formation continue proposés aux collègues dans le cadre des prochains plans académiques, dans un contexte général marqué par une diminution des crédits affectés à ce chapitre et une grave remise en cause du droit individuel à formation continue. Cela a amené le congrès à réaffirmer les orientations et propositions du S.n.e.s. en termes d'augmentation du temps de formation et de remplacement des collègues qui partent en stage, de transparence dans l'attribution des crédits, lesquels doivent être revus à la hausse.

Réemploi et titularisation de tous les maîtres auxiliaires et contractuels

Les débats ont été l'occasion d'exprimer fortement la

volonté du S.n.e.s. d'en finir avec la précarité. Le plan de résorption de tous les M.a. et des contractuels s'appuie sur deux voies : les concours internes et l'entrée en deuxième année d'I.u.f.m. pour les M.a. ayant 5 ans d'ancienneté. La situation des M.a. III a fait l'objet de discussions qui ont conduit à demander une dérogation de titres pour le millier de collègues des disciplines générales et techniques, ayant 7 ans d'ancienneté et qui dépendent de notre champ de syndicalisation. Le congrès a réaffirmé la nécessité de la garantie d'emploi des M.a. et contractuels recrutés.

Odile Cordelier

Retraite, protection sociale, fiscalité

Le choix du congrès de 1999 a été de cibler la réflexion sur trois questions qui ont de fortes résonances dans l'actualité en prolongement du travail en cours dans le S.n.e.s. et dans la F.s.u. sur le contenu à donner aux politiques fondées sur la limitation de la dépense publique.

L'avenir des retraites

Sur ce point, le texte adopté par le congrès renvoie à trois lignes de force.

À l'opposé des diagnostics alarmistes et des propositions régressives faites notamment dans la dernière période par le rapport Charpin, le fond du débat porte sur la capacité de l'économie française à faire face à une nouvelle distribution par âge de la population. Il s'agit donc de faire des propositions pour des choix favorables à la croissance et à l'emploi.

Dans ce cadre, le S.n.e.s. refuse le recours aux fonds de pension ou aux fonds de réserve qui en constituent l'amorce. Le S.n.e.s. se place dans la perspective de la consolidation des régimes par répartition dont les régimes spéciaux. Consolidation qui ne peut passer par le *statu quo*, ce qui nous a conduit

depuis longtemps à faire des propositions d'élargissement de leurs moyens de financement par la mise à contribution des revenus du capital des ménages et la modification de l'assiette des cotisations dites employeur.

L'ampleur des enjeux conduit ainsi le S.n.e.s. à s'inscrire dans la démarche de la F.s.u. de proposer à toutes les organisations syndicales et aux confédérations une action générale de grande ampleur. Action qui doit permettre d'affirmer les solidarités entre actifs et retraités mais aussi entre salariés du public et du

librer l'effort entre les revenus du travail et du capital, rééquilibrer l'effort contributif entre ménages et entreprises.

Au total, c'est bien la question du développement des solidarités et de l'action qu'il nécessite qui a été le fil rouge de la réflexion sur ce thème. Les contributions des congrès académiques ont été riches, comme les débats en commission et en séance plénière. Ce débat approfondi a permis de dégager un très large accord qui s'est traduit par l'adoption unanime du texte amendé par le congrès.

Fabrice Giovanazzi



© THIERRY NECTOUX

privé. Le congrès de Lille a été en effet convaincu que toute volonté de traiter séparément les questions selon les régimes ne saurait déboucher que sur des régressions pour tous. C'est bien une action de grande ampleur que la question des retraites réclame.

Couverture maladie universelle et fiscalité

Le congrès a, par ailleurs, approfondi les propositions du S.n.e.s. pour le développement d'une protection sociale au plus haut niveau pour tous, en s'attachant particulièrement aux questions de la santé des jeunes, de la mise en œuvre d'une prestation dépendance et de la couverture maladie universelle. En ce qui concerne les questions de fiscalité, le texte adopté à Lille fixe un certain nombre de propositions concrètes pour une réforme fiscale, appuyées sur un certain nombre de principes : privilégier les prélèvements à caractère progressif, rééqui-

Syndicalisme

Le congrès a surtout insisté sur la nécessité de défendre et développer les droits syndicaux, de doter les élus au C.a. d'un véritable statut, et de lever les entraves au droit de grève, notamment en menant des actions unitaires pour remettre en cause la règle du 1/30° indivisible. Il a estimé que les structures du syndicat devaient être renforcées à tous les niveaux et que, dans la perspective du renouvellement d'ici dix ans de la moitié de la profession, s'imposait un travail intense de formation des militants, de transmission des compétences et d'accompagnement dans les expériences nouvelles de la vie professionnelle et syndicale.

Deux questions particulières ont suscité de vifs débats. D'une part, le congrès, à une courte majorité, a décidé de ne pas remettre en cause la qualité de membre de droit des C.p.e. dans les C.a. D'autre part, il a confié à la C.a. natio-

nale le mandat de rechercher les moyens permettant aux enseignants d'être, en particulier, les véritables initiateurs du contenu pédagogique des projets, sans pour autant remettre en cause les compétences du C.a. et de la commission permanente.

Enfin, le congrès a considéré qu'en fonction des évolutions de la situation, la question de la reconnaissance de la représentativité de la F.s.u. se présentait aujourd'hui d'une manière nouvelle. La F.s.u. devrait prendre l'initiative de solliciter l'ensemble des forces syndicales pour qu'ensemble elles obtiennent que soient remises en cause les règles actuelles de représentativité dans la fonction publique. Dans le cas où une telle démarche ne pourrait aboutir, la F.s.u. aurait à se poser, avec toutes les forces qui le souhaitent, la question d'une structuration souple qui lui permettrait d'obtenir la reconnaissance de la représentativité que les personnels lui ont donnée, dans les élections professionnelles.

C'est au conseil national que reviendra la responsabilité d'apprécier l'opportunité d'une telle démarche qui n'exclut pour la F.s.u. ni de prendre l'initiative de rencontres avec l'ensemble des fédérations de fonctionnaires sur les sujets essentiels que sont les retraites et la réduction du temps de travail, ni même de relancer l'idée de l'espace permanent de débat.

Bernard Boisseau

Etat et déconcentration

Le congrès a condamné le principe d'une déconcentration effrénée et dogmatique de l'Etat qui, trop souvent, rend plus opaque encore pour le citoyen le fonctionnement des services de l'Etat, renforce les hiérarchies et paradoxalement aboutit à brider les initiatives du terrain. Les bassins de formation

(nouvelle structure intermédiaire entre l'I.a. et l'établissement, qui serait chargée de la gestion des postes et des personnels) constituent un bon exemple.

Par ailleurs, l'Etat développe la contractualisation, en particulier financière de ces missions (plan université 3^e millénaire, fonctionnement de certaines activités scolaires...). Cette contractualisation associe l'Etat aux collectivités territoriales, aux entreprises, aux associations. Si le but inavoué est de faire payer par d'autres les missions qui sont des missions de l'Etat et devraient être payées par lui, la conséquence est de permettre aux collectivités territoriales, aux entreprises, aux associations de modifier la nature des missions de l'Etat, leurs objectifs et leurs conditions de réalisation.

Le congrès a réaffirmé son attachement à un Etat acteur et démocratique, la nécessité de voir chaque service public placé sous la responsabilité d'une autorité clairement identifiée, chargée en particulier de prendre en compte l'intérêt général.

Le congrès n'a pas exclu, en fonction de la nature de chaque service public, que le niveau géographique pertinent soit local ou européen, mais les services publics ne peuvent, comme l'Europe tente de l'imposer, n'être que de simples correcteurs des dysfonctionnements de l'économie de marché.

Par ailleurs, le congrès a réaffirmé sa totale opposition à la déconcentration du mouvement national en raison des inégalités et du manque de transparence qu'il induit mais aussi en raison des projets qui se profilent derrière lui. Pour autant, le congrès a manifesté son attachement à voir le S.n.e.s. rester un outil essentiel de la défense individuelle des syndiqués, y compris dans le cadre du mouvement déconcentré qui nous a été imposé.

Daniel Robin

UN SCRUTIN IMPORTANT

Du 10 mai au 4 juin, les syndiqué(e)s du S.n.e.s. vont voter pour élire celles et ceux qui, pour les deux années à venir, auront à assurer la direction nationale du syndicat. Cela s'appelle les élections à la C.a. C'est évidemment un moment important de la vie démocratique du S.n.e.s. C'est une particularité du S.n.e.s. que cette expression démocratique soit mise en œuvre et contrôlée par les adhérents eux-mêmes.

Un syndicat démocratique et multicatégoriel

Les instances du S.n.e.s. à tous les niveaux (national, académique, départemental, local) sont, tous les 2 ans, directement élues par les syndiqué(e)s. Ainsi, du 10 mai au 4 juin, chacun(e) est appelé(e) à élire au scrutin direct et secret la commission administrative nationale (C.a.n.), c'est-à-dire l'instance délibérative nationale du syndicat entre deux congrès. Dans la plupart des académies et départements, vous élirez en même temps les C.a. académiques et les bureaux départementaux.

La C.a.n. est composée de 69 élus titulaires et de 69 élus suppléants comprenant obligatoirement les secrétaires de catégorie élus lors du même scrutin. Syndicat multicatégoriel, le S.n.e.s. se donne ainsi les moyens d'assurer la représentation directe des diverses catégories dans les instances délibératives et d'opérer des synthèses bénéfiques pour tous.

Rôle de la C.a.n.

Le congrès national vient de se tenir à Lille. Il a réuni plus de 500 délégué(e)s, élu(e)s par les congrès académiques préparatoires auxquels ont participé plusieurs centaines de délégué(e)s des sections S.n.e.s. d'établissement (S1). Ce congrès a arrêté les grandes orientations du S.n.e.s. (revendications, propositions) pour les deux années à venir.

C'est la C.a.n. qui va être chargée de les mettre en œuvre et de prendre à cet effet toute décision utile. Réunie au moins cinq fois par an, elle prend ses décisions au terme de 2 jours de débats associant tous les courants de pensée qui y sont représentés.

Au moins une fois par an, la C.a.n. est élargie aux 30 secrétaires académiques et aux 100 secrétaires départementaux.

Cette réunion appelée conseil national (C.n.) permet un débat plus large et une meilleure association des différentes instances aux décisions.

Dès son élection, la C.a.n. :

- désigne en son sein, à la proportionnelle, un bureau national (B.n.) de 21 membres titulaires et de 21 suppléants,
- élit le secrétariat général, les trésoriers et des secrétaires nationaux, qui rendent compte devant la C.a.n. et le B.n. de l'exécution des mandats qui leur sont confiés.

Un syndicat pluraliste qui prend en compte les diversités

Trois listes se présentent cette année à vos suffrages (cf. page 15 et suivantes) : celle de la direction sortante Unité et Action, élue en 1997 et deux autres (Ecole émancipée ; Pour le retour à un syndicalisme indépendant) constituées par des syndiqué(e)s qui proposent des

orientations différentes de celles que la direction actuelle met en œuvre. Ce droit des syndiqué(e)s de se regrouper pour proposer des orientations différentes est une traduction du pluralisme du S.n.e.s. Il est en particulier garanti par la publication préalable dans l'*US* d'appels à candidature qui étaient au nombre de 6 cette année (*U.s.* n° 486).

Chaque liste présente sous sa propre responsabilité des candidates et candidats assurant une représentation équitable des catégories, des départements et académies, des types d'établissement.

Un scrutin transparent

Le scrutin est placé sous la responsabilité de chaque section syndicale locale (S1) qui a la charge de l'organiser, de veiller à sa régularité et d'organiser son dépouillement en présence de tout(e) syndiqué(e) qui le souhaite. Pour ce faire, elle reçoit le matériel nécessaire dans un *Courrier de S1* (bulletins de vote, liste des électeurs et d'émargement des votants, procès-verbal). Le procès-verbal de ce dépouillement est transmis, avec la liste d'émargement correspondante, à la section académique (S3). La commission académique de dépouillement, à laquelle sont associés des représentants de toutes les listes candidates, collationne ces résultats, vérifie la régularité des opérations et établit le résultat académique. La commission nationale de dépouillement recense ensuite, dans les mêmes conditions, les résultats académiques et arrête les résultats nationaux qui sont ensuite validés par la C.a.n. Les 69 sièges sont répartis entre les différentes listes à la proportionnelle à la plus forte moyenne et chaque liste désigne ses élu(e)s. Les résultats sont publiés établissement par établissement dans un bulletin spécial servi à tous les S1 et à tout syndiqué qui en fait la demande.

À ces garanties de démocratie, de pluralisme, de transparence, apportez-en une autre tout aussi essentielle : votre vote. Face aux problèmes majeurs auxquels sont confrontés le service public d'éducation et ses personnels, le S.n.e.s. a besoin d'une direction nationale représentative des aspirations des adhérent(e)s qui le composent. Alors, votez et faites voter !

Eugenio Bressan

POUR S'INVESTIR DANS LE SNES

Stage de formation

Former de nouveaux militants et notamment de jeunes militants, est une priorité que s'est donnée le S.n.e.s. Le stage que nous proposons les 8, 9 et 10 juin s'adresse aux syndiqués qui souhaitent contribuer à l'activité syndicale aussi bien au niveau des S2 et S3 (sections départementales et académiques) qu'au niveau du S4 (national).

Que vous souhaitiez participer épisodiquement ou plus régulièrement à l'activité du S.n.e.s. au-delà de votre établissement, ce stage vous concerne. Il devrait vous permettre de faire un tour d'horizon de l'état des analyses du S.n.e.s. au lendemain de son congrès national (débat éducatif, nos métiers, l'action, la F.s.u., etc.) et de dialoguer avec des intervenants – chercheurs, universitaires, syndicalistes – avec lesquels nous voulons confronter nos approches.

Ce stage se déroulera à Paris, au FIAP, rue Cabanis, Paris 13^e; les hébergements seront assurés sur place.

Pour vous inscrire (il faut le faire avant le 8 mai pour respecter les délais réglementaires), adressez-vous au secteur « formation syndicale » (S.n.e.s./formation syndicale – 7 rue de Villersexel, 75007 Paris).

RÈGLEMENT ÉLECTORAL - C.A. 1999

Nous publions la 2^e partie du règlement électoral, relative au vote des syndiqués pour les élections à la C.a. nationale du S.n.e.s. (F.s.u.) de 1999. Il a été adopté, après avis de la C.a. du 6 janvier, par le B.n. du 12 janvier 1999. Elle précise l'organisation du vote dans les sections S.n.e.s. d'établissement (S1), le dépouillement du scrutin et la transmission des résultats au S3 et au S4.

2. VOTE DES SYNDIQUÉS

Article 5. Chaque syndiqué émet deux votes

- d'une part, pour l'une des listes de tendance ;
- d'autre part, pour les candidats au secrétariat de la catégorie à laquelle il appartient (cf. ci-dessous « problèmes particuliers »). Ce second vote serait nul s'il était émis en faveur de candidats au secrétariat d'une catégorie autre que celle du votant (voir ci-dessous « dépouillement »).

Article 6. Organisation du scrutin

Le scrutin devra être ouvert le **lundi 10 mai** dans chaque S1. Il sera clos le **vendredi 4 juin 1999**.

Exceptionnellement, il ne pourra être clos avant la date fixée que si la totalité des syndiqués du S1 a voté.

Article 7. Modalités du vote individuel à bulletin secret

A - Cas général

Le vote s'effectue sous double enveloppe : le bulletin de vote est mis sous enveloppe, l'enveloppe intérieure ne portant aucune indication, l'enveloppe extérieure cachetée portant le nom, la catégorie et la signature de l'intéressé. Liste d'émargement

Le bureau du S1 inscrit sur la liste d'émargement les noms des électeurs, c'est-à-dire des collègues ayant réglé leur cotisation au trésorier du S1 avant le lundi 10 mai 1999. Chaque électeur remet sa double enveloppe dans l'urne et signe en même temps la liste d'émargement en face de son nom et de sa catégorie.

B - Cas particuliers

Les syndiqués qui sont dans l'impossibilité de mettre eux-mêmes le bulletin dans l'urne et de signer la feuille d'émargement (par suite d'absence pour cause de maladie, congé, examens ou concours, etc.) adressent au bureau du S1 leur bulletin sous double enveloppe, l'enveloppe extérieure portant leur nom, leur catégorie et leur signature, le tout dans une troisième enveloppe d'envoi portant la mention « élection » ; ce vote devant parvenir au plus tard le jour fixé pour le dépouillement. Dans ce cas, l'enveloppe extérieure portant nom et signature sera jointe à la liste d'émargement lors de son envoi au S3 par la commission de dépouillement du S1. L'organisation du vote dans chaque S1 est assurée et contrôlée par une commission comprenant plusieurs membres du S1 où sont de droit représentées les diverses tendances qui peuvent se manifester dans le S1.

Article 8. Dépouillement du vote

Le dépouillement se fait dans chaque établissement sous la responsabilité d'une commission de dépouillement dont les membres, ainsi que le trésorier de S1, signent les feuilles de résultat et d'émargement que le secrétaire de S1 doit adresser sans délai au S3. Pour le dépouillement du vote, il est indispensable de regrouper les enveloppes extérieures de vote par catégorie avant de les décacheter afin de vérifier le nombre de syndiqués votant dans chaque catégorie.

Article 9. Transmission des résultats

Les résultats sont transmis par les S1 au S3 et au S4.

A - Transmission au S3 pour le dépouillement académique

Le S1 transmet au S3 un exemplaire du procès-verbal de dépouillement et la liste d'émargement (éventuelle-

ment accompagnée des enveloppes extérieures correspondant aux cas particuliers 2 B ci-dessus).

Le procès verbal de dépouillement et la liste d'émargement signés doivent parvenir au S3 au plus tard la veille du jour fixé par la section académique pour le dépouillement académique. En cas d'envoi postal, un cachet de la poste antérieur de 48 heures à ce jour permettrait de prendre en compte en appel un vote de S1 parvenu hors délai au S3.

B - Communication au S4 pour vérification

Le S1 transmet à la même date le deuxième exemplaire du procès-verbal de dépouillement au S4 : S.n.e.s., 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07.

Article 10. Sont électeurs

Tous les syndiqués ayant versé leur cotisation au trésorier du S1 à la date du lundi 10 mai 1999 ou qui, ayant versé leur cotisation en 1996-1997 et 1997-1998, effectuent leur service national en 1998-1999.

Les trésoriers des S1 ont à transmettre, dès le 10 mai, à la trésorerie académique, la liste complémentaire des syndiqués ayant à cette date payé leur cotisation, liste accompagnée du bordereau d'envoi des fonds correspondants. Toute prise en compte par un S1 du vote de collègues non électeurs entraîne l'annulation de la totalité du vote de ce S1 par la commission académique de dépouillement.

Article 11. Problèmes particuliers

A - Vote des retraités et des collègues en C.f.a. (congé de fin d'activité)

Chaque retraité et collègue en C.f.a. doit émettre un vote dans les conditions prévues au point 2B ci-dessus. Le S1 des retraités (c'est-à-dire la section départementale des retraités) organise le vote des retraités avec l'aide du S2 et du S3 qui participent au dépouillement (une circulaire spéciale sera adressée à ces responsables). La vérification des cotisations se fait avant l'ouverture du scrutin selon les indications fournies par le S3. Les retraités et collègues en C.f.a. syndiqués au S.n.e.s. domiciliés hors de France votent par correspondance avec le S1 des retraités de Paris.

B - Collègues isolés en France

Ils adressent leur vote par correspondance à leur S3 avant la date de clôture du scrutin fixée au 4 juin 1999 (date de la poste) suivant les modalités prévues au point 2 B ci-dessus.

C - Catégories

- Les certifiés hors classe et les bi-admissibles votent pour les candidats de la catégorie « Certifiés ».
- Les agrégés hors classe, les professeurs de chaires supérieures et les agrégés stagiaires votent pour les candidats de la catégorie « Agrégés ».
- Les élèves des instituts d'I.O. votent pour les candidats de la catégorie « Personnels d'orientation ».
- Les collègues chargés de fonctions particulières votent pour les candidats de leur catégorie d'origine.
- Les élèves des I.u.f.m. certifiés stagiaires, à l'exclusion des collègues qui, en 1997-98, étaient titulaires dans un autre corps ou auxiliaires, les élèves des E.n.s., les élèves et stagiaires des C.f.p.e.t. ainsi que les allocataires d'enseignement de second degré votent pour les candidats du même secrétariat de catégorie « Elèves et stagiaires des I.u.f.m. - Centres de formation des Enseignants ».
- Les personnels stagiaires en 1998-99 (certifiés, agrégés, C.p.e.) antérieurement titulaires dans un autre corps ou auxiliaires, ainsi que les détachés de catégorie A, votent pour les candidats au secrétariat de leur catégorie d'accueil.
- Les emplois-jeunes syndiqués au S.n.e.s. votent, pour cette élection, pour le secrétariat de catégorie « A.e. - M.a. - P.e.g.c. - Ch.E. - Contractuels ».

• Les personnels d'éducation stagiaires votent pour les candidats de la catégorie « C.p.e.-C.e. ».

Les collègues qui ont changé de catégorie en cours d'année votent pour les candidats de la catégorie dans laquelle ils ont payé leur cotisation.

Dans certaines académies, le S.n.e.s. et le S.n.u.i.p.p. ont décidé, pour favoriser la syndicalisation des P.e.g.c. que ces collègues pouvaient adhérer à leur choix soit au S.n.u.i.p.p. soit au S.n.e.s. Les P.e.g.c. qui sont syndiqués au S.n.e.s. votent pour le secrétariat de catégorie « A.e. - M.a. - P.e.g.c. - Ch.E. - Contractuels ».

D - Hors de France

Dans les pays où existent plusieurs sections d'établissement (S1) et où le vote est organisé par la section du pays, les S1 transmettent à la section du pays un exemplaire du procès-verbal de dépouillement et la liste d'émargement, pour la date fixée par celle-ci. Les S1 envoient par avion simultanément au S4 le deuxième exemplaire du procès-verbal de dépouillement.

Ailleurs, les S1 adressent par avion directement au S4 (S.n.e.s., 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07) leur procès-verbal de dépouillement et leur liste d'émargement signée par les votants.

Les syndiqués isolés adressent par avion leur triple enveloppe au S4 (S.n.e.s., 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07) selon les modalités fixées au paragraphe 7B de façon à ce que leur vote parvienne au S4 le 25 juin 1999 au plus tard, la date limite d'envoi étant celle fixée pour la clôture du scrutin (4 juin 1999).

Article 12. Dépouillement académique

Le dépouillement académique aura lieu à une date fixée par la section académique.

Les représentants académiques des listes qui se présentent aux élections doivent (dans la mesure où ils existent) être invités par le S3 à la réunion académique de dépouillement.

Article 13. Appel

En cas de difficulté d'interprétation du règlement électoral, appel peut être fait par la commission de dépouillement du S1 à celle du S3 et par celle-ci à celle du S4.

Élections à la C.a. nationale du S.n.e.s.

Quatre listes ont été déposées le mercredi 31 mars 1999 pour les élections à la C.a. nationale du S.n.e.s. de mai-juin 1999 :

- liste « Unité et Action »
- liste « École Émancipée »
- liste « Pour le retour à un syndicalisme indépendant »
- liste « Front Unique »

Le congrès rappelle les termes du règlement électoral : « pour être recevable une liste doit comporter 138 candidatures (69 titulaires et 69 suppléants) ».

Il rappelle également que tant les appels à candidature que le règlement électoral ont été publiés dans l'U.s. adressée à la totalité des 87 000 adhérents du S.n.e.s. Le congrès constate que les listes :

- « Unité et Action »
- « École Émancipée »
- « Pour le retour à un syndicalisme indépendant »

étaient, chacune, accompagnée de 138 déclarations individuelles de candidature.

En revanche, la liste déposée par le Front Unique ne comporte que 97 candidatures individuelles, elle est en conséquence irrecevable.

Le congrès invite par ailleurs les listes qui n'ont pas déposés les originaux de déclaration individuelle de candidature à le faire dans le meilleur délai et en tout état de cause mercredi 7 avril 1999 à 15 heures.

Texte adopté par le congrès national de Lille.

UNITÉ ET ACTION

Pour une autre politique scolaire

Unité et Action, un courant de pensée qui a construit l'identité du S.n.e.s.

Unité et Action a construit au fil des années l'identité du S.n.e.s. en se fixant pour objectif de transformer l'ouverture des enseignements de second degré à la masse des jeunes en une véritable démocratisation. Ce qu'Unité et Action lie très directement à une conception exigeante de la qualité des formations et des contenus enseignés et l'amélioration de la situation des personnels. Cet objectif s'appuie sur les valeurs de justice sociale, de culture et sur la conviction, largement partagée par l'opinion publique, que la formation et la qualification sont des atouts irremplaçables pour valoriser la place des hommes et des femmes dans la vie professionnelle, sociale, culturelle et un facteur décisif d'épanouissement personnel. Unité et Action, c'est aussi une conception de l'action qui vise à la fois à rassembler la masse des personnels, à susciter toutes les convergences possibles et à s'assurer l'appui de l'opinion publique.

Ce sont les choix que le congrès de Lille vient de valider

Une politique scolaire gouvernementale qui cherche à imposer par la force des choix contraires à l'intérêt des jeunes

Les personnels du second degré et le S.n.e.s. subissent depuis des mois une campagne ministérielle acharnée qui vise à les isoler et à les disqualifier aux yeux de l'opinion publique. L'objectif d'une telle campagne est manifestement de réduire la principale force d'opposition aux choix gouvernementaux en matière de politique scolaire qui, sous couvert de « réformes », ne font que concrétiser la volonté gouvernementale de

réduire l'offre de formation du primaire aux enseignements de second degré, de maintenir le gel de l'emploi public, de développer la précarité, comme en atteste le recrutement de dizaines de milliers d'emplois jeunes, de réduire les dépenses publiques et plus généralement, sous l'effet de la poussée libérale, de réduire les responsabilités de l'Etat. C'est aussi parce que nous avons une autre conception de notre métier, parce que nous sommes attachés à la qualité de l'enseignement que nous voulons partager avec tous nos élèves que nous sommes en désaccord avec les réformes. Ces choix ne répondent ni aux attentes des jeunes, ni à celles des personnels. Ils ne permettront ni une nouvelle étape de démocratisation en luttant réellement contre les inégalités, ni de renforcer les missions de formation et d'éducation qui sont celles du service public d'éducation, ni de donner aux personnels toutes les possibilités de contribuer au développement de cette mission.

Rassembler pour imposer une autre politique scolaire

La campagne ministérielle rencontre aujourd'hui des obstacles importants. La mobilisation croissante depuis janvier, les succès de la grève du 15 mars et de la puissante manifestation du 20 mars rendent maintenant crédible l'objectif d'imposer une autre politique scolaire. C'est le sens de la proposition que le S.n.e.s. fait à l'ensemble des forces syndicales, associatives, avec les universitaires, les parents d'élèves, les jeunes, les personnalités qui partagent ses ambitions, de construire dès maintenant et dans la durée un véritable mouvement social pour une éducation de qualité pour tous. Ce mouvement doit se traduire dans les toutes pro-

chaines semaines par une grande manifestation à l'initiative notamment de la F.s.u. et de ses syndicats nationaux et par une campagne d'opinion de grande ampleur. Les sondages montrent que l'opinion publique n'a pas été convaincue par le ministre et qu'elle garde toute sa confiance aux enseignants du second degré.

Agir pour imposer que s'ouvrent des négociations

U.a. ne se reconnaît ni dans les oppositions entre syndicalisme de contestation et syndicalisme de propositions pas plus qu'il ne se reconnaît dans les oppositions entre action et négociation. Il est difficile, même à nos adversaires les plus déterminés, de ne pas faire crédit au S.n.e.s. de sa totale indépendance par rapport aux pouvoirs en place, y compris pour ces deux dernières années. Il a d'autant pu mieux le faire qu'il a pu porter appréciation de la politique gouvernementale, non pas à partir d'*a priori*, mais à partir de sa propre plate-forme revendicative. Réussir les actions envisagées doit donc conduire à une amélioration du rapport de forces permettant que s'ouvre enfin, au niveau gouvernemental, une véritable négociation prenant en compte les propositions du S.n.e.s. pour les collèges et les lycées notamment sur les programmes, les dispositifs de lutte contre l'échec scolaire, les conditions d'enseignement, d'éducation, de surveillance, d'orientation, de documentation, sur la formation et les conditions de travail, sur la résorption de la précarité, sur les moyens à dégager et la programmation des recrutements dans le cadre de la préparation du budget. La prise en compte de ces exigences est en effet la condition de la mise en œuvre d'une autre politique scolaire.

Pour un Snes encore plus à l'écoute des syndiqués et de la profession

Dans un contexte où les attaques ministérielles ont atteint la profession dans sa dignité, le S.n.e.s., organisation largement majoritaire dans le second degré, a la responsabilité de contribuer à fédérer les points de vue autour de propositions que le débat doit faire évoluer en les enrichissant. Des collègues ont saisi l'occasion du vote sur le rapport d'activité pour exprimer leurs critiques voire leurs désaccords avec certains choix faits par le S.n.e.s., notamment celui de reporter la grève du 10 septembre. Ce débat normal nécessite qu'Unité et Action mène à tout moment une réflexion collective permettant d'associer toujours mieux tous les syndiqués à l'élaboration des décisions. Cela passe aussi par la consultation régulière des syndiqués sur les grandes questions rencontrées et les décisions à prendre. Cela passe encore par une animation syndicale plus active avec les collègues dans les établissements, par une meilleure liaison des sections d'établissement entre elles, par une relation plus étroite entre les responsables élus à tous les niveaux et les syndiqués.

Etre mieux à l'écoute des syndiqués est, avec un fonctionnement moins formel des instances du syndicat et le renouvellement nécessaire des équipes de militants, le passage obligé pour que les syndiqués se sentent plus en prise avec leur syndicat et qu'ils soient plus en mesure de se l'approprier.

Pour un S.n.e.s. qui se renouvelle pour rester bien en phase avec la profession

La liste U.a. qui est soumise au suffrage des syndiqués est largement représentative de la diversité des syndiqués : sexe, âge, lieu d'exercice, type d'établissement, discipline, etc. Mais il faut aller beaucoup plus loin et préparer le syndicat à un renouvellement de la profession qui va toucher d'ici 10 ans la moitié des enseignants aujourd'hui en exercice. Les militants qui auront la responsabilité de la direction nationale pour les deux années à venir auront donc parmi leurs principales priorités d'assurer

VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LA LISTE UNITÉ ET ACTION

Notre liste a été fortement renouvelée : 1/3 de candidatures nouvelles. Des militantes et militants actifs, candidats en 1997, ne figurent pas cette année sur la liste. Merci à toutes et à tous pour l'activité qu'ils ont déployée et entendent poursuivre au service des personnels de second degré, du S.n.e.s. et de la F.s.u. Et notamment :

AIGLE Gérard, BELLIN Fabienne, BERNARD Martine, BOUCHARTE Georges, BREHIN Jean-Claude, BRIVALTOTTAM Henriette, BRUN Jean-Luc, CASTAING Michel, CHARRIER Sandrine, FOUILLE Jean-Pierre, GEORGES Gérard, HAUSERMANN Régine, HEMERY Danielle, HUBERT Roland, JAMIN Daniel, JARDAT Jean Marie, JEAN BAPTISTE Françoise, KESRAOUI Ginette, KOECHLIN Philippe, KOULIBALY Issa, LAMARCHE Jean-Claude, LEURION Alain, MARY Michel, MERCY Véronique, MONIN Catherine, MOREAU François, PERSONNAZ Daniel, PIEL Frédérique, RIGAUD Hervé, SAMICA Jean-Pierre, SMADJA Claude, TANNIOU Daisy, VEYLIT Michel.

tous les transferts de compétences nécessaires entre les différentes générations de militants, de mettre en œuvre une politique de formation audacieuse avec l'objectif de donner très vite des responsabilités à de nouveaux militants et cela à tous les niveaux du syndicat. Ce qui signifie aussi que le syndicat soit en capacité d'intégrer mieux qu'il ne le fait aujourd'hui des militants dont l'approche du militantisme est aujourd'hui beaucoup plus diversifiée.

Pour un S.n.e.s. dont la direction nationale pourrait s'ouvrir à la diversité des sensibilités

U.a. cherche à associer au travail quotidien et à la direction exécutive du syndicat d'autres sensibilités comme cela se fait dans le cadre de la F.s.u. et dans quelques sections académiques ou départementales du S.n.e.s. U.a. entend d'autant plus travailler à dépasser les blocages actuels que le travail commun aux divers niveaux de la F.s.u. ou même, à certains égards, pendant le mouvement de la Seine-Saint-Denis, correspond à une forte aspiration des syndiqués et a certainement beaucoup plus apporté au syndicat que le débat de tendances souvent beaucoup trop convenu des instances délibératives du syndicat. Pour U.a. une telle direction pluraliste n'empêcherait pas les courants de pensée de présenter chacun des listes au suf-

frage des syndiqués afin de garantir la transparence et le respect de la souveraineté des syndiqués dans l'élection de tous leurs responsables à tous les niveaux.

Pour un S.n.e.s. qui joue tout son rôle dans la redynamisation de la F.s.u.

La F.s.u. après ses premiers succès (16 janvier 94, décembre 95 et résultats des élections professionnelles de 93 et 96 qui ont fait de notre fédération la première dans la fonction publique d'État) a marqué le pas ces derniers mois. Les militants U.a. du S.n.e.s. ont à cœur de lui donner un nouvel élan en s'investissant, en apportant toute leur expérience dans le fonctionnement de la fédération à tous ses niveaux (sections départementales, secteurs, instances délibératives et secrétariat de la F.s.u.) et en contribuant à rechercher les convergences pour la mettre toujours mieux en situation d'être porteuse d'une alternative à la politique éducative, de construire un important mouvement social pour la jeunesse, les services publics, l'amélioration des situations de tous, l'avenir des retraites.

Pour un S.n.e.s. et une F.s.u. unitaires qui puissent contribuer à faire « bouger » le syndicalisme, en commençant par la fonction publique

Gel de l'emploi public, retraites, réduction du temps de travail : autant de sujets qui devraient susciter des mobilisations du type de celle de décembre 95. Et pourtant aucune réaction unitaire et d'ampleur suffisante ne se prépare pour l'instant. C'est dire ce que devrait être la responsabilité de la F.s.u. : contribuer à la construction d'une mobilisation de grande ampleur, n'excluant a priori personne, autour des grands dossiers de la fonction publique. Le rétablissement de relations régulières entre C.g.t. et C.f.d.t. doivent être étendues à toutes les organisations qui, comme la F.s.u., souhaitent être partie prenante de ce qui pourrait devenir un véritable renouveau du syndicalisme. C'est dans ce cadre que la F.s.u. doit se donner les moyens de se faire enfin reconnaître la représentativité qu'elle a obtenue du vote des personnels.

votez Unité et Action

LISTE UNITÉ ET ACTION

VUAILLAT Monique, certifiée H.c., lyc. techn. L.-Michel, Grenoble, 38
 ROLET Frédérique, agrégée, clg Lavoisier, Lambersart, 59
 BOISSEAU Bernard, certifié, lyc. M.-Perret, Alfortville, 94
 CHARMILLON-BELLY Anne-Marie, certifiée H.c., clg G. de Normandie, Caen, 14
 PAGET Denis, certifié, lyc. M.-Genevoix, Ingré, 45
 FAURISSOU Anne-Marie, certifiée, lyc. Ferry, Conflans-Sainte-Honorine, 78
 LABROUILLE François, certifié, lyc. Turgot, Paris, 75
 SERGENT Nicole, agrégée, lyc. H.-Boucher, Paris, 75
 MAILLARD Jean-Marie, certifié H.c., lyc. Boivin, Chevigny-Saint-Sauveur, 21
 DUMONT Françoise, certifiée, clg. Perrin, Paris, 75
 TOUSSENEL Pierre, certifié H.c., lyc. Bellevue, Toulouse, 31
 DURSAPT Florence, M.a., lyc. Fauriel, Saint-Etienne, 42
 BAUNAY Yves, agrégé, lyc. techn. M.-Sorre, Cachan, 94
 DUNORD-ROMAT Marie-Claude, bi-adm., clg. Neruda, Bègles, 33
 ASCHIERI Gérard, agrégé, lyc. Schweitzer, Le Raincy, 93
 BONNET Gisèle, certifiée, lyc. L.-de-Vinci, Levallois-Perret, 92
 CARMES Michelle, certifiée, clg Le-Braz, Saint-Brieuc, 22
 GUILLAUME Isabelle, certifiée, clg Gueux, Gy, 70
 REMERMIER Catherine, C.o.-psy, C.i.o., Aulnay-sous-Bois, 93
 KOCH Gudrun, certifiée stg PLC2, I.u.f.m. / clg. St-Eutrope, Aix-en-Provence, 13
 KERRIEN Romain, S.e., lyc. Saint-Exupéry, Lyon, 69
 AGNES Jacques, certifié, lyc. Mounier, Grenoble, 38
 SALÉ Evelyne, C.p.e., lyc. P.-Mendès-France, La Roche / Yon, 85
 REQUIGNY Gérard, certifié, clg. Fabien, Saint-Denis, 93
 LEIRITZ Matthieu, agrégé, clg. Nicklès, Dommartemont, 54
 ASTRUC Jean-Marc, certifié H.c., clg. Cassin, Tarascon, 13
 GHIS Richard, certifié stagiaire, clg. Nans, Aups, 83
 JEAN Gisèle, agrégée, lyc. Moulin, Montmorillon, 86
 LADD Dominique, certifiée, clg. Claudel, Chevigny-Saint-Sauveur, 21
 TILHOU Henri, certifié, lyc. techn. Carnot, Saumur, 49
 KLAINGUER Martine, certifiée, clg Dolto, Sierentz, 68
 MULLER Luc, certifié, clg. Cotton, Le Blanc-Mesnil, 93
 DEVRED Michel, agrégé, lyc. Montebello, Lille, 59
 VOIRIN André, agrégé, lyc. La Martinière, Lyon, 69
 FERRARI Roger, certifié, détaché A.e.f.e., Paris, 75
 DURDUX Jean-Claude, certifié H.c., lyc. techn. Roger, Epemay, 51
 GIANNOTTI Dominique, certifiée, lyc. Rostand, Chantilly, 60
 VIGUIER Jean-Louis, certifié H.c., lyc. Champollion, Figeac, 46
 GRIVOT Laurence, bi-adm., clg. R.-Rolland, Ivry / Seine, 94
 ROBIN Daniel, certifié, lyc. Choiseul, Tours, 37
 OLIVAIN Michèle, certifiée H.c., clg. Cron, Le Kremlin Bicêtre, 94
 GENET Pascal, certifié, lyc. B.-Pascal, Châteaoux, 36
 GAY Jean-Pierre, certifié, clg. Rostand, Thouars, 79
 BALDUCCI Dominique, certifiée, lyc. Jaurès, Montreuil, 93
 BARBIER Jean-Yves, certifié H.c., lyc. Mas-de-Tesse, Montpellier, 34
 MAILLARD Jean-Louis, certifié, lyc. Th. Corneille, Barentin, 76
 REYNAUD Jean, retraité, Bouches-du-Rhône, 13
 CORDELIER Odile, certifiée, lyc. H.-Fontaine, Dijon, 21
 VAUX Janine, certifiée, lyc. Cabanis, Brive, 19
 COMPAGNON Serge, certifié, lyc. techn. Branly, Amiens, 80
 MATHIEU Joël, certifié, clg. La Sine, Vence, 06
 JOURNET Jean, certifié H.c., lyc. Brassens, Courcouronnes, 91
 DEGOUTE Jean, certifié H.c., lyc. Lafayette, Clermont-Ferrand, 63
 BERGUIN Francis, certifié, lyc. poly. E.-Galois, Sartrouville, 78
 BRESSAN Eugenio, certifié, clg. P.-Valéry, Tours, 37
 AUBESPIN Gérard, P.e.g.c., clg. Chamontin, Le Teil, 07
 LABORIE Patricia, certifiée, lyc. poly. Loth, Pontivy, 56
 FERAY Anne, agrégée, lyc. Schuman, Metz, 57
 ALONSO Raoul, certifié, clg. Carnot, Argenteuil, 95
 CAHOUE Marylène, certifiée, lyc. La Martinière, Lyon, 69
 ANTHÉAUME Gérard, certifié, lyc. techn. L.-Michel, Grenoble, 38
 DRAGONI Josiane, certifiée, lyc. Saint-Charles, Marseille, 13
 NARBONNE Pierre, agrégé, lyc. Jean-Moulin, Angers, 49
 MICHELANGELI Eric, certifié, Z.r., clg. Ségurane, Nice, 06
 ALESSANDRINI Michèle, certifiée, lyc. techn. Kastler, Talence, 33
 GARRIC Annie, certifiée, lyc. Ozanne, Toulouse, 31
 BARBILLAT Christophe, certifié, lyc. Malarmé, Paris, 75
 THONNAT Frédérique, certifiée, clg. Mistral, Pérols, 34
 MOROS Marie-Laurence, certifiée, clg. Pompidou, Claix, 38

JULLIEN Micheline, certifiée, lyc. M.-Ponty, Rochefort, 17
 BOULY Dominique, agrégé, lyc. Doisneau, Vaulx-en-Velin, 69
 GENTY Fabien, S.e., clg. J.-Verne, Rivery, 80
 CHEVIET Isabelle, certifiée, clg. Rimbaud, Mirebeau, 21
 COMELLI Dominique, agrégée, lyc. Briand, Saint-Nazaire, 44
 MORNETTAS Jean-Jacques, certifié, lyc. E.-Galois, Noisy-le-Grand, 93
 ANTONINI Pierre, retraité, Hérault, 34
 LAINÉ Patrick, M.a., lyc. Bois-d'Amour, Poitiers, 86
 BILGORAI Patrice, C.p.e., lyc. technologique Dhuoda, Nîmes, 30
 POUCHIN Geneviève, certifiée, clg. Les Hyverneaux, Lésigny, 77
 CHATELAIN Serge, certifié, clg. Doisneau, Gonesse, 95
 BERENGER Jean-Pierre, certifié C.f.c., D.a.f.c.o., Nice, 06
 ODENT Marie-Damienne, certifiée, clg. Rameau, Versailles, 78
 CARRÉ Anne-Françoise, certifiée, lyc. Thierry, Blois, 41
 VALENTI Francis, certifié, clg. La Guyonnerie, Bures / Yvette, 91
 CASSIAUX Daniel, certifié, clg. Louise-Michel, Paris, 75
 PELLE James, certifié, lyc. Libergier, Reims, 51
 CHATELET Jean-Marc, D. C.i.o., C.i.o., Douai, 59
 CARLOTTI Corinne, certifiée, clg. Finusello, Ajaccio, 20
 BOUFFENIE Delphine, S.e., clg. Guist'Rau, Nantes, 44
 PERNET Sylviane, agrégée, lyc. Michel, Lons Le Saulnier, 39
 GIOVANAZZI Pierre-Fabrice, certifié, lyc. P.s. de Laplace, Caen, 14
 COURTOUX Danielle, certifiée, clg. Politzer, La Courneuve, 93
 COHEN Jean-Hervé, chaire supérieure, Lyc P.-Eluard, Saint-Denis, 93
 LOCHU Philippe, agrégé, lyc. A.-Schweitzer, Mulhouse, 68
 VIGNAUD Pierre, certifié, clg. Langevin, Saint-Junien, 87
 MOLLARD Raymond, certifié, clg. Reydellet, Saint-Denis, 974
 BRAVO Christiane, certifiée, clg. Kapel, Cayenne, 973
 MONTANUS Thierry, C.p.e., clg., Basse Pointe, 972
 LOUBER Maurice, certifié, lyc. Gerville-Réache, Basse Terre, 971
 LABAYE Elizabeth, certifiée, clg. Charcot, Oissel, 76
 MARAND Xavier, certifié stg PLC2, I.u.f.m. / lyc. S. Apollinaire, Clermont-Ferrand, 63
 HIROUX Marie-Françoise, certifiée, clg. J.-Verne, Rivery, 80
 HUET Ingrid, certifiée, clg. Triolet, Thaon-les-Vosges, 88
 ANDRAU Jean-Pierre, certifié, Lyc Dumont-d'Urville, Toulon, 83
 DEDALE DESCHAMPS Dominique, certifiée, clg. La Charme, Clermont-Ferrand, 63
 LEBESGUE Guy, certifié, clg. Pompidou, Montgeron, 91
 LE BOURG André, certifié H.c., lyc. techn. Maupeituis, Saint-Malo, 35
 RICHARD Sylvie, certifiée, lyc. Fragonard, L'Isle Adam, 95
 BEAUQUIER Jean-Paul, agrégé, lyc. Thiers, Marseille, 13
 DUBOIS Gilles, agrégé, clg. P.-de-Fermat, Toulouse, 31
 CHAMPIRE Christian, certifié, clg. Langevin-Wallon, Grenay, 62
 CARIN Denis, agrégé, lyc. Mermoz, Montpellier, 34
 LALYS Frédérique, certifiée, lyc. Fulbert, Chartres, 28
 AUDOUX Annie, certifiée H.c., lyc. Raspail, Paris, 75
 BILLATE Alain, certifié, lyc. Linder, Libourne, 33
 CAILLE Laure, agrégée H.c., lyc. Turgot, Paris, 75
 BERLINGHI François, certifié, lyc. poly. Casabianca, Bastia, 20 B
 ROULLIN Jocelyne, certifiée, lyc. De-Gaulle, Londres
 LE PAIH Gwénaél, certifié T.a., clg. La Roche aux Fées, Retiers, 35
 TOMASI Gilbert, certifié, clg. Wallon, Martigues, 13
 ODENT Stéphane, agrégé, lyc. Jean-Moulin, Forbach, 57
 LAUDOU Philippe, agrégé, lyc. Brassens, Neufchâtel-en-Bray, 76
 PARRA PONCE Monique, certifiée, clg. P.-Bert, Drancy, 93
 BOURGEOIS Guy, C.p.e., lyc. prof. Curie, Reims, 51
 GUILLLOUT Francis, certifié, lyc. Magendie, Bordeaux, 33
 BAYET Monique, retraitée, Seine-et-Marne, 77
 MILLECAMPS Jean-Claude, certifié, lyc. techn. Picasso, Avion, 62
 BREIL Isabelle, certifiée, Z.r., lyc. Cassin, Bayonne, 64
 GAIGÉOT PAY Noëlla, certifiée, lyc. Touchard, Le Mans, 72
 DUCHASSEINT Geneviève, certifiée, clg. Les Célestins, Vichy, 03
 LE GUELLEC Jean-Luc, certifié, lyc. Rabelais, Saint-Brieuc, 22
 GILBERT Marie-Noëlle, certifiée, CNED, Vanves, 92
 LÉCUILLER Sylvie, certifiée, clg. Montaigne, St Quentin, 02
 MARTENS Claudie, certifiée, lyc. techn. Ferry, Versailles, 78
 LE FIBLEC Hervé, certifié, Z.r. Beauvais, lyc. Faure, Beauvais, 60
 GOURBIER Catherine, C.p.e., lyc. prof. Le Champ-de-Clay, Claye Souilly, 77
 LATGER Hélène, certifiée, lyc. Dessaigues, Blois, 41
 WEBER Louis, agrégé H.c., I.u.f.m., Créteil, 94

Secrétaires de catégorie

AGRÉGÉS tit. SERGENT Nicole, agrégée, lyc. H.-Boucher, Paris, 75
 sup. CARIN Denis, agrégé, lyc. Mermoz, Montpellier, 34

CERTIFIÉS tit. FAURISSOU Anne-Marie, certifiée, lyc. Ferry, Conflans-Sainte-Honorine, 78
 sup. BARBILLAT Christophe, certifié, lyc. Malarmé, Paris, 75

AE/MA/PEGC/CH/E/ tit. DURSAPT Florence, M.a., lyc. Fauriel, Saint-Etienne, 42

CONTRACTUELS sup. AUBESPIN Gérard, P.e.g.c., clg. Chamontin, Le Teil, 07

C.P.E.-C.E. tit. SALÉ Evelyne, C.p.e., lyc. P. Mendès-France, La Roche/Yon, 85
 sup. BILGORAI Patrice, C.p.e., lyc. Dhuoda, Nîmes, 30

C.O.-PSY tit. REMERMIER Catherine, C.o.-psy, C.i.o., Aulnay-sous-Bois, 93
 sup. CHATELET, Jean-Marc, D.C.i.o., C.i.o., Douai, 59

RETRAITÉS tit. REYNAUD Jean, retraité, Bouches-du-Rhône, 13
 sup. BAYET Monique, retraitée, Seine-et-Marne, 77

M.I.-S.E. tit. KERRIEN Romain, S.e., lyc. Saint-Exupéry, Lyon, 69
 sup. GENTY Fabien, S.e., clg. J.-Verne, Rivery, 80

ÉLÈVES ET STAGIAIRES DES IUFM - CENTRES DE FORMATION DES ENSEIGNANTS
 tit. KOCH Gudrun, certifiée stg P.I.c.2-I.u.f.m./clg. Saint-Eutrope, Aix-en-Provence, 13
 sup. MARAND Xavier, certifié, stg P.I.c.2-I.u.f.m./lyc. S. Apollinaire, Clermont-Ferrand, 63

ÉCOLE ÉMANCIPÉE

Pour une alternative syndicale ! **Une orientation de lutte et de transformation sociale**

Les mobilisations qui se développent depuis plusieurs mois, à l'instigation des établissements, des assemblées générales, des coordinations, en région parisienne d'abord, puis en province, l'ont prouvé : la question scolaire reste au cœur du débat social. La mobilisation a mis en évidence une offensive sans précédent contre l'école et ses personnels, orchestrée par Claude Allègre, soutenu par le gouvernement de « gauche plurielle ». Cette politique, loin de rendre l'école plus égalitaire, l'adapte et la soumet au libéralisme économique qui annonce clairement son objectif de casser les services publics et les garanties professionnelles et sociales, quitte à en découdre avec le syndicalisme représentatif comme le S.n.e.s. Le système libéral gendarme le monde, sème la pauvreté et l'exclusion sociale, aggrave la dette des pays pauvres, massacre les populations civiles... Dans notre pays, il met en cause les droits conquis par les travailleurs organisés, en veillant à développer le chômage et la précarité, dont il ne s'inquiète que dans la mesure où la situation est grosse d'explosions sociales. Les solutions alternatives apparaissent d'autant moins possibles que la gauche plurielle fait le choix du réalisme économique et se révèle incapable d'apporter des solutions progressistes à la flambée de l'injustice sociale... Dans ce contexte, le syndicat se doit d'être partie prenante des luttes pour les droits de l'homme et les libertés, contre toutes les formes d'exclusion, contre les discriminations racistes, sexistes... notamment dans le cadre des campagnes unitaires. Il s'oppose à la logique du marché et de la rentabilité à court terme, défend les acquis sociaux et se bat pour de nouvelles conquêtes significatives, comme la réduction du temps de travail. Dans son secteur direct de responsabilité, le S.n.e.s. doit reprendre l'initiative sur trois fronts où il est en échec : la déconcentration, la précarité, le projet d'école.

Combattre, enfin, la déconcentration, armature de l'ensemble des réformes

La déconcentration dépasse la question du mouvement, elle restructure à la fois le territoire et les formes de gestion de la puissance

publique. La « contractualisation » des crédits reportera sur les services la responsabilité des politiques d'austérité. Derrière, se profilent l'éclatement des services publics et la remise en cause du statut de la fonction publique, comme des droits de la personne humaine : droit au travail, au logement, à la santé... Cette métamorphose des formes de l'Etat, en lien avec la construction européenne, joue les régions contre l'Etat pour mieux déstructurer les conquêtes sociales. Dans l'éducation, la déconcentration entraîne une rupture profonde de l'unité du service public sur l'ensemble du territoire par une aggravation importante de l'inégalité de répartition des différentes catégories d'enseignants et de l'offre de formation. Elle augmente aussi bien la flexibilité que la soumission à l'autoritarisme et à l'arbitraire, en renforçant le poids des hiérarchies intermédiaires, en donnant plus de pouvoirs aux petits chefs. La liberté pédagogique se trouve menacée.

La direction du S.n.e.s. n'a jamais véritablement entamé le combat contre cette déconcentration qui se met en place, rendant plus difficile les mobilisations. C'est pourtant dans une lutte résolue, non seulement pour la suppression du mouvement déconcentré, mais contre la déconcentration dans son ensemble et pour les services publics, qu'il faut s'engager. L'ampleur des attaques suppose la construction d'un mouvement social du type de celui de novembre-décembre 95, dans l'unité la plus large.

Mettre un terme à la précarité, levier de la déréglementation

La précarité est un élément essentiel de l'offensive libérale. Les gouvernements successifs ont développé dans le monde du travail, et en particulier dans la fonction publique, un processus de précarisation généralisée, d'institutionnalisation de la fragilité salariale, de contournement des statuts. Se tisse ainsi la chaîne de la mise au pas du monde du travail : le travailleur stable est amené à devenir un travailleur « flexible », le travailleur précaire un travailleur chômeur, et ce dernier un travailleur exclu.

A ce triste jeu de la précarisation de l'emploi, Claude Allègre s'avère être le champion. Dans

l'Education nationale comme ailleurs, l'explosion des hors-statuts (auxiliaires, contractuels, vacataires, emplois-jeunes...) se conjugue avec la flexibilisation de l'emploi de tous (M.i.-S.e., T.a., T.r., mouvement déconcentré...). De plus, l'introduction massive d'emplois-jeunes, censés résoudre tous les problèmes, constitue la pierre angulaire des réformes engagées pour transformer en profondeur le système éducatif. Dans ces conditions, s'opposer à la précarisation et combattre la précarité exige une réponse intercatégorielle, interprofessionnelle et intersyndicale. Au lieu de se cantonner dans ses propositions qui reportent la résorption de la précarité aux calendes grecques (intégration par la voie des concours ou entrée en 2^e année d'l.u.f.m. pour les seuls M.a. ayant cinq ans d'ancienneté), le S.n.e.s. doit rechercher l'unité la plus large avec l'ensemble des syndicats de l'Education nationale, et plus largement de la fonction publique, pour exiger la titularisation immédiate, sans conditions de concours ni de nationalité, de toutes celles et tous ceux qui sont déjà employés, l'arrêt du recrutement de personnels précaires, ainsi que la transformation de toutes les H.s. en postes statutaires.

Défendre l'école contre Allègre et la transformer

L'école est dans une situation contradictoire : elle assure la reproduction de la division sociale et elle est aussi porteuse d'exigences et d'espoirs d'émancipation. Le service public est censé assurer à tous les jeunes le droit au savoir et à l'éducation. Mais il est soumis à une pression des « décideurs » économiques, soutenus par les organismes patronaux et supranationaux, notamment à travers les recommandations de la Commission européenne visant à mettre en place un télé-enseignement dont l'élève sera le client, en même temps que la victime, et préparant la privatisation des diplômés dont les cartes de compétence seront les substituts...

Claude Allègre prétend construire une réforme démocratique et entretient l'idée que son échec soumettrait l'école aux exigences du libéralisme. En fait, c'est lui qui crée les conditions de ce démantèlement de l'école à travers une

« réforme » qui ne peut qu'accroître la sélection et l'exclusion. En diminuant, sans la moindre concertation, horaires et contenus, Allègre prétend prendre davantage en charge les élèves en difficultés, ce qui tend à renvoyer les autres dans les bras de l'enseignement privé. Cette « réforme » fondée sur la logique de concurrence entre établissements, à partir de projets « innovants », impose à l'école les « valeurs » de l'entreprise : productivité, compétition, sélection, développement des inégalités géographiques... On ne peut se satisfaire de révisions partielles qui maintiendraient la cohérence du dispositif (heures sup.). Qu'Allègre s'en aille ou non, la seule garantie d'un changement réel de politique, c'est le retrait de l'ensemble de ses mesures et « chartes ».

Le maintien du statu quo n'est pas pour autant viable

Le gouvernement orchestre la division des forces qui, dans un autre contexte politique, agiraient ensemble pour la défense de l'école publique. Il oppose le camp de la « réforme » qu'Allègre et les organisations proches du P.s. incarneraient (!) à celui du statu quo dans lequel se retrouvent amalgamés tous les « anti-Allègre ». Il apparaît donc essentiel, pour contrer la stratégie gouvernementale, pour favoriser l'unité, notamment à la base, des personnels, avec les parents et les élèves, pour renforcer et étendre la mobilisation, d'opposer une alternative, ce que doit être une « école pour tous », ni Allègre, ni statu quo.

Pour que les jeunes acquièrent, en même temps que les savoirs, l'ouverture et l'indépendance d'esprit, et le sens critique qui leur permettent de se défendre individuellement et collectivement contre l'exploitation, de faire des choix de société utiles, il faut défendre nos ambitions de transformation de l'école. Cela suppose de se battre pour la baisse des effectifs, les dédoublements, le suivi des élèves, la concertation des équipes et les projets pédagogiques librement décidés. D'imposer, aussi, des exigences communes de formation, ainsi qu'une logique d'unification des voies générales et technologiques dans un tronc commun, sans exclusion précoce. De s'opposer à la privatisation de sections, à la primauté de l'apprentissage, à la généralisation des filières ségréguées. Les positions de la direction du S.n.e.s. sur la diversification, de plus en plus tôt, ne nous y aident pas.

De plus, il s'agit de faire prévaloir les exigences de laïcité contre les visées du privé confession-

nel ou patronal, encouragées par le Conseil d'Etat, et de se prononcer pour l'abrogation de toutes les lois anti-laïques et pour la nationalisation de l'enseignement privé sans indemnités ni rachat avec intégration des personnels laïcs qui le demandent dans la fonction publique.

Enfin, il faut finir avec la division des personnels en œuvrant à une unification des statuts des enseignants, de leur temps de travail et de leurs salaires. Cela ne passe pas, comme le propose la direction du S.n.e.s., par une inflation des diplômes d'accès à chaque catégorie, mais, au contraire, par une formation professionnelle, pédagogique et didactique commune dans les l.u.f.m. améliorés avec les mêmes formes de validation pour tous. Ainsi, un corps unique des enseignants nous rendra plus forts pour lutter ensemble !

Le S.n.e.s. se doit d'être le fer de lance de la lutte contre une école inégalitaire et régie uniquement par les lois du marché : à ce titre, il doit s'engager contre les projets européens de « casse » des services et de l'emploi publics et de marchandisation des enseignements.

Construire une mobilisation prolongée, contrôlée démocratiquement...

Face à ce gouvernement qui choisit d'annihiler les possibilités de résistances collectives, le S.n.e.s. confronté à une politique d'agression systématique et cohérente du gouvernement, apparaît désemparé, déboussolé. L'orientation du S.n.e.s. n'a rien à gagner de toutes ses erreurs récentes : report de la grève du 10 septembre, présentation de la mouture de la réforme des lycées de décembre comme un moindre mal, signature du texte du 15 février avec le S.n.a.l.c. et la C.n.g.a. soit les deux syndicats les plus à droite de l'Education nationale. Après le succès de la grève du 15 mars et de la manifestation du 20, la direction du S.n.e.s. s'en remet uniquement à une manifestation fédérale en mai sans profiter de l'élan créé par ces journées.

La mobilisation d'ensemble est pourtant à l'ordre du jour. Il ne suffit pas de reconnaître les coordinations de la région parisienne et d'ailleurs, il faut y appeler explicitement et surtout favoriser la lutte.

Seule l'organisation d'une action de longue durée, une grève reconductible supposant des formes démocratiques de reconduction (assemblées générales, coordinations), semblables à celles du mouvement de la Seine-Saint-Denis, peut permettre de répondre aux attaques gouvernementales.

... dans l'unité la plus large

Il faudra que le mouvement s'étende à l'ensemble des secteurs et des personnels : primaire contre la charte du XXI^e siècle, enseignement supérieur contre le plan Université du 3^e millénaire. La grave crise de la F.s.u., dont la démission de Michel Deschamps n'est qu'un symptôme, n'y contribue pas, ni la multiplication des syndicats nationaux catégoriels, jaloux de leur souveraineté.

Il faut de toute urgence dépasser les coupures entre les différentes catégories de personnels de l'éducation, s'opposer à la logique de concurrence et de division voulue par les pouvoirs en place. Cela suppose de développer les sections locales intercatégorielles, fonctionnant en assemblées générales ayant pouvoir de décision, de définir une plate-forme unifiante, dont la lutte contre la précarité.

L'unité avec l'ensemble des travailleurs et les autres organisations syndicales devra être systématiquement recherchée, pour l'efficacité des luttes et dans la perspective de construire, à travers elles et à la base, l'unification du mouvement syndical.

L'heure des choix

Le choix de l'orientation S.n.e.s. pour les deux ans à venir revêt, donc, une importance toute particulière pour la défense des salariés que nous sommes. Les insultes et mensonges, les attaques systématiques des conditions de travail et des garanties professionnelles n'ont que trop duré... Le démantèlement du service public d'éducation, à ses différents niveaux, n'est que trop engagé. Le S.n.e.s., syndicat majoritaire, a la responsabilité de contrer cette politique ainsi que la remise en cause des services publics, des retraites et de la protection sociale. Notre syndicat est à la croisée des chemins. Ou bien il poursuit, tel un bateau ivre, sa dérive vers la (co) gestion, de plus en plus illusoire, des carrières dans les instances paritaires, sa stratégie de reconnaissance qui fait douter de son indépendance, et qui a conduit les syndiqués à marquer beaucoup plus massivement le refus de l'activité de la direction nationale. Ou bien il se donne les moyens de soutenir et de développer la mobilisation contre la politique mise en place par Allègre, il lui oppose un projet démocratique, il redonne un élan autour d'objectifs de transformation sociale, il met tout en œuvre pour unifier l'action contre la politique libérale du gouvernement. Cela implique un changement radical d'orientation syndicale, comme le propose l'École émancipée.

**Pour la transformation sociale
Pour une école pour tous,
Votez, et faites voter
pour l'École émancipée**

LISTE ÉCOLE ÉMANCIPÉE

PAUL Eliane, certifiée, lyc. Claveille, Périgueux, 24
 BENIES Nicolas, agrégé, lyc. J.-Rostand, Caen, 14
 COLLONGEON Bernard, A.e., clg. G. de Borneil, Excideuil, 24
 DUMONT Catherine, certifiée, lyc. Jeanne d'Arc, Rouen, 76
 GRANIER Catherine, agrégée, lyc. Bellevue, Toulouse, 31
 KARSENTY Annick, certifiée, lyc. Saint-Exupéry, Marseille, 13
 LE DEM Henri, certifié, clg. Bretagne, Saint-Herblain, 44
 VINAY Olivier, agrégé, clg. Travail, Bagnolet, 93
 PETITPAS Micheline, certifiée, clg. Rousseau, Darnétal, 76
 DEGRANDE Thierry, certifié, clg. du Thelle, Méru, 60
 FAUJOUR Catherine, certifiée stg, clg. P.-Sémar, Bobigny, 93
 HELOU Christophe, agrégé, lyc. du Bellay, Angers, 49
 MARTIN Anne-Marie, certifiée, lyc. R.-Schuman, Metz, 57
 FAURE Gérard, certifié, lyc. Michelet, Marseille, 13
 DESWARTE Bernard, certifié, clg. Bétance, Muret, 31
 DIAFERIA Victor, certifié, clg. A France, Pavillons-sous-Bois, 93
 AZEMA Philippe, agrégé, lyc. J Hinglo, Le Port La Réunion, 97
 CORBIN Philippe, certifié, clg. J Ferry, Montaigu, 85
 RAMBAULT Didier, certifié, clg. Couturier, Argenteuil, 95
 GENESTE Philippe, certifié, clg. A.-Lahaye, Andernos, 33
 MOULAIN Stéphane, certifié, clg. G de Nerval, Pierrelatte, 26
 ROSENZWEIG Françoise, agrégée, lyc. J. Hachette, Beauvais, 60
 MESGUEN Jean-José, agrégé, lyc. Champollion, Lattes, 34
 LOY Sylvie, certifiée, lyc. Corneille, Rouen, 76
 BARBAZANGES Jean-Marie, M.i.-S.e., clg. A.-France, Limoges, 87
 SHORT Anthony, certifié, lyc. R de Luzarches, Amiens, 80
 DUCEUX Nathalie, certifiée, lyc. P Eluard, St Denis, 93
 HONLE Françoise, agrégée, lyc. Poncelet, St Avold, 57
 CHARMES Christian, C.e., lyc. Expérimental, Paris, 75
 DREVON Jean-Michel, certifié, lyc. Lumière, Lyon, 69
 KHALDI Amor Moncef, M.a., lyc. Le Corbusier, Aubervilliers, 93
 VERGNE Francis, C.o.-psy, C.i.o., Riom, 63
 STEFANI Rosette, agrégée, lyc. Valéry, Paris, 75
 PETIT-HASSAN Elsa, C.o.-psy, C.i.o., Blois, 41
 DRU Denis, CPE, lyc. G.-Crampe, Aire-sur-Adour, 40
 RAIMBAULT Claire, certifiée, lyc. Angellier, Dunkerque, 59
 SILLAM Olivier, certifié, clg. Langevin, Carros, 6
 LARZILLIERE Capucine, Stag PLC2, clg. Brossolette, Le Perreux, 94
 BRAUD Claude-Michel, certifié, clg. Camus, La Rochelle, 17
 CINQUIN Jean-Claude, certifié, lyc. H Fontaine, Dijon, 21
 RUDLOFF Geneviève, certifiée, lyc. Kléber, Strasbourg, 67
 MOLLIER Gabriel, retraité, Valence, 26
 MENIGOZ Jacques, certifié, clg. Jean-Jaurès, Saint-Vit, 25
 MOLLEX Colette, certifiée, clg. Philipe, Montpellier, 34
 GOURDIN Jean, certifié, lyc. Feyder, Epinay, 93
 EMERY Pierre-Louis, certifié, lyc. J.-Zay, Orléans, 45
 FLEIXAS Suzane, agrégée, lyc. C.-Monet, Le Havre, 76
 LE TREUST Laurent, M.i.-S.e., lyc. Hôtelier, Guyancourt, 78
 RENARD Edouard, Retraité, Saint Brieuc, 22
 AVIGNON Michèle, certifiée, lyc. P.-Eluard, Saint-Denis, 93
 GUINGAND Philippe, C.p.e., lyc. J.-Verne, Mondeville, 50
 STAMBUL Pierre, agrégé, lyc. Saint-Charles, Marseille, 13
 JEAN Béatrice, certifiée, clg. Montesquieu, Cugnaux, 31
 FERES Marie-Claude, retraitée, Limoges, 87
 QUANTIN Jean-François, certifié, clg. Barbot, Metz, 57
 SCHIMMER Christine, agrégée, lyc. Montaigu, Paris, 75
 SCHOIRFER Stanislas, M.I.-S.E., clg., Bayon, 54
 MARANGE Sylvain, certifié, lyc. Delacroix, Drancy, 93
 PIN Blandine, agrégée, lyc. Schumann, Metz, 57
 PAINAUT Jean-Luc, agrégé, lyc. Montesquieu, Le Mans, 72
 ROSEVEGUE André, certifié, clg. du Grand Parc, Bordeaux, 33
 PIAZZA Françoise, COP, CIO, Lille, 59
 SZEMPRUCH Félix, certifié, lyc. du Grésivaudan, Meylan, 38
 LAVEIX Francis, certifié, lyc. Jamot, Aubusson, 23
 HERISSON Jean-Michel, certifié, lyc. Genevoix, Montrouge, 92
 DESAUTELS Nicole, certifiée, lyc. Bonaparte, Toulon, 83
 MAILLOS J-Philippe, certifié, lyc. B.-Palissy, Agen, 47
 CHAMAYOU Bernard, certifié, lyc. polyvalent, Toulouse, 31
 SALHI Martine, certifiée, lyc. Mendès-France, Mutuelleville, Tunisie

BIHR Alain, certifié, lyc. R.-Cassin, Strasbourg, 67
 BORGES Joachim, MA, lyc. Duchesne, La Celle Saint-Cloud, 78
 LOPEZ Pablo, Stag PLC2, clg. JB Corot, Le Raincy, 93
 BERTHAULT-DAVENEL Patricia, certifiée, clg. Le Clos Tardif, Saint-James, 50
 CORRIGER Paulette, certifiée, clg. Rabelais, Blois, 41
 BAUDOIN Monique, agrégée, clg. Le Savouret, Saint-Marcellin, 38
 PALLOIS Jean Pierre, certifié, lyc. M. Leroy, Evreux, 27
 ANDRE FABRE Yvette, certifiée, clg. Claudel, Chevigny, 21
 MATHERON Yves, certifié, lyc. Marseilleveyre, Marseille, 13
 MEYER Jean-Claude, agrégé, lyc. H Meck, Molsheim, 67
 BOUIN Danièle, agrégée, lyc. J.-Monnet, Franconville, 95
 TERROIRE Philippe, CPE, lyc. Rabelay, Fontenay-le-Comte, 85
 BILLY Gérard, agrégé, lyc. Chopin, Nancy, 54
 DESACHY Jean-Michel, certifié, LEGT Grenet, Compiègne, 60
 DABOUIS Frédéric, certifié, clg. Jannequin, Avriillé, 49
 JOUVIN-DUBORD Marie-Madeleine, agrégée, LISA, Angoulême, 16
 HIRSCH Robert, agrégé, lyc. Utrillo, Stains, 93
 ILARI Marc, certifié, clg. Thomas, Draguignan, 83
 LAJUMONT Stéphane, agrégé, lyc. Renoir, Limoges, 87
 MARBOEUF Chantal, certifiée, clg. Rabelais, Niort, 79
 PILLOY Jean, certifié, clg. De Goncourt, Pulnoy, 54
 FAIVRE Colette, certifiée, lyc. du Grand-Chenois, Montbéliard, 25
 DURAND Véronique, certifiée, clg., Bourg-Madame, 66
 HERVE Frédéric, certifié, clg. L. Michel, Clichy-sous-Bois, 93
 CORFMAT Colette, certifiée, lyc. St.-Saens, Rouen, 76
 KOUBI Philippe, certifié, lyc. Descartes, Montigny, 78
 LECOURTOIS Jean-Luc, C.p.e., clg. R-Rolland, Argenteuil, 95
 CASSIER Geneviève, certifiée, clg. L. Michel, Chagny, 71
 IMBERT Joëlle, certifiée, clg. Centre, Gap, 5
 LAMOUR Jean-Pierre, certifié, lyc. Polyvalent, Loudéac, 22
 PESQUET François, certifié, clg. A Marie, Barentin, 76
 PON Anne-Marie, certifiée, clg. Mozart, Danjoutin, 90
 PONS Muriel, M.I.-S.E., lyc. G. Jaume, Pierrelatte, 26
 VIELLEFOND Mathieu, certifié, lyc. L de Vinci, Soissons, 02
 NOUVIALE Michelle, certifiée, clg. Ferry, Montaigu, 85
 BELLIART J-François, certifié, lyc. Guerin, Niort, 79
 BLIND René, certifié, lyc. Poncelet, St Avold, 57
 CARCENAC Jean-Claude, certifié, lyc. Mas de Tesse, Montpellier, 34
 DAUPHINE Quentin, Stag PLC2, clg. Raimu, Bandol, 83
 HAUYE Jacques, agrégé, lyc. Benoit, Isle-s-Sorgues, 84
 CHATELET Francine, certifiée, lyc. X Marmier, Pontarlier, 25
 PERILLAT Marie-Cécile, certifiée, clg. E Zola, Fouquières les Lens, 62
 CLUZET Mireille, agrégée, lyc. V d'Indy, Privas, 07
 CANAUD Pascal, certifié, lyc. Armand, Poitiers, 86
 COLEOU Hervé, agrégé, lyc. Communication, Metz, 57
 PETER Laurence, certifiée, clg. E Galois, Sevrans, 93
 POQUET Francis, certifié, clg. Val de Nièvre, Domart en Pontieux, 80
 SPINNEWYN Michel, certifié, lyc. Pasteur, Strasbourg, 67
 BOSSARD Benoit, agrégé, lyc. Joubert, Ancenis, 44
 HERMET David, certifié, lyc. J-Curie, Sète, 34
 MAGNIEN J-François, agrégé, lyc. R Cassin, Mâcon, 71
 MOLLER Philippe, agrégé, lyc. Genevoix, Montrouge, 92
 NGUYEN Mai, certifiée, lyc. Stendhal, Aiguillon, 47
 SAVINA Gilles, certifié, clg. Renan, St-Herblain, 44
 SLONSKA Evelyne, certifiée, clg. Cl. Bernard, Grand-Quevilly, 76
 BESUELLE Pascal, certifié, lyc. Millet, Octeville, 50
 CANAL Bernard, agrégé, clg. Villon, St-Gély, 34
 CHATEAU Martial, agrégé, lyc. d'Estournelles, La Flèche, 72
 CASSUTO Yves, certifié, lyc. Majorelle, Toul, 54
 COHEN Françoise, certifiée, clg. J.-J.-Rousseau, Argenteuil, 95
 JOUVENCEAU Nelly, certifiée, lyc. J. Hachette, Beauvais, 60
 FONTAN Jean-Pierre, certifié, lyc. V Dury, Mont-de-Marsan, 40
 MARTENOT Jean-Paul, certifié, lyc. Ph Delorme, L'Isle-d'Abeau, 38
 VIGNES Thérèse, certifiée, clg. J Vilar, La Courneuve, 93
 CHEVALIER Pierre, certifié, La Perle Cerdane, Osseja, 66
 GRUPPER Catherine, certifiée, clg. Ronsard, Tremblay-en-France, 93
 COLLARD Pierre-Marie, certifié, lyc. Mendès-France, Vitrolles, 13
 WATTEAU Eric, certifié, clg. Doisneau, Paris, 75
 PELE Jean-François, certifié, clg. Truffaut, Betton, 35

Secrétaires de catégorie

AGRÉGÉS tit. ROSENZWEIG Françoise, agrégée, lyc. J.-Hachette, Beauvais, 60
 sup. SCHIMMER Christine, agrégée, lyc. E.-Delacroix, Drancy, 93

CERTIFIÉS tit. AVIGNON Michèle, certifiée, lyc. Paul-Eluard, Saint-Denis, 93
 sup. JEAN Béatrice, certifiée, clg. Montesquieu, Cugnaux, 31

A.E./M.A./P.E.G.C./C.H.E./CONTRACTUELS

tit. KHALDI Amor Moncef, M.a., lyc. Le Corbusier, Aubervilliers, 93
 sup. BORGES Joachim, M.a., Lyc. Duchesne, La Celle-Saint-Cloud, 78

C.P.E.-C.E. tit. DRU Denis, C.p.e., lyc. G.-Crampe, Aire-sur-Adour, 40
 sup. GUINGAND Philippe, C.p.e., lyc. J.-Verne, Mondeville, 50

C.O.-PSY tit. VERGNE Francis, C.o.-psy, C.i.o., Riom, 63
 sup. PIAZZA Françoise, C.o.-psy, C.i.o. Solférino, Lille, 59

RETRAITÉS tit. FERRES Marie-Claude, retraitée, Limoges, 87
 sup. MOLLIER Gabriel, retraité, Valence, 26

M.I.-S.E. tit. BARBAZANGES Jean-Marie, M.i.-S.e., clg. A.-France, Limoges, 87
 sup. PONS Muriel, M.i.-S.e., lyc. G.-Jaume, Pierrelatte, 26

ÉLÈVES ET STAGIAIRES DES I.U.F.M. - CENTRES DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

tit. LARZILLIERE Capucine, stag. I.u.f.m., clg. Brossolette, Le Perreux, 94
 sup. DAUPHINE Quentin, stag. I.u.f.m., clg. Raimu, Bandol, 83

Motion d'orientation

POUR LE RETOUR À UN SYNDICALISME INDÉPENDANT

Les syndiqués ne s'y retrouvent plus

Depuis des mois, les enseignants ont engagé un mouvement de rejet de la politique du ministre Claude Allègre, rejet qui s'exprime par des manifestations massives, des grèves répétées pour le retrait de la réforme des lycées et contre l'ensemble des mesures Allègre (déconcentration du mouvement national, diminution de rémunération des H.s.a., suppressions de postes...) Le ministre a cependant décidé de maintenir sa réforme. Celle-ci a été présentée au Conseil supérieur de l'éducation le 4 mars. Et le *Journal officiel* du 30 mars a publié les arrêtés fixant les grilles horaires des classes de Seconde, Première et Terminale. C'est donc dans cette situation que le congrès du S.n.e.s. vient de se tenir à Lille du 29 mars au 2 avril. Quelle orientation le congrès a-t-il adopté ?

– D'une part, la direction du S.n.e.s. a dit : « Le congrès condamne la réforme Allègre des lycées et la charte dont il demande le retrait », ce dont on ne pourrait que se féliciter.

– Mais d'autre part, le secrétariat national s'est opposé à un amendement présenté par les délégués de l'académie de Grenoble sur les collègues disant notamment : « Le congrès reste attaché aux classes hétérogènes, aux effectifs déjà définis avec des horaires disciplinaires nationaux et des programmes nationaux, avec des contenus à améliorer sans en rabattre sur les exigences » (amendement rejeté par 184 pour, et 201 contre).

Comment comprendre cette contradiction ? Tous les enseignants savent que la réforme Allègre signifie notamment une baisse brutale des horaires de cours avec des programmes à la carte. Les syndiqués ne s'y retrouvent plus quand la direction du S.n.e.s. tout à la fois demande le retrait de

la réforme Allègre et s'oppose en même temps à ce que soit réaffirmée l'exigence d'horaires et de programmes nationaux.

On ne peut dire une chose et son contraire

D'une part, la direction du S.n.e.s. a déclaré au congrès : « Au lycée, les T.p.e. proposés par la charte des lycées ne correspondent pas à notre conception du travail interdisciplinaire ». Effectivement, la création des T.p.e. rencontre la méfiance ou l'hostilité de la majorité des enseignants.

Mais d'autre part, le secrétariat national ajoute : « Nous proposons des T.i.e. (travaux interdisciplinaires encadrés) qui permettent un accès progressif à l'autonomie. » Quelle différence y-a-t-il entre les T.i.e. proposée par le syndicat et les T.p.e. proposés par le ministre Allègre ?

Le secrétariat national a proposé : « S'agissant de l'évaluation, le congrès propose de poursuivre la réflexion pour donner un maximum de poids à ce travail. Le S.n.e.s. cependant, n'acceptera aucune forme d'introduction déguisée de contrôle en cours de formation. Le T.i.e. ne peut constituer le support exclusif d'une épreuve du baccalauréat ».

Si les mots ont un sens, cela signifie que pour la direction du S.n.e.s., le T.i.e. pourrait être un « support » partiel (non exclusif) du baccalauréat.

Là encore, on ne peut dire une chose et son contraire. Tous les enseignants sont attachés au maintien du baccalauréat comme examen national anonyme. Comment comprendre que tout à la fois la direction du S.n.e.s. s'oppose à toute forme de contrôle en cours de formation, ce qui est juste, et accepte que le T.i.e. serve de « support » même partiel au baccalauréat ?

L'action sur quelle base ?

A l'issue du congrès, le secrétariat national a présenté un texte « action » appelant à une manifestation nationale. Sur quelle base ? D'une part, le texte dit : « Le congrès demande à nouveau que soient retirées toutes les mesures rejetées par les personnels (H.s., déconcentration, décrets sur les lycées, date de rentrée scolaire)... »

Mais d'autre part, il ajoute : « Le congrès mandate le S.n.e.s. pour que tout soit fait pour que le C.d.f.n. de la F.s.u. du 7 avril confirme et précise la décision de proposer et d'organiser une importante manifestation sur la base de la déclaration de la F.s.u. du 21 mars, en recherchant à tous les niveaux (établissements, départements, académies) toutes les possibilités unitaires. »

Manifester sur les bases de la déclaration de la F.s.u. du 21 mars ? Mais que dit cette déclaration ? Nous en livrons trois extraits : « – Propositions.

Renforcer beaucoup plus la lutte contre les conséquences de cette situation nécessite des moyens quantitatifs et qualitatifs jamais accordés à ce jour. Ces moyens permettront de faire en sorte que les jeunes soient toujours en présence d'adultes prêts à les guider, les conseiller, dans toutes les situations de la vie scolaire. »

Réclamer des adultes ? Mais on le sait, cette dénomination recouvre l'ensemble des emplois précaires, emplois-jeunes, contrats emploi-solidarité, appelés du contingent, vacataires, qu'on substitue aux personnels statutaires qualifiés que nous réclamons.

– « Mais aussi au-delà du temps scolaire, dans le cadre d'une complémentarité maîtrisée avec les collectivités locales et les associations périscolaires favorisant un

cadre de vie et d'environnement stimulant pour tous. »

« Complémentarité maîtrisée » avec les collectivités locales ; mais n'est-ce pas se situer dans le cadre de la municipalisation, la régionalisation de l'Education nationale, de son éclatement que propose Allègre ?

– Et le texte de la F.s.u., considéré comme base d'action par la direction du S.n.e.s., aboutit à la conclusion suivante : « Nous, signataires de cette déclaration, nous sommes décidés à mettre l'avenir de l'école publique au cœur des enjeux de société et prêts à participer à un mouvement de mobilisation sociale "pour défendre et transformer l'école pour tous" qui obtienne du gouvernement les moyens de ses ambitions et de sa démocratisation ».

Nous ne pouvons que constater qu'à aucun moment, l'exigence du retrait de la réforme des lycées et des mesures Allègre n'y est formulée. Bien au contraire, les formulations : « Transformer l'école, obtenir les moyens » sont celles-là mêmes qui sont utilisées par les partisans de la réforme.

Les syndiqués ne s'y retrouvent plus, ce qui vient de s'exprimer dans le vote sur le rapport d'activité : le vote pour le rapport accuse une chute de 11 points de 1997 à 1999 et passe de 79,6 à 68,1 %, soit 5 000 voix de moins.

Il faut choisir

Ou bien demander des moyens pour transformer l'école, proposer la création de T.i.e., l'évaluation de T.i.e. au baccalauréat, et faire cela, c'est se situer sur le terrain de l'accompagnement des réformes ministérielles, sur le terrain du syndicalisme d'accompagnement.

Ou bien soutenir les revendications exprimées par les syndiqués et les personnels comme doit le faire une organisation syndicale indépendante du ministre, du gouvernement et des partis politiques et exiger le retrait de l'ensemble des réformes et des mesures rejetées par les personnels.

C'est cette orientation que défend la liste « Pour le Retour à un Syndicalisme Indépendant ».

Comme nous le disions dans notre appel à candidature :

« L'enseignement et le syndicalisme sont en danger

« Le ministre Claude Allègre est en train de vider l'enseignement de sa substance et de démanteler notre statut.

« C'est le sort de la jeune génération et de l'école républicaine qui sont en cause.

« Pour atteindre ses objectifs, le ministre compte sur l'intégration des organisations syndicales dont la seule fonction serait de corédiger les textes ministériels.

« De "Sommet social" en "Pacte pour l'emploi", il en est de même dans chaque pays de l'Europe définie par les traités de Maastricht-Amsterdam et les pactes de stabilité. " Nous avons donc déposé à la fin du congrès une motion dont nous publions de larges extraits et que nous soumettons à la réflexion de l'ensemble des syndiqués.

Il n'y a qu'une seule façon de demander le « Retrait de la réforme Allègre », c'est de dire :

Cette demande de retrait n'est pas motivée par le fait que cette réforme se fait sans moyens supplémentaires et sans concertation mais par une opposition de fond au contenu de la réforme :

- diminution du nombre d'heures de cours à 26 heures par semaine pour les élèves ;
- la création de T.p.e., de l'aide individualisée aux élèves qui conduisent à une redéfinition de notre service ;
- l'évaluation des T.p.e. au baccalauréat.

Nous demandons l'abandon de ces dispositions.

Nous demandons :

- le maintien du nombre d'heures de cours ;
- le maintien du baccalauréat comme examen national anonyme ;
- l'abaissement des effectifs, du nombre d'élèves par classe.

La défense de notre statut.

La réforme du lycée induit une redéfinition de nos services.

Nous demandons :

- le maintien du décret de 1950, définissant nos services exclusivement en heures de cours ;
- le maintien d'une définition exclusivement nationale de nos services. Nous refusons qu'une partie de nos services soit définie par les établissements sur la base d'un forfait ;
- une définition hebdomadaire de nos services, nous refusons l'annualisation de nos services.

Le retrait des mesures Allègre

- rétablissement de la rémunération des heures supplémentaires-années, abrogation du décret du 30 juillet 1998 ;
- rétablissement du mouvement national ;
- rétablissement du droit à la formation continue.

C'est l'avenir de notre profession, de la jeune génération dont il s'agit.

Le ministre doit reculer.

- **Pour la défense de l'indépendance des organisations syndicales**
- **Pour le retrait de la réforme Allègre-Meirieu des lycées**
- **Pour la défense de la laïcité. Abrogation des lois antilaïques de la loi Falloux aux accords Lang-Cloupet.**

Votez pour la liste Pour le Retour à un Syndicalisme Indépendant

Les délégués P.r.s.i. au congrès national de Lille : Jack LEFEBVRE, Michel LEFEBVRE, Thérèse DE SOLLIERS, Didier SCHEIN, Martine BODIN, Loïc LE BARS, Fabrice MONNOT
Pour toute correspondance : Jack LEFEBVRE, collègue A.-Chénier, 2, rue Diderot, 78200 Mantes-la-Jolie

LISTE POUR LE RETOUR À UN SYNDICALISME INDÉPENDANT

LEFEBVRE Jack, certifié, clg. A.-Chénier, Mantes-La-Jolie, 78
 MONNOT Fabrice, certifié, lyc. Lavoisier, Mulhouse, 68
 LEFEBVRE Michel, certifié, clg. Le Parc, Aulnay-sous-Bois, 93
 BENOIT Christophe, agrégé, lyc. G.-Philippe, Bagnols-sur-Cèze, 30
 LE BARS Loïc, agrégé, clg. E.-Galois, Nanterre, 92
 DANRY Edith, certifiée, clg. Pasteur, Montbard, 21
 SCHEIN Didier, certifié, clg. de Poussan, Poussan, 34
 ANDRIE Catherine, agrégée, clg. G.-Apollinaire, Paris, 75
 SUCHARD Sophie, agrégée, clg. J.-Macé, Suresnes, 92
 MIGNOT Yacha, agrégé, clg. G.-Brassens, Choisy-le-Roi, 94
 BELIAH Jean-Jacques, agrégé stag, clg. J.-Rostand, Craponne, 69
 ESNAULT Eric, certifié, lyc. Stendhal, Grenoble, 38
 BODIN Martine, certifiée, lyc. A.-Schweitzer, Le Raincy, 93
 VEYSSET Alain, certifié, clg. A.-Mauvois, Epinay-sur-Orge, 91
 LUCARELLI Michel, certifié, clg. Marx-Dormoy, Paris, 75
 DE SOLLIERS Thérèse, agrégée, lyc. M.-Genevoix, Montrouge, 92
 ROUX Olivier, certifié, lyc. Laetitia, Ajaccio, 20
 BERREUR-AVRIL Françoise, certifiée, clg. Gérard-Philippe, Massy, 91
 GEMBERLE Jean, certifié, clg. Pffeffel, Colmar, 68
 BELLOIR Pierre, agrégé, clg. de Bons, Bons-en-Chablais, 74
 COLLAY Marie-Claude, certifiée, lyc. de Beauregard, Montbrison, 42
 GLEYZES Claudine, certifiée, clg. Les Fontanilles, Castelnaudary, 11
 LYBRECHT Josyane, retraitée, Toulouse, 31
 DEPENAU Armand, C.p.e., lyc. Kléber, Strasbourg, 67
 DEGENNE Aline, certifiée, clg. Gérard-Philippe, Bagnols-sur-Cèze, 30
 ESQUIE Julien, certifié, clg. Jean-Monnet, Lalinde, 24
 VALLET Pierre, certifié, lyc. Montchapet, Dijon, 21
 PASANAU Bénéto, certifié, clg. Evariste-Galois, Nanterre, 92
 SIROT Simone, retraitée, Saint-Etienne, 42
 CHOQUER Jean-Joachim, certifié, clg. Joseph-Suacot, Petite Ile, 97
 MERCOU Philippe, certifié, clg. G.-Brassens, Taverny, 95
 GEMBERLE Maryse, certifiée, clg. Pffeffel, Colmar, 68
 ADLER Monique, agrégée, clg. François-Villon, Mulhouse, 68
 ODIER Samuel, agrégé, clg. des Tilleuls, Moins, 69
 DUFOUR Sylvette, agrégée, clg. G. Brassens, Villeneuve-le-Roi, 94
 COLAS Philippe, certifié, lyc. Parriat, Montceau-les-Mines, 71
 MESAIZE Michel, certifié, lyc. Van-Gogh, Aubergenville, 78
 CONSTANS Marie-Thérèse, certifiée, congé formation, 68
 BEHMANN Jean-Baptiste, certifié, lyc. Lapique, Epinal, 88
 REROLLE Anne Claude, retraitée, 86
 LE MOIGNE Jean Gabriel, certifié, clg. Le Parc, Aulnay-sous-Bois, 93
 CORONEL Claudette, agrégée, clg. G.-Brassens, Villeneuve-le-Roi, 94
 GAILLARD Madeleine, agrégée, lyc. Carnot, Dijon, 21
 FEVRIER Françoise, certifiée, lyc. Lapicque, Epinal, 88
 TOURNIER Isabelle, agrégé, lyc. Gérard-de-Nerval, Noisiel, 77
 VULLIARD Christine, agrégée, lyc. Edouard-Herriot, Lyon, 69
 CHALE Christian, C.p.e., clg. André-Chénier, Mantes-la-Jolie, 78
 HUIN Stéphanie, certifié, lyc. Lapicque, Epinal, 88
 BEAUCHAMP Yvon, certifié, lyc. Jean-Macé, Niort, 79
 SALON Daniel, certifié, lyc. Emile-Zola, Aix-en-Provence, 13
 TOURNIER Christiane, certifiée, clg. Ch.-De-Gaulle, Bu, 28
 DIBO Josette, certifié, clg., Alençon, 61
 FROUSTEY Solange, certifiée, clg. A.-Chénier, Mantes-la-Jolie, 78
 MICHEL Françoise, certifiée, clg. M.-Bastie, Decines, 69
 COHEN Claude, certifié, clg. Doucet, Nanterre, 92
 LHOPITAL Bernadette, certifiée, clg. J.-Rostand, Craponne, 69
 GRYSON Robert, certifié, clg. J.-Macé, Suresnes, 92
 FRAYSSE Agnès, certifiée, lyc. B.-Pascal, Charbonnières, 69
 HELLAL Mohamed, M.a., clg., Epinay, 93
 LEFEBVRE Xavière, certifié, clg. A.-Malraux, Asnières, 92
 GATOUILLET Anne, certifiée, clg. Pasteur, Montbard, 21
 ADJE Fabrice, certifié stag, lyc. A.-Schweitzer, Le Raincy, 93
 BENFREDJ Daniel, certifié, clg., Saint-Geny Laval, 69
 DEUX Françoise, certifié, clg. A.-Thierry, Limay, 78
 CROS Pierre, agrégé, clg. André-Chénier, Carcassonne, 11
 CATALOGNE Jean, agrégé, lyc. Condorcet, Paris, 75
 CAPORAL Marie, certifiée, clg. Jean-Rostand, Craponne, 69
 BERNARD Hélène, certifiée, clg. René-Cassin, Villefontaine, 38
 COURTIAU Guy, certifié, clg. Jean-Moulin, Rodez, 12

CHARRIERE Michèle, retraitée, Bagnols-sur-Cèze, 30
 WURTZ Thierry, certifié, clg. G.-Apollinaire, Paris, 75
 DE MAUPEOU Michèle, certifiée, clg. Paul-Eluard, Nanterre, 92
 WALGENWITZ Marie-Claude, certifiée, lyc. Scheurer-Kestnet, Thann, 68
 BERNARDI Patrice, certifié, lyc. J.P.-Sartre, Bron, 69
 ROCQUELIN Josiane, certifiée, clg. Champollion, Dijon, 21
 RUFO Franck, certifié, lyc. Gérard-Philippe, Bagnols-sur-Cèze, 30
 FARRAH Heidi, M.a., clg. Le Parc, Aulnay-sous-Bois, 93
 BUIRE Michel, Agrégée, lyc. B.-Pascal, Charbonnières, 69
 LOUIS Thierry, certifié, Cité technique, Bagnols-sur-Cèze, 30
 SEMENOU Nicole, certifiée, clg. Les Fontanilles, Castelnaudary, 11
 BROGE, LE PAIH Lydia, certifié, clg. A.-Thierry, Limay, 78
 BLANDIN Béatrice, M.a., clg. Le Parc, Aulnay-sous-Bois, 93
 JABBOUR, HATTAB Joséphine, certifié, clg. J.-Macé, Suresnes, 92
 GROSSIORD Pierre, certifié, lyc. Lalande, Bourg-en-Bresse, 01
 PAGANO Isabelle, certifiée, clg. J.-Verne, Les Mureaux, 78
 ROCHAS Hélène, certifiée, clg. Les Fontanilles, Castelnaudary, 11
 RIGOT Georges, certifié, lyc. B.-Pascal, Charbonnières, 69
 DELPOUS Christine, agrégé, clg. R.-Cassin, Agde, 34
 LAVAU Gérard, chaire sup., lyc. Carnot, Dijon, 21
 GIROUD Patrick, certifié, Clg Lumière, Oyonnax, 1
 ROMANN Hélène, certifiée, lyc. J.-Monnet, Montpellier, 34
 MEUNIER Jean-Claude, certifié, clg., Verdun-sur-le-Doubs, 71
 SAUNOIS Nathalie, certifiée, clg. P.-Eluard, Venissieux, 69
 CHANON Solange, retraitée, Rieux-Volvestre, 30
 SCHAFFHAUSER Roland, certifié, lyc. B.-Pascal, Eguisheim, 68
 JUILLET Alice, M.a., clg. Jean-Moulin, Villefranche, 69
 BETTON Nathalie, agrégée, clg. Paul-Langevin, Drancy, 93
 DEVOS Brigitte, certifiée, clg. Rostand, Craponne, 69
 LAKS Claudie, agrégée, lyc. A.-Schweitzer, Le Raincy, 93
 FARGEIX Sébastien, M.i., lyc. H.-Fontaine, Dijon, 21
 GROSS Doris, A.e., lyc. Lambert, Mulhouse, 68
 CHAMBORD Alexandre, certifié, clg. André-Chénier, Mantes-la-Jolie, 78
 GAUDILLERE Nadine, certifiée, clg. Brosolette, Oullins, 69
 FRANCESCINI Jean-François, certifié, clg. Les Padule, Ajaccio, 20
 HIFFLER Michèle, certifiée, lyc. Lavoisier, Mulhouse, 68
 RABAH Rima, certifiée stag, lyc. Jean-Rostand, Mantes-la-Jolie, 78
 FRANCHER Pascale, certifiée, lyc. O. De Gouges, Noisy-le-Sec, 93
 MASSON Colette, certifiée, clg. Pffeffel, Colmar, 68
 MARTIN Violette, certifiée, lyc. Fourier, Auxerre, 89
 CAIRON Philippe, certifié, clg. de la Croix d'Argent, Montpellier, 34
 FIORELLO Vincent, certifié, lyc. J.B.-Dumas, Ales, 30
 DAHAN Danielle, certifiée, clg. Vendôme, Lyon, 69
 CABROL Rolande, certifiée, clg. des Fontanilles, Castelnaudary, 11
 CHARPENAY Nadia, certifiée, lyc. Beauregard, Montbrison, 42
 EXANDIER Josette, certifiée, clg. E.-Gallois, Nanterre, 92
 HENG Jean-Pierre, certifié, lyc. Lavoisier, Mulhouse, 68
 LOUET Yonnel, certifié, clg. Pasteur, Montbard, 21
 RADECKI Anne, certifiée, clg. Gérard-Philippe, Bagnols-sur-Cèze, 30
 LEFEBVRE Michèle, C.p.e., clg. P.-Eluard, Vigneux, 91
 ANGLÉSIO Alain, certifié, lyc. F.-Faÿs, Villeurbanne, 69
 BRAYE Elisabeth, certifiée, lyc. Scheurer-Kestner, Thann, 68
 BALLEJOS Isabelle, certifiée, clg. de Poussan, Poussan, 34
 COHEN, ADAD Bernard, agrégé, lyc. Ch.-Chaplin, Decines, 69
 SENDER Jean-Paul, C.p.e., clg. des Fontanilles, Castelnaudary, 11
 DASSONVILLE, MAURER Patricia, certifiée, clg., Clapiers, 34
 KAWAK Aline, certifiée, lyc. Charlie-Chaplin, Decines, 69
 LESCAT Philippe, agrégé, lyc. H.-Boucher, Paris, 75
 GAUZENTE Isabelle, certifiée, lyc. J.-Durand, Castelnaudary, 11
 DARNIGE Cyril, certifié, clg. de la Devèze, Béziers, 34
 BIZET Claude, certifié, lyc. B.-Pascal, Charbonnières, 69
 ESKENAZI Line, certifiée HC, clg. P.-Eluard, Montreuil, 93
 MOUREAU Elsa, certifiée, lyc. G.-Philippe, Bagnols-sur-Cèze, 30
 LANGLOIS Raphaël, certifié, clg. de Poussan, Poussan, 34
 VUILLERMET Maryse, agrégée, lyc. Aragon, Givors, 69
 MAZIERES Eveline, S.e., lyc. Stendhal, Grenoble, 38
 ARGOUD Pierre, certifié, lyc. G. Philippe, Bagnols-sur-Cèze, 30
 BONFILS-GUILLAUD Cyril, certifié, lyc. J.-Brel, Venissieux, 69
 GUERIN Christian, agrégé, C.p.g.e. lyc. G. de la Tour, Metz, 57

Secrétaires de catégorie

AGRÉGÉS tit. LE BARS Loïc, agrégé, clg. E.-Galois, Nanterre, 92
 sup. BENOIT Christophe, agrégé, lyc. G.-Philippe, Bagnols-sur-Cèze, 30

CERTIFIÉS tit. LEFEBVRE Jack, certifié, clg. A.-Chénier, Mantes-la-Jolie, 78
 sup. LEFEBVRE Michel, certifié, clg. Le Parc, Aulnay-sous-Bois, 93

A.E./M.A./P.E.G.C./C.H.E. CONTRACTUELS tit. BLANDIN Béatrice, M.a., clg. Le Parc, Aulnay-sous-Bois, 93
 sup. HELLAL Mohamed, M.a., clg., Epinay, 93

C.P.E.-C.E. tit. LEFEBVRE Michèle, C.p.e., clg. P.-Eluard, Vigneux, 91
 sup. DEPENAU Armand, C.p.e., lyc. Kléber, Strasbourg, 67

C.O.-PSY tit. sup.

RETRAITÉS tit. SIROT Simone, retraitée, Saint-Etienne, 42
 sup. LYBRECHT Josyane, retraitée, Toulouse, 31

M.I.-S.E. tit. FARGEIX Sébastien, M.i., lyc. H.-Fontaine, Dijon, 21
 sup. MAZIÈRES Evelyne, S.e., lyc. Stendhal, Grenoble, 38

ÉLÈVES ET STAGIAIRES DES IUFM CENTRES DE FORMATION DES ENSEIGNANTS
 tit. sup.

LISTE D'APTITUDE AGRÉGÉS

Un important succès

Le comité technique paritaire ministériel (C.t.p.m.) vient d'être saisi d'un projet de décret modifiant la procédure pour l'accès au grade d'agrégé par liste d'aptitude. Désormais, les collègues remplissant les conditions devront faire acte de candidature en remplissant un formulaire dans lequel ils préciseront leurs titres et qualifications, leur carrière, leurs travaux, leurs éventuelles responsabilités. C'est sur cette base que sera établie la liste d'aptitude, après consultation des instances paritaires.

On se souviendra sans doute que le ministre avait remis en cause le principe d'un appel à candidature et d'un barème que nous avons obtenu en 97 ; à la suite de cette décision, un premier projet de décret avait été soumis à concertation, qui, certes, introduisait un appel à candidature mais prévoyait une commission de choix dépourvue de transparence et susceptible de déposséder les instances paritaires de leur rôle.

C'est un tout autre texte qui a été soumis au C.t.p.m. et voté à la quasi-unanimité ; nous devons mesurer le succès que cela constitue : même si le mot « barème » semble toujours être un tabou dans le vocabulaire ministériel, l'existence d'un appel à candidature et son contenu, tout comme le

maintien du rôle des C.a.p., sont de nature à permettre une plus grande transparence dans les promotions. Les élus pourront discuter les propositions de l'inspection et de l'administration en s'appuyant sur un dossier identique partout, sur des éléments précis. Et personne ne sera laissé de côté simplement parce qu'il aurait été inconnu de son I.p.r. Il reste désormais à négocier une note de service organisant cette procédure et prenant en compte notamment la situation particulière des détachés et des certifiés nommés dans les établissements de l'enseignement supérieur.

Les tergiversations ministérielles, avant de parvenir à ce texte, auront cependant une conséquence : les promotions au titre de 99 vont se faire encore avec retard ; eu égard aux délais nécessaires pour la sortie des textes et la mise en œuvre du dispositif, la procédure risque de n'être lancée qu'à l'automne et les nominations seront rétroactives. Cela n'enlève rien au fait qu'un pas important a été franchi. Il faut s'appuyer là-dessus pour essayer de franchir de nouvelles étapes, d'une part obtenir un barème garantissant encore mieux l'équité, d'autre part, accroître sensiblement les possibilités de promotion.

Gérard Aschieri

HORS-CLASSE

LES CHIFFRES

Comme nous l'annoncions brièvement dans la dernière U.s., le ministère vient de communiquer aux rectorats la répartition des emplois hors classe (et classe exceptionnelle pour les P.e.g.c.). Cette répartition confirme la première étape du rattrapage que nous avons réussi à imposer : un peu plus de 3 600 promotions supplémentaires cette année, tous corps confondus. Pour les certifiés et C.p.e., les chiffres ainsi rendus publics comprennent à la fois les postes libérés par les départs (retraites, promotions à d'autres corps) et la première étape du rattrapage. La seconde étape pour parvenir à 15 %

interviendra au 1^{er} septembre 2000 (plus de 4 000 possibilités). Pour les agrégés, le principe est le même mais le nombre de possibilités de promotion n'est pas encore officiellement connu : il devrait être de l'ordre de 1050.

Il ne s'agit pas là d'une mesure nouvelle et ce n'est qu'une première étape dans le respect des engagements pris par l'Etat. Mais il ne faut pas sous-estimer la portée de ce que nous avons obtenu : depuis plusieurs années, le retard non seulement persistait mais s'aggravait ; pour la première fois, la tendance s'inverse de manière significative. La perspective qu'une large majorité de certifiés, d'agrégés et de C.p.e. accèdent en fin de carrière à la hors-classe prend ainsi une crédibilité nouvelle. Nous avons

à veiller à ce que l'engagement d'un rattrapage total en 2000 se confirme mais aussi à agir pour aller au-delà, en obtenant notamment une hors-classe pour les C.o.-psy et un accès pour tous, actifs et retraités, aux indices actuels de la hors-classe. Disons simplement que nous en sommes un peu plus proches.

Pour les P.e.g.c., les nombres de promotions à la hors-classe et à la classe exceptionnelle ne sont pas fixés par un pourcentage des effectifs du corps ; pour eux, le problème est celui d'une insuffisance d'ensemble des possibilités de promotions pour répondre aux aspirations d'une catégorie dont les effectifs sont concentrés aux 10^e et 11^e échelons. Pour les uns comme pour les autres, il faudra aller plus loin

Répartition des emplois hors classe pour 1999

Académie	Certifiés	C.p.e.	P.e.g.c.	
			Hors-classe	Classe except.
Aix-Marseille	300	15	105	57
Amiens	127	8	96	55
Besançon	123	7	62	37
Bordeaux	287	18	162	85
Caen	121	8	62	50
Clermont-Ferrand	115	5	72	56
Corse	24	2	12	4
Créteil	356	12	72	37
Dijon	174	12	88	45
Grenoble	324	20	98	54
Guadeloupe	30	1	30	20
Guyane	8	1	3	7
Lille	325	25	196	102
Limoges	93	4	39	28
Lyon	295	19	98	60
Martinique	25	4	36	34
Montpellier	285	18	84	59
Nancy-Metz	226	15	140	61
Nantes	253	14	89	59
Nice	208	10	73	39
Orléans-Tours	212	11	121	57
Paris	237	19	27	11
Poitiers	189	11	97	61
Reims	119	7	73	45
Rennes	250	11	106	50
Réunion	76	6	50	28
Rouen	147	8	58	16
Strasbourg	191	7	90	40
Toulouse	278	19	99	76
Versailles	470	27	89	54
Hors acad.	43	3	0	0
Détachés en France	49	2	0	0
Total	5 960	349	2 427	1 387

dans la voie de la nouvelle étape de revalorisation que notre congrès a encore rappelée.
Gérard Aschieri

CLASSES PRÉPAS

MOUVEMENT

Après plusieurs interventions du S.n.e.s. auprès de la D.p.e. et, pour finir, l'envoi d'un fax depuis le congrès de Lille, les groupes de travail pour affectation en classe préparatoire et B.t.s. associant administration, inspection générale et représentants syndicaux, ont été réunis.

La réunion s'est tenue jeudi 8 avril et vendredi 9 avril au ma-

rarement ou l'excluent complètement, car elles souhaitent que les collègues aient une expérience pédagogique avant d'enseigner en classe préparatoire.

Les inspections générales de lettres, sciences naturelles, mathématiques et sciences physiques ont communiqué des documents très clairs faisant apparaître les détails des services.

Toutes les questions ont pu être posées au prix d'une extension de l'emploi du temps prévu. Nous avons obtenu qu'un grand nombre de collègues ayant un service complet en C.p.g.e. bénéficient d'un poste étiqueté, ce qui régula-

verture de leur dossier, dans le cadre des actions engagées sur les revendications des corps du second degré dont le recrutement a été arrêté (ad joints d'enseignements, conseillers d'éducation, chargés d'enseignement d'E.p.s...). La délégation reçue au ministère a pu faire part de l'amertume et du mécontentement des collègues, exprimés notamment à travers les résultats de la consultation des P.e.g.c. organisée par le S.n.u.i.p.p. Elle a déposé 2 000 premières signatures parvenues sur la pétition commune S.n.u.i.p.p. - S.n.e.s. - S.n.e.p.

Nous avons rappelé nos diverses interventions, en direction du ministre et l'audience avec le directeur des Affaires financières, le 3 juillet 1998, où nous avons déjà formulé les questions que nous renouvelons aujourd'hui.

Le ministère connaît donc le dossier, il nous faut maintenant des réponses rapides et l'ouverture de négociations incluant des mesures significatives pour le budget 2000. Nos interlocuteurs n'étant porteurs d'aucune réponse, nous renouvelons notre demande d'audience au ministre.

Nous appelons donc nos collègues :

- à poursuivre et intensifier la campagne de pétitions dans toutes les académies ;
- à saisir à toutes occasions les recteurs, les préfets, les députés, les sénateurs de ce dossier, sans oublier la presse locale ;
- à s'inscrire dans les actions globales d'ores et déjà envisagées pour le 3^e trimestre, notamment par les syndicats de la F.s.u., pour une autre politique éducative qui prenne réellement en compte les besoins des jeunes et les demandes des personnels.

CO-PSY

MUTATIONS

La commission de mutation interacadémique vient de se dérouler. Sous réserve d'une analyse plus fine de l'ensemble

des opérations, il apparaît déjà que les assouplissements et améliorations tant promis par le ministre n'ont pas été au rendez-vous. Les barres d'entrée dans les académies par rapport au mouvement précédent ont augmenté dans tous les cas (sauf 3), et au moins doublé pour la moitié d'entre elles. Quant aux stagiaires, il semble que leur situation ne se soit pas non plus considérablement améliorée.

Les commissaires paritaires sont intervenus pour défendre les cas des collègues sur la base des informations qui leur ont été transmises.

Nous avons protesté contre le retard pris par le ministère et obtenu une prolongation des mutations intra jusqu'au 5 mai. Des permanences sont assurées par les S3 pour aider les

collègues à faire leur demande mais il est également possible de contacter le S4.

Lors de cette commission paritaire, nos collègues ont également posé la question des postes pour l'an prochain. La D.p.e. semble avoir été sensible à nos arguments et envisage de demander la création d'une centaine de postes. De plus nos propositions transmises lors de la dernière audience, ont apparemment été étudiées. Les choses avancent donc, bien que tout doucement. A nous de les accélérer.

La manifestation du 9 mai fait partie des aiguillons utiles !

Stage national C.o.-psy des 5 et 6 mai à Paris
Inscrivez-vous d'urgence
Tél. : 01 40 63 27 11

Catherine Remermier

Tableau statistique du mouvement C.p.g.e.

(d'après les documents ministériels et les informations de l'inspection générale)

	Postes vacants	Candidatures examinées	Dont candidats à mutation	Participent au mouvement
Philosophie	6	161	84	9
Lettres	14	***	***	28
Allemand	12	90	13	18
Espagnol	22	76	9	26
Anglais	29	111	16	32
Histoire-Géo	20	217	24	30
Mathématiques	49	329	61	162
Sc. physiques	36	≈300	130	93
Sc. naturelles	6	64	19	13
S.t.i.	10	≈100	***	15

Les postes vacants sont obtenus essentiellement par départs en retraite ou créations. Nous y avons inclus les transformations de postes et les régularisations.

tin pour examiner l'ensemble des disciplines, à l'exception des S.t.i. pour lesquelles la réunion s'est tenue le 14.

Les inspections générales déplorent le fait que le nombre restreint de postes vacants les oblige à refuser d'excellentes candidatures, mais indiquent que cela devrait s'éclaircir dans quelques années avec de nombreux départs à la retraite prévus.

Les inspections générales de sciences physiques ou de mathématiques n'hésitent pas à nommer de jeunes agrégés en classe préparatoire, avec comme critère privilégié le rang à l'agrégation, la qualité de normalien ou la publication d'articles de recherche. Les autres inspections générales le font

rise leur situation : il y a un réel progrès de ce côté. En revanche, nous n'avons eu connaissance des attributions de service que pour les lettres, les inspections générales de langues, d'histoire-géographie et de philosophie se limitant aux postes complets.

Jean-Hervé Cohen

PEGC

POUR SUIVRE APRÈS LA JOURNÉE DU 24 MARS

120 collègues P.e.g.c., représentant la quasi-totalité des académies, se sont rassemblés à Paris à l'appel du S.n.u.i.p.p., du S.n.e.s. et du S.n.e.p. pour exiger la réou-

Formation syndicale

Rappels des stages pour le dernier trimestre 1999

S'inscrire le plus rapidement possible auprès du secteur formation syndicale en appelant le 01 40 63 27 11 ou par fax au 01 40 63 27 40.

- Stage lycées/secteur technique (articulation lycée/post-bac) les 5 et 6 mai 1999 à Paris.
- Stage formation continue des adultes (personnels des G.r.e.t.a.) les 19 et 20 mai 1999 à Paris.
- Formation des maîtres (responsables académiques I.u.f.m.) les 1-2-3 juin 1999 à Paris.

Attention ! Les demandes d'autorisation d'absence doivent se faire d'urgence.

Voyages scolaires au Canada

- Tour opérateur québécois composé d'enseignant(e)s.
- Rencontre dans votre école sur demande.
- Garantissons tarif le plus bas.

ÉTÉ 99

Séjours immersion en famille (enseignants voyagent gratuitement).

ANNÉE SCOLAIRE 99/2000

Séjour immersion en famille.

Séjour anglophone.

Été indien août 99.

Voyage professionnel.

A partir de 1 950 F.

SCT Tourisme étudiants, 135, Cote-Bellevue, CP 51
Pointe au Pic, QUÉBEC GOT - IMO
Tél./Fax : 1 418 665 47 66
e-mail aylmer@cite.net

Comment utiliser les tableaux de traitement

Nous publions les tableaux de traitement en vigueur à partir du 1^{er} avril 1999. Le protocole d'accord de février 1998 prévoit pour cette date une double mesure :

- d'une part, un point d'indice supplémentaire à tous les échelons de la grille,

- d'autre part, une augmentation de 0,5 % de la valeur annuelle brute du point d'indice qui est donc portée à 331,55 F.

Le tableau permet au lecteur de connaître directement le montant net de son traitement mensuel. Ce tableau déduit l'ensemble des cotisations retraite, maladie, C.s.g., R.d.s., 1 % solidarité. Mais il ne tient pas compte des situations particulières (indemnités, H.s., N.b.i., etc.). Pour déterminer votre traitement, procéder comme suit :

1. Chercher votre indice de traitement dans le tableau des indices (colonne du grade, ligne de l'échelon).

2. Lire dans le tableau de traitement,

à la ligne de l'indice, le montant de votre traitement net mensuel (traitement brut, augmenté éventuellement de l'indemnité de résidence, et diminué des diverses cotisations).

Y ajouter, le cas échéant, le supplément familial de traitement, les indemnités de caractère régional, les éventuels accessoires de traitement (H.s.a., I.s.o.e...), appliquer à ces sommes les retenues effectuées au titre de la C.s.g., du R.d.s., du 1 % solidarité.

3. Majoration de 15 points d'indice pour les certifiés, les certifiés biadmissibles et les C.p.e. ayant eu au moins le 8^e échelon et 50 ans entre le 1/9/89 et le 31/8/94.

Pour les retraités remplissant ces conditions, le calcul de la pension doit en tenir compte.

I. Cotisations

(voir tableau ci-contre)

M.a. et M.i.-S.e.

Leur régime est le régime général des salariés.

Catégorie	Catégorie de revenu	Cotisation maladie	Cotisation retraite	C.s.g.	R.d.s.
Titulaires et stagiaires	Salaire indiciaire brut		7,85 %	7,5 % de 95 %	0,5 % de 95 %
	Indemnités ou primes			7,5 % de 95 %	0,5 % de 95 %
M.a. et M.i.-S.e.	Salaire indiciaire brut	0,75 %	6,55 %	7,5 % de 95 %	0,5 % de 95 %
	Indemnités et primes	0,75 %	6,55 %	7,5 % de 95 %	0,5 % de 95 %
En C.p.a.	1/2 traitement		7,85 %	7,5 % de 95 %	0,5 % de 95 %
	Indemnité exceptionnelle	0,95 %		6,2 %	0,5 %
	Autres indemnités ou primes			7,5 % de 95 %	0,5 % de 95 %
En C.f.a.	Revenu de remplacement	0,95 %		6,2 %	0,5 %
En retraite	Pension, part principale			6,2 %	0,5 %
	Majorations			6,2 %	0,5 %

Le plafond mensuel de la Sécurité sociale est de 14 470 F à partir du 1.1.99. L'assiette comprend le traitement brut (comme pour un titulaire) et tous autres éléments de rémunération (indemnité de résidence, supplément familial de traitement, indemnités pour heures supplémentaires, I.s.o.e...).

Sécurité sociale : les salariés du

Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle cotisent en plus, au titre de l'assurance maladie, de 1,70 % sur la totalité du salaire.

Retraite complémentaire : les auxiliaires cotisent à l'I.r.c.a.n.t.e.c. au taux de 2,25 % jusqu'au plafond de Sécurité sociale et de 5,95 % pour la partie de rémunération qui dépasse ce plafond. L'assiette est la

même que pour les cotisations de Sécurité sociale, à l'exclusion toutefois du supplément familial de traitement.

Titulaires, M.a. et M.i.-S.e.
Contribution « solidarité » : 1 % de toutes les sommes nettes perçues (cf. encadré).

M.g.e.n. : 2,5 % du traitement brut et de l'indemnité de résidence (dans la limite du plafond : indice 819).

Retraités et C.f.a.
M.g.e.n. : 2,5 % dans la limite du plafond (indice 819).

II. Indemnité de résidence

Dans la colonne correspondant à la zone géographique de votre résidence administrative (la localité où vous exercez vos fonctions). Plancher à l'indice 292.

III. Supplément familial de traitement

Il comprend un élément fixe (un enfant : 15 F ; deux enfants : 70 F ; trois enfants : 100 F ; 30 F par enfant supplémentaire) et un élément proportionnel sur le plancher de l'indice 447 et sous le plafond de l'indice 717 à partir de deux enfants : 3 % du traitement brut pour 2 enfants, 8 % pour 3 enfants et 6 % supplémentaires par enfant en plus du 3^e.
Pour connaître les rémunérations des contractuels, vacataires, emplois-jeunes, s'adresser à la section académique du S.n.e.s.

Traitements au 1^{er} avril 1999 - non-titulaires

Indices	Traitement brut mensuel	SALAIRES NETS						SUPPLEMENT FAMILIAL		
		Adhérents MGEN			Non adhérents MGEN			1 enfant : 15 F		
		Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 1	Zone 2	Zone 3	2 enfants	3 enfants	Par enfant en +
265	7 321,75	6 007,36	5 879,32	5 815,32	6 196,46	6 064,38	5 998,36	440,50	1 088,01	771,01
288	7 957,16	6 512,02	6 383,99	6 319,97	6 717,00	6 584,93	6 518,90	440,50	1 088,01	771,01
302	8 344,00	6 825,85	6 693,43	6 627,22	7 040,71	6 904,11	6 835,82	440,50	1 088,01	771,01
316	8 730,83	7 142,29	7 003,73	6 934,46	7 367,11	7 224,18	7 152,73	440,50	1 088,01	771,01
331	9 145,25	7 481,31	7 336,18	7 263,61	7 716,80	7 567,09	7 492,24	440,50	1 088,01	771,01
333	9 200,50	7 526,51	7 380,50	7 307,50	7 763,42	7 612,81	7 537,51	440,50	1 088,01	771,01
345	9 532,08	7 797,76	7 646,49	7 570,85	8 043,21	7 887,17	7 809,15	440,50	1 088,01	771,01
347	9 587,33	7 842,95	7 690,81	7 614,74	8 089,83	7 932,89	7 854,42	440,50	1 088,01	771,01
353	9 753,08	7 978,55	7 823,77	7 746,38	8 229,69	8 070,04	7 990,21	440,50	1 088,01	771,01
365	10 084,66	8 249,80	8 089,75	8 009,74	8 509,47	8 344,39	8 261,86	440,50	1 088,01	771,01
371	10 250,41	8 385,39	8 222,72	8 141,38	8 649,34	8 481,54	8 397,64	440,50	1 088,01	771,01
373	10 305,66	8 430,59	8 267,04	8 185,27	8 695,96	8 527,25	8 442,91	440,50	1 088,01	771,01
382	10 554,33	8 634,01	8 466,52	8 382,77	8 905,78	8 733,02	8 646,63	440,50	1 088,01	771,01
388	10 720,08	8 769,61	8 599,48	8 514,42	9 045,65	8 870,16	8 782,42	440,50	1 088,01	771,01
393	10 858,25	8 882,64	8 710,32	8 624,16	9 162,24	8 984,49	8 895,61	440,50	1 088,01	771,01
414	11 438,50	9 357,31	9 175,79	9 085,02	9 651,86	9 464,61	9 370,99	440,50	1 088,01	771,01
437	12 073,91	9 877,11	9 685,50	9 589,70	10 188,02	9 990,36	9 891,55	440,50	1 088,01	771,01
445	12 295,00	10 057,98	9 862,86	9 765,30	10 374,58	10 173,31	10 072,68	440,50	1 088,01	771,01
458	12 654,16	10 351,79	10 150,97	10 050,56	10 677,64	10 470,49	10 366,91	449,62	1 112,33	789,24
482	13 317,25	10 894,23	10 682,89	10 577,22	11 237,15	11 019,15	10 910,15	469,51	1 165,38	829,03
505	13 952,75	11 737,47	11 192,68	11 081,96	12 096,75	11 544,98	11 430,78	488,58	1 216,21	867,16

TABLEAU DES INDICES (indices nouveaux majorés en vigueur) au 1^{er} avril 1999

Grades / Echelons	Professeurs de chaires supérieures	Agrégés hors classe	Agrégés	Hors-classe certifiés, C.p.e. D.c.i.o.	Biadmissibles	Certifiés C.p.e. C.o.-psy	Classe exceptionn. P.e.g.c.	Hors-classe, P.e.g.c.	A.e., conseillers d'éducation, chargés d'ens. P.e.g.c.	M.a. Catégorie I	M.a. Catégorie II	M.a. Catégorie III
	1	656	656	376	493	363	345	610	455	316 (b)	345	316
2	694	694	434	558	398	373	662	479	335	373	331	288
3	732	732	476	599	419	393	693	508	357 (c)	393	347	302
4	774	781	516	640	440	414	739	537	373	414	365	316
5	819	819	552	693	467	437	781	610	392	437	382	333
6	(a)	(a)	591	739	498	465		656	413	458	393	353
7			633	781	525	493			432	482	414	371
8			682		565	529			456	505	445	388
9			732		610	565			480			
10			781		656	610			509			
11			819		686	656			538			

Elèves des E.n.s. 1^{re} année : 325 ; 2^e et 3^e années : 338 ; C.o.-psy. stagiaires 1^{re} année : 290 ; 2^e année : 3 premiers mois : 345 ; 9 mois suivants : 373 ; M.i.-S.e. : 265 ; professeur en congé de formation professionnelle : 85 % de l'indice maximum 531 ; assistant de langue étrangère : 265.

(a) La carrière se poursuit hors échelles indiciaires, aux rémunérations afférentes à la lettre A (équivalence indiciaire des trois chevrons : A1 : 879 ; A2 : 914 ; A3 : 961).

(b) L'indice est de 291 pour les chargés d'enseignement. (c) L'indice est de 356 pour les C.e. et les P.e.g.c.

Traitements au 1^{er} avril 1999 - titulaires (et stagiaires)

Indices	Traitement brut mensuel	SALAIRES NETS (de cotisation retraite, maladie, C.s.g., R.d.s., 1 % solidarité)						SUPPLEMENT FAMILIAL		
		Adhérents MGEN			Non adhérents MGEN			1 enfant : 15 F		
		Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 1	Zone 2	Zone 3	2 enfants	3 enfants	Par enfant en +
265	7 321,75	6 155,20	6 011,75	5 940,03	6 344,29	6 196,81	6 123,08	440,50	1 088,01	771,01
290	8 012,50	6 715,59	6 572,14	6 500,42	6 921,95	6 774,47	6 700,73	440,50	1 088,01	771,01
291	8 040,08	6 737,97	6 594,52	6 522,80	6 945,02	6 797,54	6 723,80	440,50	1 088,01	771,01
316	8 730,83	7 316,04	7 160,80	7 083,19	7 540,86	7 381,25	7 301,46	440,50	1 088,01	771,01
325	8 979,50	7 524,41	7 364,76	7 284,93	7 755,64	7 591,49	7 509,42	440,50	1 088,01	771,01
335	9 255,75	7 755,91	7 591,33	7 509,06	7 994,24	7 825,04	7 740,45	440,50	1 088,01	771,01
338	9 338,66	7 825,37	7 659,33	7 576,32	8 065,84	7 895,14	7 809,79	440,50	1 088,01	771,01
345	9 532,08	7 987,46	7 817,98	7 733,24	8 232,91	8 058,67	7 971,54	440,50	1 088,01	771,01
356	9 838,00	8 242,13	8 067,25	7 979,81	8 495,41	8 315,61	8 225,71	440,50	1 088,01	771,01
357	9 863,58	8 265,23	8 089,86	8 002,18	8 519,22	8 338,91	8 248,77	440,50	1 088,01	771,01
363	10 029,41	8 404,20	8 225,88	8 136,72	8 662,46	8 479,12	8 387,45	440,50	1 088,01	771,01
373	10 305,66	8 635,67	8 452,44	8 360,83	8 901,05	8 712,66	8 618,47	440,50	1 088,01	771,01
376	10 388,58	8 705,16	8 520,45	8 428,10	8 972,67	8 782,76	8 687,82	440,50	1 088,01	771,01
392	10 830,66	9 075,60	8 883,04	8 786,76	9 354,49	9 156,51	9 057,53	440,50	1 088,01	771,01
393	10 858,25	9 098,72	8 905,67	8 809,14	9 378,32	9 179,84	9 080,59	440,50	1 088,01	771,01
398	10 996,41	9 214,50	9 018,99	8 921,23	9 497,66	9 296,64	9 196,14	440,50	1 088,01	771,01
413	11 410,83	9 561,76	9 358,87	9 257,44	9 855,59	9 646,99	9 542,71	440,50	1 088,01	771,01
414	11 438,50	9 584,95	9 381,57	9 279,89	9 879,49	9 670,39	9 565,85	440,50	1 088,01	771,01
419	11 576,58	9 700,65	9 494,82	9 391,91	9 998,74	9 787,13	9 681,32	440,50	1 088,01	771,01
429	11 852,91	9 932,20	9 721,46	9 616,09	10 237,41	10 020,74	9 912,41	440,50	1 088,01	771,01
432	11 935,83	10 001,69	9 789,46	9 683,36	10 309,03	10 090,84	9 981,76	440,50	1 088,01	771,01
434	11 991,08	10 047,99	9 834,79	9 728,19	10 356,76	10 137,57	10 027,97	440,50	1 088,01	771,01
437	12 073,91	10 117,39	9 902,71	9 795,38	10 428,29	10 207,58	10 097,23	440,50	1 088,01	771,01
440	12 156,83	10 186,87	9 970,72	9 862,65	10 499,91	10 277,68	10 166,58	440,50	1 088,01	771,01
455	12 571,25	10 534,14	10 310,63	10 198,87	10 857,85	10 628,05	10 513,15	447,13	1 105,70	784,27
456	12 598,91	10 557,32	10 333,31	10 221,31	10 881,74	10 651,43	10 536,28	447,96	1 107,91	785,93
465	12 847,58	10 765,69	10 537,26	10 423,05	11 096,52	10 861,67	10 744,24	455,42	1 127,80	800,85
467	12 902,83	10 811,99	10 582,57	10 467,87	11 144,24	10 908,37	10 790,45	457,08	1 132,22	804,16
476	13 151,50	11 020,36	10 786,53	10 669,62	11 359,01	11 118,61	10 998,40	464,54	1 152,11	819,08
479	13 234,33	11 089,77	10 854,47	10 736,82	11 430,55	11 188,64	11 067,68	467,03	1 158,74	824,06
480	13 262,00	11 112,97	10 877,17	10 759,27	11 454,46	11 212,03	11 090,82	467,86	1 160,96	825,72
493	13 621,16	11 413,92	11 171,73	11 050,64	11 764,66	11 515,67	11 391,17	478,63	1 189,69	847,27
498	13 759,33	11 529,70	11 285,06	11 162,75	11 884,00	11 632,49	11 506,73	482,77	1 200,74	855,55
508	14 035,58	11 761,18	11 511,63	11 386,86	12 122,60	11 866,03	11 737,75	491,06	1 222,84	872,13
509	14 063,25	11 784,37	11 534,33	11 409,31	12 146,50	11 889,43	11 760,89	491,89	1 225,05	873,79
516	14 256,66	11 946,44	11 692,96	11 566,22	12 313,55	12 052,94	11 922,64	497,69	1 240,53	885,39
525	14 505,33	12 154,81	11 896,91	11 767,96	12 528,33	12 263,17	12 130,60	505,15	1 260,42	900,31
529	14 615,83	12 247,41	11 987,53	11 857,61	12 623,76	12 356,58	12 223,00	508,47	1 269,26	906,94
531	14 671,08	12 293,71	12 032,86	11 902,44	12 671,49	12 403,31	12 269,21	510,13	1 273,68	910,26
537	14 836,83	12 432,59	12 168,79	12 036,90	12 814,64	12 543,42	12 407,82	515,10	1 286,94	920,21
538	14 864,50	12 455,78	12 191,49	12 059,35	12 838,54	12 566,82	12 430,96	515,93	1 289,15	921,86
552	15 251,33	12 779,93	12 508,77	12 373,18	13 172,65	12 893,86	12 754,47	527,53	1 320,10	945,07
554	15 306,58	12 826,23	12 554,08	12 418,01	13 220,37	12 940,57	12 800,67	529,19	1 324,52	948,39
558	15 417,08	12 918,82	12 644,70	12 507,65	13 315,81	13 033,98	12 893,07	532,51	1 333,36	955,02
565	15 610,50	13 080,90	12 803,34	12 664,57	13 482,87	13 197,51	13 054,83	538,31	1 348,83	966,62
580	16 024,91	13 428,15	13 143,23	13 000,77	13 840,79	13 547,86	13 401,40	550,74	1 381,99	991,49
591	16 328,83	13 682,82	13 392,49	13 247,34	14 103,29	13 804,80	13 655,56	559,86	1 406,30	1 009,73
594	16 411,75	13 752,31	13 460,50	13 314,61	14 174,91	13 874,90	13 724,90	562,35	1 412,93	1 014,70
599	16 549,83	13 868,01	13 573,75	13 426,63	14 294,17	13 991,63	13 840,38	566,49	1 423,98	1 022,99
610	16 853,83	14 122,75	13 823,09	13 673,27	14 556,74	14 248,65	14 094,61	575,61	1 448,30	1 041,22
625	17 268,25	14 470,02	14 162,99	14 009,48	14 914,67	14 599,02	14 441,19	588,04	1 481,45	1 066,09
633	17 489,25	14 655,20	14 344,25	14 188,77	15 105,55	14 785,85	14 626,00	594,67	1 499,14	1 079,35
634	17 516,91	14 678,38	14 366,93	14 211,21	15 129,44	14 809,23	14 649,14	595,50	1 501,35	1 081,01
640	17 682,66	14 817,27	14 502,88	14 345,69	15 272,60	14 949,37	14 787,75	600,48	1 514,61	1 090,96
656	18 124,75	15 187,73	14 865,46	14 704,34	15 654,44	15 323,11	15 157,46	613,74	1 549,97	1 117,48
662	18 290,50	15 326,62	15 001,41	14 838,81	15 797,60	15 463,25	15 296,08	618,71	1 563,24	1 127,43
671	18 539,16	15 534,98	15 205,36	15 040,55	16 012,36	15 673,47	15 504,03	626,17	1 583,13	1 142,35
682	18 843,08	15 789,65	15 454,62	15 287,11	16 274,86	15 930,41	15 758,19	635,29	1 607,44	1 160,58
685	18 926,00	15 859,14	15 522,63	15 354,38	16 346,48	16 000,51	15 827,53	637,77	1 614,07	1 165,55
686	18 953,58	15 882,25	15 545,25	15 376,76	16 370,30	16 023,83	15 850,60	638,60	1 616,28	1 167,21
693	19 147,00	16 044,33	15 703,90	15 533,68	16 537,37	16 187,36	16 012,36	644,41	1 631,76	1 178,82
694	19 174,66	16 067,49	15 726,57	15 556,11	16 561,24	16 210,73	16 035,48	645,23	1 633,97	1 180,47
732	20 224,58	16 947,29	16 587,70	16 407,91	17 468,07	17 098,37	16 913,52	664,30	1 684,81	1 218,61
739	20 417,91	17 109,29	16 746,26	16 564,75	17 635,05	17 261,81	17 075,20	664,30	1 684,81	1 218,61
774	21 385,00	17 919,67	17 539,44	17 349,33	18 470,33	18 079,42	17 883,96	664,30	1 684,81	1 218,61
781	21 578,41	18 081,74	17 698,07	17 506,25	18 637,38	18 242,93	18 045,71	664,30	1 684,81	1 218,61
819	22 628,25	18 961,46	18 559,13	18 357,97	19 544,13	19 130,49	18 923,67	664,30	1 684,81	1 218,61
879	24 286,00	20 393,26	19 949,32	19 727,34	20 975,94	20 531,99	20 310,02	664,30	1 684,81	1 218,61
914	25 253,08	21 228,54	20 766,91	20 536,10	21 811,22	21 349,59	21 118,78	664,30	1 684,81	1 218,61
961	26 551,66	22 350,12	21 864,76	21 622,08	22 932,80	22 447,44	22 204,76	664,30	1 684,81	1 218,61

Pour calculer votre traitement ou votre pension de retraite



3615 USTEL*
OU
36 01 15 15
USTEL 2**
(kiosque micro)

* 1,01 F.T.t.c. par mn. ** 1,29 F.T.t.c. par mn.

C.s.g. et R.d.s.

Depuis le 1^{er} janvier 1998, le taux de la C.s.g. est passé de 3,4 % à 7,5 % (dont 5,1 % déductible des impôts) sur les revenus d'activité et à 6,2 % (dont 3,8 % sur les revenus de remplacement). Cette augmentation « compense » la baisse du taux de la cotisation de Sécurité sociale. La cotisation maladie ne subsiste que pour les M.a. et les M.i.-Se. (0,75 %) et sur les revenus de remplacement des titulaires en C.p.a. ou en C.f.a. La base de calcul de la C.s.g. étant plus large que celle de la cotisation maladie, cette substitution peut conduire à une diminution du « net à payer ». Une indemnité exceptionnelle compensant ce manque à gagner a été mise en place. (Si cette perte est supérieure à 200 francs par an, l'indemnité est versée mensuellement, avec une régularisation en plus ou en moins sur la paie de décembre de chaque année.) Cependant certains éléments de rémunération (jury d'examen, heures de colle...) sont exclus du calcul de cette indemnité. La contribution pour le remboursement de la dette sociale (R.d.s.) est prélevée sur les revenus d'activité et de remplacement perçus du 1^{er} février 1996 au taux uniforme de 0,5 %, non déductible de l'impôt sur le revenu.

La C.s.g. et le R.d.s. sont prélevés à la source sur le montant brut des traitements et salaires et des allocations chômage après une réduction représentative des frais professionnels forfaitairement fixée à 5 % de ce montant. En revanche, cet abattement n'est pas applicable sur les retraites, ni sur les préretraites.

Cotisation chômage des fonctionnaires

Son taux est de 1 %. Il s'applique sous le plafond de l'U.n.e.d.i.c. (4 fois celui de la Sécurité sociale), à la rémunération nette totale, déduction faite des autres cotisations (à l'exception de la C.s.g. et du R.d.s.), mais y compris tous les compléments de salaire, les cotisations volontaires (M.g.e.n.), les indemnités de tous ordres, sauf les remboursements de frais. Son exonéré les agents dont la rémunération mensuelle nette est inférieure au montant du traitement mensuel brut afférent à l'indice 283.

Les indemnités

TAUX EN VIGUEUR AU 1^{er} AVRIL 1999

Prime spéciale d'installation

Bénéficiaires : tous les fonctionnaires dont l'indice afférent au 1^{er} échelon de la catégorie n'excède pas l'indice majoré 364, affectés lors de leur première nomination en tant que titulaire dans une commune de la région Ile-de-France ou de la communauté urbaine de Lille.

Montant : traitement mensuel correspondant à l'indice majoré 429, indemnité de résidence comprise.

Zone 1 (I.r. 3 %) :
12 208,49 F

Zone 2 (I.r. 1 %) :
11 971,43 F

Zone 3 (I.r. 0 %) :
11 852,91 F

Si elle n'est pas versée fin novembre, la réclamer aux services payeurs.

Indemnité de changement de résidence

Forfaitaire après déménagement effectif consécutif à une mutation (voir U.s. 465).

Indemnités de déplacement

Peuvent être perçues à chaque fois qu'il y a déplacement hors de la résidence administrative et familiale pour motif de service. Sont concernés, en particulier, les collègues complétant leur service dans une localité non limitrophe de celle de leur établissement d'affectation, exerçant dans trois établissements, appelés à participer à des jurys d'examen ou concours... La base de calcul est en général le tarif seconde classe S.n.c.f.

Indemnités de séjour

Sous certaines conditions (durée du déplacement, lieu du séjour...) peuvent être attribuées des indemnités journalières de repas, nuitée, journée. Taux identique depuis le 1/1/94 (arrêté du 15/11/93).

Ind.	Paris	Prov.
Repas	82 F	82 F
Nuitée	264 F	210 F
Journée	428 F	374 F

Indemnité de suivi et d'orientation des élèves

Part fixe : bénéficiaires, les personnels enseignants du second degré exerçant dans les établissements scolaires du second degré ou affectés au C.n.e.d.

Taux annuel : 7 155 F au 1/4/99.

Son versement suit les mêmes règles que celles applicables pour le calcul du traitement principal.

Versement trimestriel (septembre, décembre, mars, juin).

Part modulable : extension de l'indemnité de professeur principal.

Les taux ont été fixés par le ministère en fonction des niveaux d'intervention :

– 6^e, 5^e, 4^e des collègues et L.p. : 7 345 F

– 3^e des collègues et L.p. et 2^{de} des L.e.g.t. : 8 409 F

– Première et Terminale des L.e.g.t. et autres divisions des L.p. : 5 343 F.

Pour les agrégés, taux fixe et non revalorisable tant que ce taux demeurera supérieur au taux de la part modulable (professeurs principaux en 6^e, 5^e, 4^e, 3^e et Seconde) : 10 557 F. Versement trimestriel.

Indemnité forfaitaire pour les C.e./C.p.e.

6 591 F, versement trimestriel ; suit le même sort que le traitement.

Indemnité de sujétions particulières aux D.-C.i.o., C.o.-psy. et documentalistes

3 480 F, versement trimestriel ; suit le même sort que le traitement.

Indemnités pour activités péri-éducatives

Taux horaire : 139,50 F

Heures effectuées au titre des P.a.e.

2/3 de l'heure de suppléance éventuelle.

Etudes dirigées

(dans le cadre du Nouveau contrat pour l'école)

H.s.e. pour les personnels enseignants, 95 F de l'heure pour les autres intervenants.

Etudes encadrées

(N.c.e.)

Heure à taux spécifique, H.t.s. (2/3 de l'heure de suppléance éventuelle pour les enseignants, 95 F pour les autres intervenants)

Indemnité compensatoire pour frais de transport

pour les personnels en service en Corse, pour l'année 1999 : 5 924 F par agent, 6 638 F si le conjoint n'en bénéficie pas, majoration de 509,50 F par enfant donnant droit à S.f.t. Taux identique depuis le 1/1/97 (arrêté du 31/12/96).

Indemnités de sujétions spéciales aux C.f.c.

44 781 F/an au 1/4/99.

Indemnité pour charges particulières à certains enseignants

Indemnités de sujétions des personnels titulaires remplaçants

Distance entre le lieu de la résidence administrative et le lieu où s'effectue le remplacement	Taux de l'indemnité journalière par remplacement effectué
	Taux effectif au 1.4.99
Moins de 10 km	89 F
De 10 à 19 km	117 F
De 20 à 29 km	145 F
De 30 à 39 km	171 F
De 40 à 49 km	204 F
De 50 à 59 km	237 F
De 60 à 80 km	271 F
Par tranche supplém. de 20 km	+ 38 F

Rétribution des examens et concours

Nature des épreuves	Groupe I	Groupe I bis	Groupe II	Groupe III	Groupe V
1 – Epreuves orales indemnité par vacation	1 304,98 F	782,99 F	326,25 F	228,37 F	97,87 F
2 – Epreuves écrites taux normal (anciens taux 2 et 3) taux majoré	32,62 F	23,49 F	13,05 F	9,13 F	3,91 F
	40,78 F	29,36 F	16,31 F	11,42 F	4,89 F

I, agrégation ; I bis, C.a.p.e.s.-C.a.p.e.t., P.I.p. 2 ; II, B.t.s., entrée E.n.s.a.m., E.n.i. ; III, Bac, B.m., B.t. ; V, B.e.p.c., B.e., C.a.p.

accomplissant tout ou partie de leur service en formation continue des adultes.

Montant moyen annuel : 4 308 F. Indemnité variable, fixée par le chef d'établissement ; elle est versée en fin d'année.

Indemnité de sujétions d'exercice pour les enseignants accomplissant tout ou partie de leur service en F.c.a.

5 397 F/an à compter du 1/4/99 ; versement trimestriel.

Avancement

L'avancement d'échelon se fait en fonction des tableaux ci-dessous, fixés par le statut de chaque corps.

Echelons	Agrégés, certifiés, C.p.e., C.o.-psy			A.e., C.e., P.e.g.c.		M.a.		
	Grand choix	Choix	Ancienneté	Grand choix	Choix	Ancienneté	Choix	Ancienneté
1 ^{er} au 2 ^e			3 mois			1 an	2 ans 6 mois	3 ans
2 ^e au 3 ^e			9 mois	1 an		1 an 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans
3 ^e au 4 ^e			1 an	1 an		1 an 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans
4 ^e au 5 ^e	2 ans		2 ans 6 mois	2 ans		2 ans 6 mois	3 ans	4 ans
5 ^e au 6 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	3 ans	4 ans
6 ^e au 7 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	3 ans	4 ans
7 ^e au 8 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	3 ans	4 ans
8 ^e au 9 ^e	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans	–	–
9 ^e au 10 ^e	3 ans	4 ans	5 ans	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois	–	–
10 ^e au 11 ^e	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois	–	–

	Hors-classe Agrégé	Hors-classe Certifié, D.c.i.o.	Hors-classe P.e.g.c.	Classe except. P.e.g.c.	Chaires supérieures	
					Grand choix	Ancienneté
1 ^{er} au 2 ^e	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	2 ans	3 ans	1 an 3 mois	2 ans
2 ^e au 3 ^e	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	1 an 3 mois	2 ans
3 ^e au 4 ^e	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans	4 ans	1 an 3 mois	2 ans
4 ^e au 5 ^e	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans	4 ans	1 an 3 mois	2 ans
5 ^e au 6 ^e	4 ans	3 ans	3 ans	–	3 ans 6 mois	6 ans
6 ^e au 7 ^e	–	3 ans	–	–		

Indemnité de responsabilité en faveur des personnels enseignants exerçant les fonctions de professeur chef de travaux.

Moins de 400 élèves : 10 710 F/an. De 400 à 1 000 élèves : 16 068 F/an. Plus de 1 000 élèves : 21 420 F/an
Paiement trimestriel.

Conseillers pédagogiques

- stage de pratique accompagnée (5 h de stage regroupant deux ou trois stagiaires) : 339,30 F

- stage en responsabilité : forfait de 16 semaines. Taux de base par semaine et par stagiaire 293,63 F et 10 points de N.b.i. pendant toute l'année scolaire.

- suivi des enseignants débutants dans les établissements sensibles ou difficiles : 5 H.s.e. pour un suivi durant l'année scolaire (cf. l'U.s. n° 405 et note de service parue au B.o. du 11/7/96).

Indemnité de sujétions spéciales Z.e.p.

Taux : 6 894 F au 1/4/99. Bénéficiaire de cette indemnité les personnels enseignants et d'éducation des établissements Z.e.p. « non-sensibles », les non-titulaires exerçant en établissement classé Z.e.p. ou classé « sensible » (Z.e.p. ou non), ainsi que les titulaires qui n'exercent pas l'intégralité de leur service dans un établissement sensible. L'I.s.s. est versée au prorata de la durée d'exercice.

Nouvelle bonification indiciaire

- Chefs de travaux : 40 points.
- Personnels enseignants, de documentation et d'éducation (titulaires) en établissements « zone sensible » : 30 points. Indemnité perçue uniquement si l'intégralité des obligations de service est accomplie dans ce type d'établissement.

- Conseillers pédagogiques titulaires : 10 pts (cf. ci-dessus). La N.b.i. est prise en compte et soumise à cotisation pour le calcul de la pension.

Heures supplémentaires

Nous publions les taux au 1^{er} avril 1999 qui tiennent compte de l'application du décret du 30 juillet 1998 et qui amputent de 16,9 % les taux antérieurs. Le S.n.e.s. maintient son exigence d'annulation du décret de juillet 1998 et de la transformation d'une part des H.s. en emplois.

CATÉGORIES DE BÉNÉFICIAIRES Code	TAUX AU 01/04/99			TAUX AU 30/07/98		
	HSA	HSE	Heure de colle (*)	HSA	HSE	Heure de colle (*)
1 - ENSEIGNEMENT						
Prof. chaires sup. (classes prépa.) 9 heures 01	18 809,09	600,85	391,86	22 640,55	566,02	424,51
Prof. chaires sup. (classes prépa.) 10 heures 90	16 928,18	540,76	352,67	20 376,49	509,41	382,06
Prof. chaires sup. (classes prépa.) 11 heures 91	15 389,25	491,60	320,61	18 524,08	463,10	347,33
Prof. chaires sup. (classes prépa.) 12 heures 92	14 106,81	450,63	293,89	16 980,40	424,50	318,38
Prof. chaires sup. (classes secondaires) 15 heures 77	11 285,45	360,51		13 584,33	339,61	
Autres professeurs donnant tout leur service en classes préparatoires 9 heures 06	15 238,55	486,79	317,47	18 342,68	458,57	343,93
10 heures 07	13 714,69	438,11	285,72	16 508,41	412,71	309,53
11 heures 08	12 467,90	398,28	259,75	15 007,64	375,19	281,39
12 heures 09	11 428,91	365,09	238,10	13 757,01	343,92	257,94
Prof. agrégé hors classe 11 heures 02	13 714,69	438,11		16 508,41	412,71	
15 heures 03	10 057,44	321,28		12 106,17	302,65	
17 heures 04	8 874,21	283,48		10 681,91	267,05	
30 heures 05	5 028,72	160,64		6 053,08	151,33	
Prof. agrégé ou assimilé (ens. lit, scient. et techn. théor.) 10	9 143,13	292,07		11 005,61	275,14	
Prof de dessin d'architecture des C.p.g.e. (non fonctionnaires)						
Prof. agrégé (ens. artistiques et spéciaux) 11	8 067,47	257,71		9 710,83	242,77	
Prof. agrégé et assimilé (ens. pratique) 12	4 571,56	146,04		5 502,80	137,57	
Prof. certifié bi-admissible (ens. lit., scient. et techn. théor.) 13	6 688,38	213,66		8 050,82	201,27	
Prof. certifié bi-admissible - secteur industriel (ens. prat.) 75	3 762,22	120,18		4 528,59	113,21	
Prof. certifié bi-admissible disciplines artistiques 76	6 019,55	192,29		7 245,75	181,14	
Prof. certifié et assimilé 14	6 382,34	203,88		7 682,44	192,06	
Hors classe certifié et assimilé 78	7 020,57	224,27		8 450,68	211,27	
Chef de travaux cadre E.n.s.a.m. (ens. prat.) 15	5 744,10	183,49		6 914,19	172,85	
Prof. certifié degré sup. (ens. artist. et spéciaux) 79	6 318,51	201,84		7 605,61	190,14	
Hors classe certifiés degré supérieur (ens. artist. et spéciaux) 20	3 191,17	101,94		3 841,22	96,03	
Prof. attaché au labo, cert. classe normale 25	5 445,07	173,94		6 554,24	163,86	
A.e. (ens. lit., scient. ou techn. théorique) 26	4 900,56	156,55		5 898,82	147,47	
A.e. (ens. artistiques et spéciaux) 28	5 285,67	168,85		6 362,37	159,06	
C.e. et assimilés certifiés 1 ^{er} degré (ens. art. et spéc.) 29	4 757,10	151,96		5 726,13	143,15	
P.e.g.c. 18 h 38	5 445,07	173,94		6 554,24	163,86	
P.e.g.c. hors classe (18 h) et classe exceptionnelle 85	5 989,58	191,33		7 209,67	180,24	
M.a. I - 18 h 47	5 419,57	173,13		6 523,55	163,09	
M.a. I - 20 h 50	4 877,61	155,81		5 871,19	146,78	
M.a. II - 18 h 54	4 852,11	155,00		5 840,50	146,01	
M.a. II - 20 h 57	4 366,90	139,50		5 256,45	131,41	
M.a. III - 18 h 61	4 924,20	123,11		4 090,88	130,69	
M.a. III - 20 h 64	4 431,78	110,79		3 681,79	117,61	
2 - SURVEILLANCE						
A.e. chargés d'enseignement ou documentalistes 02	2 722,54	75,63		3 277,13	71,25	
P.e.g.c. 04	2 722,54	75,63		3 277,13	71,25	
M.i. et S.e. 05	1 559,66	49,82		1 877,37	46,93	

(*) Heures de colle : un taux spécial pour les profs de chaires sup. Le taux est indépendant du grade du colleur ; il est lié à la classe des élèves interrogés. Ex : colles scientifiques en spéciales : voir code 6, colles littéraires en spéciales : voir code 8.

LOCATIONS

Carqueiranne (Var), coll. loue villa 6 pers., calme, à 5 mn mer et village. Juillet. Tél. : 04 94 58 43 65.

Saint-Lary (65), loue T3 duplex, tt confort, 5/6 pers., tennis, piscine, parc des Pyrénées. Tél. : 05 56 45 55 58.

Coll. loue été mas arb. prox. Sète F5, 3 500 F/s. Tél. : 04 67 78 75 15.

Loue Bretagne (22 Quintin), juin, juill., août, sept., maison indiv. F5, 20 km mer. Tél. : 02 96 28 82 46.

Loue T2 4 pers. Lacanau-Océan (33), face océan, juill.-août 2 600 F/sem. Tél. : 01 47 06 69 38.

Loue appt sur grd jardin 4-5 pers. Proche Pyrénées et St-Bertrand-de-Comminges. Idéal enfants. 1 500 F/sem. Tél. : 05 61 95 43 71.

Coll. loue mais. prox. Monaco. Splend. vue mer. Juill.-août. Tél. : 00 34 976, 86 48 04/23 83 89, après 20 mai : 04 93 41 18 74.

Haute-Garonne, gîte indépend. 2 pers. ds bois, gd calme, 500 à 750 F/sem. Tél. : 05 61 82 47 98.
Toscane. Maison. Tél. : 02 48 77 01 71.

La Ciotat, stud. 10' plages, vue mer, 2 000-2 500 F/sem. Tél. : 04 90 09 51 48.

La Rochelle, maison à louer juillet-août, 2/4 pers., 300 m mer, proche centre, jardin clos, 2 800 F/sem. Tél. 05 46 50 87 63.

(38) Grenoble-Capuche, coll. loue T3, meublé, calme, conf., 2 800 F TCC. Réf. ex. Tél. : 05 62 05 30 37. HR.

(31) Toul. Toumefeuille, coll. loue T2, meublé, calme, conf. 2 800 F TCC. Réf. ex. Tél. : 05 62 05 30 37, HR.

Vence (St-Paul), F2, mois/quinz. Tél. : 03 29 50 51 37.

Angleterre, Sud Yorkshire, loue « cottage » tout confort, 3 600 F/quinz. Tél. 02 99 48 79 67.

Coll. loue 10/07 au 20/08, appt 65 m² ds chalet 19^e s., entrée, parc de la Vanoise; 2 800 F/quinz., 4 000 F = 3 sem. Tél. le matin : 02 54 74 31 19.

Loue à Roussillon, Luberon, maison dans village pour 6 personnes, tt confort, juin, juillet, août, septembre, 7 000 F/mois. Tél. : 04 91 47 03 99, le soir.

Loue gîtes Ht-Diois (Drôme), 1 000 m alt., calme, rando., confort, activités à prox. Tél. : 04 75 21 44 69.

(85) St-Jean-de-Monts, loue appt, face mer, 7 pers. Tél. : 04 67 84 09 11.

Urg. coll. cherche loc. F2, meublé Paris, près métro ligne 13, stud. Tél. : 04 75 94 72 27.

Corse, loue studio vue mer, terrasse, calme, conf. Tél. : 05 62 05 30 37 (HR).

(94) Villejuif centre, proche tous commerces, loue maison de ville, 4 ch., garage, 2 s. de bs. Tél. : 01 42 87 52 62 (6 500 F).

Nd Finistère. Loue petite maison (neuve), non loin du port, 2 ch. Très belle vue s. mer du salon ou terrasse, proche plage. Du 1^{er} mai au 11 juill. 4 000 F/quinz. Tél. 02 98 04 96 43 ou 02 98 07 95 25.

Loue Luberon, pleine nature, grd mas, tt conf., 8 couch. Prix modéré. Juin à sept. Tél. soir : 04 90 31 04 96.

Paris-Bastille, loue F3, tt cft, 2 000 F/sem., 400 F/j. Tél. : 01 42 40 62 27.

Andorre, 2 100 m, 4/6 p., tt conf. Mai à sept., 900-1 500 F/s. Tél. : 05 45 65 50 50.

Loue été 99, Ariège, Pyrénées, maison de campagne, indépendante, jardin, vue montagne, murs pierre, cheminées, tt confort, s. de bs, 2 wc, gd séjour, 4 chbres, 2 niveaux. 7 000 F/mois. Tél. : 05 61 25 11 18.

Bretagne Sud, appart. 8/9 pers., 4 ch., juillet-août, lave-vaisselle, lave-linge, tout confort. Vue sur rade centre, jardin clos, 2 800 F/sem. Lorient. David, 02 97 33 74 31, heures repas.

Loue Clermont-Fd Cezeaux, F2, neuf standing, calme. Tél. : 04 70 03 18 74.

Loue 50 km sud-est Bastia, studio équipé 4 pers., à la semaine, dans ferme, proximité mer. Tél. : 04 95 38 89 41 (HR).

Périgord, à louer juin à sept., 2 maisons de caractère, grand espace, 1 500-2 000 F/sem. Tél. : 05 59 30 13 06.

Au cœur du Marais Poitevin, proximité abbaye de Maillezais, 25 km de la mer, collègue loue août, maison tout confort, 4 chambres, double living. Tél. 01 48 58 03 25 ou 01 49 56 37 66.

(24) 15 km Montignac-Lascaux, vaste maison de campagne. Près bois, étang privé. 7 à 9 pers., 3 ch., 1 mezz. Tt confort. Prox. ts serv. tennis, piscine à 4 km. Loc. juill.-août à la sem. Tél. : 05 53 06 06 14 (le soir).

Loue F2 meublé cuisine équipée, Paris 14. 3 600 F cc. Tél. : 022 47 66 47 65.

Coll. loue F2, Collioure. Ttes saisons, belle vue. Tél. : 04 68 55 96 39.

Corse, Golfe Ajaccio, loue villa, 4/5 pers., site except. Ttes périodes. Tél. : 06 13 57 51 15.

Gourdon-en-Quercy (Lot), loue toutes saisons, maison confort, cour, jardin. Tél. : 05 61 63 02 14 (HR).

Réunion, 100 m plage Boucan, prof loue F2, 15 juin/15 août. 1 300 F/sem. (dégressif). Tél. : 02 62 33 24 40.

(29) Concarneau, bd mer, mais. 4/5 p., juin à sept., par quinz. Tél. : 02 98 97 53 73.

Prades (66). Pied du Canigou, coll. loue, juin à sept., appt T1 bis ds villa. Gd jardin, calme, verdure, 1 200 F/sem. Tél. : 04 68 96 11 60.

Loue centre Bretagne, maison 10 pers., prox. Carhaix (29270). Tél. : 04 66 29 19 65, 02 98 99 51 94.

Hérault, mais. de village, calme, 6 km lac. Tél. : 02 32 40 65 70.

Martinique (Ste-Marie), mais. 2 ch., gd jardin, vacances été chez collègue. 4 000 F/mois, 04/2000, 15 jours ou échange Tahiti, bd de mer. Tél. : 05 96 69 25 81.

Coll. loue, Costa Brava, baie Montgo, villa, 3 ch., séj. 3 000 F/sem. Tél. : 05 61 63 83 56.

(24) prox. Sarlat, mais. rest. 4 pers., conf., calme, juin à sept., prix int. Tél. : 05 53 28 96 63.

Maison 5 pièces, jardin, (91) Bruno centre (R.e.r.), vac. scol. 2 500 F/sem. Tél. : 01 60 46 89 96.

Loue prox. Vallon-Pont-d'Arc, maison 4-6 p., t. conf., 2 500 F/s. Tél. : 04 66 24 56 47.

(83) Cavalaire, appt vue mer, pisc., ten. Tél. : 04 75 48 65 00.

En Cévennes, gîte sympa tt confort, 4/5 pers., 1 600/2 100 F/semaine. Tél. : 04 66 85 40 15.

Htes-Vosges, coll. loue F3, calme, 1 300 F/sem. Tél. : 03 83 55 59 71.

Alpes, 7-Laux (38), chal. tt conf., 10-12 p., été, détente, rand. Tél. : 04 76 35 32 84.

Loue 2^e quinz. juil. Soustons (Landes sud), 6 km mer, maison r. de ch., village, 4 pers., 3 pièces, cuis., s. de b., jardin, park., 4 000 F. Tél. : 02 47 67 68 52.

Loue en Minervois, village classé, maison de 6/7 places, T.c., 27 km de Narbonne plage. Tél. : 06 08 02 11 42. Prix : 2 500 F/s.

Noirmoutier, maison, terrain 1 000 m², calme, 50 m bois pins, 300 m plage, 4 pers. Tél. : 02 51 39 61 25.

(64) St-Jean-de-Luz, loue T1, 4 pers., juin, juillet, août, 2 200 F/sem. Tél. : 05 59 81 74 18.

Bretagne (22), location, 250 m plage, champêtre, 2/3 pers., 1 000 à 1 500 F/sem. Tél. : 02 98 79 10 16, soir.

Loue (83) Seyne/Mer, F2 dans vill. indép., 1 km mer, juil./août, 3/4 p., 3 650 F/quinz. Tél. : 04 94 94 50 65.

(66) coll. loue Cabestany, près mer, F3, jardin, juil./août. Tél. : 04 68 66 52 52 / 06 09 55 90 79.

Loue Ajaccio, juil./août, gd 3 p. calme, 5 mn c. ville et plage, balcon, vue mer, 2 500 F/sem. Tél. : 06 09 34 44 53.

Site classé Yonne, coll. loue belle maison, vue except., jardin, piano, confort, rivière, 6-8 pers., 2 400 F/sem. Tél. : 01 48 09 14 58.

Martinique, coll. loue villa juillet, août. Tél. : 05 96 58 74 79.

Echange mais. T.o.m. (Mayotte), 1/8 au 15/9, confort, 4/5 pers. contre logement Bretagne, Cévennes, Pyrénées. Tél./Fax : 02 69 62 45 59.

Loue St-Pierre/Mer (11), jolie villa, 3 ch., 300 m plage, août, 2 800 F/sem. Tél. : 05 57 51 84 00.

Drôme provenç., loue, village, gde maison restaurée, 7/8 pers., tt confort, 103 m², espaces verts, vue sup. Tél./Fax : 04 75 98 19 38.

Loue Sud-Ouest Irlande, maison spacieuse, 4/5 pers., 2 sem. min., du 3/07/99 au 17/07. Tél. : 66 210 31.

(66) Le Racou-Argelès, coll. loue juil., maison 4/5 pers., tt cft, 50 m mer. Tél. : 04 93 81 67 44.

Corniche des Cévennes, gîte 7/8 pers., Le Pampidou (48). Tél. : 04 66 60 32 00 ou 04 66 60 31 52.

Loue Bretagne, maison 10 pers., tennis, tt confort. Tél. : 02 97 57 50 87.

(83) La Valette, villa dans propriété, piscine, calme, prestations qualité, 7 couchages, juillet/août. Tél. : 04 94 61 22 81 (photos).

Maison de village, sud Luberon, caractère, gd confort, solarium, terrasse, 5 pers. Tél. : 04 76 67 35 98.

Coll. cherche, du 26/6 au 6/8, log. meublé pour sa fille élève ing. en stage à Douarnenez (Petit-Navire). Tél. : 05 56 45 88 34.

La Rochelle-Sud, loue ch. ind., cuis., sdb., terr., 300 m mer, tous com., 1 000 F/sem. Tél. : 05 46 56 77 88.

Loue maison bord mer, Cap Corse, 80 m² + 2 terrass., 5 pers. Août : 4 000 F/quinz., 6 800 F/mois. Sept. : 2 500 F/quinz. Contact : 04 95 31 44 11 (h.b.), 04 95 32 68 10 (h.r., w.e.).

Normandie (Orne), chambre d'hôte 2 à 4 pers., charme, tranquillité. Tél. : 02 33 67 13 42.

Bayonne-Biarritz, col. loue quinz., mois, stud. F2, conf. Tél. : 05 59 59 25 47.

Parc du Luberon, 3 km Apt, maison rurale, jardin ombragé, hameau, chemin randonnée, 4 pers. 2 000 F/semaine. Tél. : 01 48 84 16 75 / 04 90 04 75 76.

Coll. cherc. à louer maison ou gîte tt cft, 4 à 6 pers., lieu très calme, 2^e quinz. 07 ou 1^{er} quinz. 08, aux environs de Pontivy (56). Tél. : 02 43 85 06 21.

Guadeloupe-St-François, mais. 4 pers., 2 000 F/s. Tél. : 03 25 32 51 94.

Dinard, accès direct plage, site unique, 3 pces, vue pleine mer, centre, calme, park. 2/4 pers., mai, juin, idéal pr retraités, 1 800 F/sem. Juillet (1 au 25). Tél. : 01 43 50 14 29.

Loue Canet-Plage, T2, 4 pers., 50 m plage : juil. 2 000 F/s., août 2 500 F/s., h.s. 1 200 F/s. Tél. : 04 90 24 90 08.

Loue Espagne, T2 4 pers. ou F5 6 pers., prox. plage, à partir de 1 500 F/s. Tél. : 05 58 97 80 66, le soir.

Corse, loue studio, terrasse, bord de plage, 1 500 F/2 000 F/semaine. Tél. : 04 95 31 52 43.

(88) Gérardmer, F2, tt cft. Tél. : 03 83 75 26 44.

Nîmes-Alès, maison de charme 8 pl., tt conf., piscine, sans vis-à-vis, gd jardin, 3 000 à 4 000 F/sem. Gd week-end 1 500 F. Tél./Fax : 04 76 89 73 38 / 04 67 52 13 20.

Guadeloupe, Gosier, coll. loue maison, gd confort, 3 chambres, piscine, 10 juillet-30 août. Tél. : 05 90 85 70 80.

Pau/Jurançon (64), loue été, villa tt confort, jolie, calme, arboré, 3 000 F/sem. Tél. : 05 59 06 51 09.

(83) Var, col. échange août, maison 5 pers., jardin, calme, contre maison montagne, Isère, Hte-Savoie, Savoie. Tél. : 04 94 48 67 73.

Nice, arr.-pays, échange mais. de village 110 m² avec mais. ou appt de montagne, 3 sem. en 07 ou 08/99. Tél. : 04 93 53 49 84 / 06 10 45 02 08.

Loue appts ds mais. restaurée en Toscane. Tél. : 05 49 05 85 62.

15 km Lacanau, mais., gd jard., 2 500 F/semaine. Tél. : 05 56 80 01 10.

Prox. Toulon, pds ds l'eau, gd T3 4/6 pers. Tél. : 04 94 07 74 62.

Ht-Jura, 2 pers., calme, ttes saisons. Tél. : 03 84 33 31 91.

Corse, 50 m plage, stud. 2/4 pers. Tél. : 04 95 30 33 65.

Juil.-août, chalet, Valmorel (Savoie). Tél. : 04 79 09 97 57 / 06 08 37 59 87.

Guadeloupe, coll. loc./sem., tte année, appart. 2-9 pers. ds sa villa, plage. Tél. : 05 90 28 52 77. Fax : 05 90 28 56 70.

(66) Banyuls, 100 m plage, F3, cft. Tte saison. Tél. : 05 58 06 10 14, soir.

(06) Vence, F2. Tél. : 03 29 50 51 37, mois, quinz.

Portugal, bord de mer, golf, loue maisons particulières dans village de pêcheurs typique. Tél. : 05 53 40 92 01.

Danemark, près des plages, loue confortables chalets sur la Riviera danoise. Tél. : 05 53 40 92 00.

Loue appt île d'Oléron, 1^{er} ét., ds mais. anc., séj., ch., w.c., s.d.b., cuis., tt cft, H/SP, 1 km²+ bel. plage. Tél. : 01 48 75 29 81, soir ou 05 46 76 61 48.

Coll. loue 2 F3 Espagne, Sitges (Barcelone) et Torrevieja (Alicante), bord mer. Tél. : 01 30 74 27 22.

Loue août, St-Pierre de la Réunion, villa F5, grand jardin, proche commerces, plages, 1 800 F la semaine. Tél. : 02 62 31 65 08.

Loue appt Quenza (Corse du Sud), juin à sept. Tél. : 04 95 78 68 10.

Loue Megève, appt T3, 5/6 pers., 2 étoiles, jardin privatif, piscine, tennis. Tél. : 01 69 09 29 20.

Bretagne (29), 250 m mer, mais. tt cft, 3 ch., terrasse, jard., quinz., mois. Tél. : 02 96 20 75 33, 02 98 45 23 21, 06 12 52 16 58.

St-Malo, loue 4/5 pers., tt cft, calme. Tél. : 02 99 81 04 86.

(56) T2, 2/4 p., chem., côt. face Groix, loc. sem., sauf juil., août, 1 500 à 2 000 F. Tél. : 02 97 65 31 96, soir.

Cap d'Agde, loue été, T2, rez-de-jardin, terrasse, parking, 50 m plage, calme. Tél. : 04 67 35 07 25.

Cœur Biarritz, loue, vac. scol., F1, 35 m², patio, sud, calme, 2 mn plages. Tél. : 05 59 03 02 33.

Col. loue maison 4 pers. sur plage Sénégal, 1 600 F/sem. Tél. : 01 46 07 65 80, soir.

Antibes, F2 ds parc, 4 pers., box, pisc., tennis, loue sem./quinz. août. Tél. : 01 49 80 03 16.

Gde-Motte, studio 4 p., pisc., accès direct plage (100 m), park. privé, 2 200 F/s. Tél. : 04 66 64 55 82.

Loue Finistère sud, jolie maison récente, 3 chbres, jardin, calme, forêt et plages, 4 000 F/sem., du 11/7 au 31/9. Tél. : 02 98 51 70 37.

Costa-Brava, Sanfeliu, coll. loue tte saison, appt 4-6 pers., vue panoram., mer, ville, plage, park. à partir 3 500 F/qz. Tél. : 05 61 04 63 79.

Coll. loue sa maison, mas isolé, garrigue Ardèche, piscine, tennis, 2 ânes, 9 personnes maxi., juillet, 10 000 F, nourrir minou, arroser jardin. Tél. : 04 75 39 33 14.

Pyr.-Orient., loue ds village en montagne, studio, trois pièces, quinzaines juillet, août. Tél. : 01 42 16 95 39.

Prague, loc. F2, 1 300 F/s. Tél. : 01 43 05 50 11.

Loue Normandie, 3 km plage, chaumière tt cft, 7/8 pers., 3 ch., jardin, très calme, 3 000 F/sem. Tél. : 01 45 84 94 23 ou 02 35 28 90 62.

Loue Saint-Cyprien (66), appts neufs, tt cft, sur la plage, piscine privée, 4-6 pers. Tél. soir : 02 99 05 15 74.

Loue Plan-Peisey (parc Vanoise), appt tt cft., 4/6 pers. Tél. soir : 02 99 05 15 74.

(66) Ft-Romeu, t.s. Tél. : 04 68 50 89 70.

(30) Port-Camarg., 1. st. 4 p., 150 m mer. Tél. : 04 66 39 21 80.

(24) Montignac-Lascaux, loue mais. 4 pers., calme, jard., v.t.t., pisc. 2 km, juin à sept., 1 300 F/s. Tél. : 05 55 32 67 39.

La Rochelle, loue T2, 3 pers., mars à oct. Tél. : 02 51 79 00 66, après 18 h.

Sarladais, loue mais. 4 pers., val., chât. Tél. : 05 53 59 28 36, h.r.

Loue Maroc prox. Rabat maison T6, tt conf., s.d.b., s.e., jard., gar., tél., t.v., 1 800 F/s. (14.07 au 31.08). Tél. : 02 98 46 36 69.

Spécial Crète
avec la collaboration de notre réceptif
Sitia Développement Organisation S.A.



SÉJOUR SOLER

La Canée
Cité Vénitienne

Vol + 1 semaine hébergement en demi-pension

L'héritage turc et vénitien confère à La Canée un charme particulier. L'hôtel est situé dans le centre à proximité du port. Nombreuses excursions possibles.

Lyon	Paris
du 28/06 au 30/08	■ 4.260 F 649,43 € ■ 4.260 F 649,43 €
semaine supplémentaire	■ 1.990 F 303,37 € ■ 1.990 F 303,37 €
Départs les 02 et 09/08	■ + 350 F 53,36 € ■ + 350 F 53,36 €
Départ le lundi	Retour le

SÉJOUR SOLER

Sitia
Le Jardin de la Crète

Vol + 1 semaine hébergement en demi-pension



Sitia est une petite ville pittoresque qui dispose d'une longue plage de sable. La végétation y est abondante. Les hôtels sont situés à proximité du port.

Lyon	Paris
du 28/06 au 27/09	■ 3.860 F 588,45 € ■ 3.860 F 588,45 €
semaine supplémentaire	■ 1.590 F 242,39 € ■ 1.590 F 242,39 €
Départs les 02 et 09/08	■ + 350 F 53,36 € ■ + 350 F 53,36 €
Départ le lundi	Retour le

AUTOTOUR

Île des dieux

Vol + Location de voiture + Hébergement 7 nuits et petits déjeuners. Départs de Lyon et Paris

Ce nouveau circuit vous conduit à travers les sites les plus intéressants de la Crète. Vous pourrez poursuivre votre voyage par un séjour à la Canée ou à Sitia.

À partir de 3.290 F 501,56 € par personne pour une semaine
Inscription sur bulletin dans la brochure

BON DE COMMANDE (cochez la case choisie)

Nom Prénom..... N° adh. SNES

Adresse

Nbre de pers. (joindre l'identité des autres personnes)

Règlement chèque joint ou CB n° Expirant fin

Autorisation de débit Signature

À retourner à Arvel 31, cours Émile Zola 69600 Villeurbanne
Fax 04 78 89 58 66 - Tél. 04 72 44 95 50 - Informations 3615 ARVEL

Assurance annulation gratuite pour les adhérents du SNES !

Loue été, bassin Arcachon, 8 pers., Audenge, maison. Tél. (h.r.) : 05 56 97 89 19.

Golfe St-Tropez, loue villa, 3 ch., 200 m mer, 29/05 au 19/06 et 3/7 au 17/07. Tél. : 02 96 29 19 45.

Briançon, F3. Tél. : 04 42 21 67 88.

A louer, 1.07 au 8.08, La Baule, triplex tout confort, plein sud, parc, piscine, parking, semaine, quinzaine. Tél. : 02 41 68 49 23.

Près Royan (17), loue r.d.c. villa, 4 p., 5 mn plage. Tél. : 05 57 46 06 36.

(56) Larmor-Plage, T2 ds mais. ind. 50 m plage. Tél. : 02 97 33 70 47.

Var, loue bas villa indépendant, calme, près mer, loisirs, terrasse, 3 ch., cuis. équipée, t.v., ttes périodes, 2 500 F à 4 000 F/semaine. Tél. : 04 94 65 15 72.

La Baule (44), studio, terrasse, 2 pers., location sem., 1 800 F, d'avril à oct. Vente : 29 U. Tél. : 01 45 85 30 47.

Ile Formentera (Baléares), loue été, studio 2 pers., vue panoramique, 80 m de la mer. Tél./fax : 01 43 54 54 51 ; mob. : 06 11 46 60 85.

Coll. loue près Oxford (G.-B.) gde maison claire, calme, jard., 4 ch., 5 pers., été 99, 4 000 F/quinzaine. Tél. : 00 44 12 33 55 92 67.

Cap d'Agde, T3, 6 pers., ttes pér. Tél. : 03 86 57 52 57.

Loue été, vieux presbytère, proche Céret (66), 2 800 F/sem. Tél. : 04 68 87 16 38.

Loue studio-terrasse, esp. verts, 4 pers., prox. Les Saisies (Savoie), 800 à 1 200 F/sem. Tél. : 04 90 86 11 35.

(13) Gemenos, 15 mn de la mer, loue villa F6, 160 m², calme, jardin, piscine, tt confort, mois d'août, 6 000 ou 8 000 F/sem. Tél. : 04 42 32 09 64 ou 06 03 22 34 96.

Etudiante sportive de haut niveau, sérieuse, 2e année fac charce studio ou F1 sur Aix-en-Provence pour année scolaire 99-2000. Tél. S.v.p. au 04 76 85 21 70 ou 06 60 03 70 31.

Collègue cherche pour son fils studio secteur Montparnasse à partir du 26-4. Tél. : 06 82 18 03 02 ou 04 76 75 77 47. e-mail : jlivet@ac-grenoble.fr.

IMMOBILIER

(91) Corbeil, ds petite rés. calme, coll. vd F6 (125 m²), t.b.é., près collège, lycée, R.e.r., 2 entrées, séj. 40 m², 4 ch., 2 s.d.b., cave, box, faibles charges. 800 000 F. Tél. : 01 64 96 55 32.

Urgent, cse dép. vds T2 tt équipé, Cauterets centre (65). 26 U à déb. Tél. : 05 53 91 16 51.

Rosny (93), vds appt F5, 97 m², 4 chbres, cave, gaz, 16^e ét., belle vue. 570 000 F. Tél. : 01 45 28 18 69.

(87) Périgord vert, vds petite maison de campagne, charme, verdure, calme. A saisir, 65 KF. Tél. : 01 69 04 88 34.

Toulon (83), coll. vd 32 U ou loue 2 900 F appt T3/4. Tél. : 04 90 09 06 68.

(75) 11^e, coll. vd studio, 26 m², prox. M^o, bus, gare de Lyon, sud, agréable, cuis. indép., s.d.b., w.c., refait, libre, idéal jeune coll. ou étudiant. 425 000 F. Tél. : 01 64 81 11 41.

Vends Canet-Plage, T2, 4 pers., 50 m plage + véranda + parking souter. 2 pl. 250 000 F. Tél. : 04 90 24 90 08.

Montmartre, vds studio refait neuf, clair, vue, s.d.b., w.c., cuis., cave, 29 U. Tél. soir : 05 46 04 89 73.

Vds 30 km Cherbourg, 8 km mer, maison, 2^e ét., t.c., combles amén., ds bg, tt comm., séj. 50 m², 2 ch., chem. insert, ter. 200 m², gardé. 480 000 F. Tél. : 01 47 30 29 82.

Montpellier, vd F3, 70 m², cave, pk s-sol, proche lycées Joffre, Mermoz, écoles et centre ville. 470 000 F. Tél. : 04 93 71 57 04, laissez votre message.

(34) Village, 10 km plage, vds mais. t.b.é. av. gge. Tél. : 04 67 37 20 87.

Font-Romeu, vds duplex F4 ds chalet, 65 m² + gde terrasse + garage individ., vue montagne, 700 000 F. Tél. : 05 53 89 50 09.

Yerres (91), appt 85 m², 5 p., 3 ch. + séj., s.d.b., cuis. am., park., cave, exp. sud, 620 000 F. Tél. : 01 69 48 85 82.

Grenoble, vds F6, 102 m², 2 s.d.b., 4 ch., balc. 10 m², double expo, parc, parking privé fermé, 68 U. Tél. : 04 76 29 11 18.

LOISIRS

Ariège, chambres + table d'hôte ds ferme ovine, cuisine produits fermiers, rando. Tél. : 05 61 98 11 25.

Coll. posséd. voilier cherche coéquipière débrouill., b. santé pour croisière Antilles, départ de Gaudeloupe vers le 12 juill. J.-François. tél./fax : 05 90 88 55 98.

Iles, lacs et canaux hollandais sur voilier, conf., 26 m, ports pitt., musées, vélo, 3 360 F/sem. t.c. Ind. ou cabine dble. Tél. : 05 59 68 93 43.



... jusqu'au bout du monde,
des pentes de l'Atlas marocain
aux hautes vallées du Ladakh-Zanzskar,
du chemin de l'Inca au Pérou
aux villages troglodytes de Cappadoce,
des falaises du pays dogon aux villages
des collines népalaises, des volcans équato-
riens aux immensités de l'Asie centrale...



AT.I.V.T. n° 77082

54, rue de Dunkerque, 75009 Paris
Tél. : 01 42 85 13 93 • Fax : 01 45 26 32 85
3615 ZIG ZAG VOYAGE
E-mail : caravanzigzag@compuserve.com
Site Web : http://zig-zag.tm.fr

Stages de poterie en Cévennes. Grés/raku. Tour, email, cuisson. Doc. : Mas Cassac, 30500 Allègre. Tél. : 04 66 24 85 65. Fax : 04 66 24 80 55. www.ceramique.com/Mas-Cassac.

Trek Maroc, coll. 04 91 64 52 14.

Aquarelle, pastel, sculpture en terre, gravure, dans un beau village, Bourgogne, 1 980 F/sem. avec hébg. La Licorne Bleue, 21150 Flavigny. Tél. : 03 80 96 20 59.

La Hollande à vélo, 25-55 km/j avec péniche/balai comme hôtel conf., 2 880 F/sem. t.c. Inscr. ind. ou cabine dble. Tél. : 05 59 68 93 43.

Irlande, séj. ling. ados, adult. BnS, tél. : 04 73 93 77 32 / Fax : 04 73 93 96 26.

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, px importateur. Ex. : 1^{er} prix 7 000 F. Livraison et SAV, ds tte la France, Beschstein, Baldwin, Feurich, Rameau... Ets Bion, 4, imp. du Moulin, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. : 03 44 07 70 12, ouv. 7/7.

CHAMPAGNE CHARPENTIER

Fils collègue, propose brut mil., rue des Ecoles, 02310 Charly-sur-Marne, 1 heure de Paris. Tél. : 03 23 82 10 72
TARIF E.N.

Été - Automne 99

SÉJOUR AU CANADA AUTONOME EN VOITURE

Découvrez le Québec en voiture,
entre amis ou en famille.

9 jours 1 950 F

14 jours 2 650 F

Prix incluant : voiture, hébergement, petits déjeuners, visites, taxes et services.

**Spécial adhérents SNES
Réservez avant le 31 mai
et économisez 200 F/pers.**

Enfant (max. 2) : 300 F/enfant

SCT Tourisme étudiants. 135, Côte-Bellevue, CP 51
Pointe au Pic, QUÉBEC GOT - IMO
Tél./Fax : 1 418 665 47 66
e-mail aylmer@cite.net

BASTILLE - PARIS-XI^e

Le Clos des Archers

**Programme
haut de gamme**
Défiscalisation possible - Vente sur plans
STUDIOS - 2 PIÈCES

IMMO BASTILLE

112, avenue Ledru-Rollin - 75011 Paris
Tél. : 01 43 14 02 03 - Fax : 01 43 14 21 31